Institut de **R**echerche **A**gricole pour le **D**éveloppement

Ecole **N**ationale du **G**énie **R**ural des **E**aux et des **F**orêts

Projet ARDESAC

Ministère de l'**E**nvironnement et des **F**orêts

VERSION PROVISOIRE DU 20/11/2006

ETUDE DE LA FAISABILITE DE PLATEFORMES DE CONCERTATION AUTOUR DE LA RESSOURCE ARBOREE AU NORD CAMEROUN

Étude réalisée par un groupe d'étudiants ENGREF avec l'appui de l' IRAD, et du projet ARDESAC, février 2006

Étudiants

Sophie Dirou, Rémi Duval, Matthieu Forcet, Églantine Goux, Gaëlle Jardinier, Audrey de La Porte du Theil, Victoire Luquet de Saint Germain, Fanny Rives, Philippe Semanaz.

Encadrants ENGREF/IRAD

Maya LEROY et Alexandre EMERIT

avec l'appui de Raphaël MANLAY, Georges SMEKTALA, Régis PELTIER

Aboubakar NJIEMOUN, Oumarou PALOU, TAPSOU

Remerciements

Nous tenons ici à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette étude.

Nous pensons naturellement à la collaboration avec l'IRAD, tant au niveau scientifique que technique et humain. Nous remercions ainsi les chercheurs et techniciens, ainsi que les chauffeurs qui nous ont accompagnés durant tout le séjour et tout particulièrement TAPSOU, Oumarou PALOU et Aboubakar NJIEMOUN.

Nos pensées vont également aux personnes que nous avons côtoyées dans les villages et avec qui nous avons passé d'agréables moments.

Nous remercions aussi toutes les personnes enquêtées qui nous ont accordé de leur temps pour répondre à nos questions.

Enfin nous adressons nos plus vifs remerciements à nos encadrants pour nous avoir guidés tout au long de l'étude : Maya LEROY avant le départ et au retour qui a permis de cadrer l'ensemble du travail, Alexandre EMERIT tout au long de cet étude, ainsi que Georges SMEKTALA et Raphaël MANLAY pour le travail en collaboration sur les terrains de leurs équipes, et Régis PELTIER dont la connaissance du Cameroun nous a permis de découvrir ce magnifique pays dans les meilleures conditions.

Résumé

La mise en place de plateforme de concertation pourrait être intéressante pour limiter les conflits et favoriser une gestion durable des ressources arborées au nord du Cameroun. 3 groupes d'étudiants se sont penchés sur la faisabilité de ces plateformes sur différentes zones qui suivent le gradient de migration.

A Sirlawé, cette faisabilité a été évaluée à travers la présence de conflits entre les différents acteurs et à travers l'éventualité d'une gestion collective. De part la saturation démographique du terroir, d'une homogénéité socioprofessionnelle et de l'absence relatif du sentiment de non sûreté foncière notamment, il n'y a visiblement pas d'espace non approprié collectif où se superposeraient les intérêts divergents des acteurs. Néanmoins, les différentes propositions des villageois pour améliorer la gestion de la ressource pourraient faire l'objet d'une concertation dans le cadre d'un regroupement.

Sur le territoire de Mafa Kilda, l'étude de la faisabilité de plateformes de concertation a été traitée sous l'angle de l'analyse des initiatives collectives présentes sur la zone. Aucun groupement qui s'apparenterait à une plateforme de concertation autour de la ressource arborée n'a été mise en place. La ressource arborée, pouvant faire l'objet d'une gestion commune, est présente sur le territoire. C'est la diversité des acteurs en jeu sur ce territoire et leurs conflits (souvent implicites) qui sont un frein à la spontanéité de la concertation, ainsi que l'absence de moyens financiers, et la superposition des différentes autorités. Enfin, la gestion collective de la ressource arborée ne semble par être une priorité sur le territoire de Mafa Kilda.

Sur le terrain des Zones d'Intérêt Cynégétique, l'expérimentation d'une gestion concertée des ressources naturelles et de la chasse a été choisie comme objet d'analyse. Son fonctionnement, les acteurs et leurs influences, les apports et limites de ce système sont étudiés. Les résultats montrent que la complexité des acteurs et des enjeux pourrait mener à penser que la mise en place d'une plateforme de négociation est nécessaire et voulue. Mais l'analyse de la cogestion soulève plusieurs problèmes pouvant expliquer les difficultés rencontrées à la mise en place d'une telle plateforme.

Une discussion sur l'analyse des trois cas d'études permet, en conclusion, d'apprécier les effets du gradient d'accessibilité à la ressource arborée et du gradient de complexité des acteurs et des enjeux sur les possibilités de mettre en place une plateforme de concertation autour de la gestion de la ressource arborée. De même cette discussion apporte un éclairement quant aux blocages du processus de concertation, ces éléments étant communs aux différents terrains.

Liste des abréviations

ARDESAC	Appui à la Recherche Régionale et au Développement dans les savanes d'Afrique centrale
CADPEN	Centre d'Accompagnement au Développement et à la Promotion de l'Environnement
CELDIE	Cellule pour le Développement Intégré et l'Environnement
CFA	Communauté Financière Africaine
COZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique cogérée
CVF	Comité Villageois de Faune
DPGT	Projet Développement Paysannal et Gestion des Terroirs
ENGREF	École Nationale du Génie rural, des Eaux et des Forêts
ESA	Projet Eau, Sol, Arbre
IRAD	Institut de recherche Agronomique pour le Développement
MINADER	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MINEF	Ancien ministère de l'environnement, de la faune et de la forêt
MINEP	Ministère de l'environnement et de la protection de la nature
MINEPIA	Ministère de l'élevage et de la pêche industrielle
MINFOF	Ministère de la Forêt et de la Faune
ONG	Organisme Non Gouvernemental
PCGBC	Programme National de Conservation et de Gestion de la Biodiversité au Cameroun
PDOB	Projet de Développement Ouest Bénoué
PNB	Parc National de la Bénoué
SNV	Coopération néerlandaise
SODECOTON	Société de Développement du Coton
TERDEL	Territoire et Développement Local
UCVF	Union des Comités Villageois de Faune
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation la Science et la Culture
WWF	Organisation Mondiale de protection de la Nature
ZIC	Zone d'intérêt cynégétique
ZUM	Zone à Usage Multiple

Tables des illustrations

Tableaux

Tableau 1 : Nombre d'acteurs interrogées et informations recherchées en fonction de leur type 17

Tableau 2 : résultats sur les demandes d'autorisation, les tarifs et les causes de l'émondage 23

Tableau 3 : Réactions face à la proposition de gestion collective 26

Tableau 1 : Observations sur les groupements ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 2 : Forces et faiblesses des différents projets déjà réalisés ou tenté au Nord Cameroun..... **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 3 : Tableau récapitulatif des opinions des différents acteurs en ce qui concerne les projets de foresterie communautaire au Nord Cameroun ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 7 : Tableau de logique d'acteurs 80

Tableau 8: Interactions 2 à 2 des acteurs 83

Figures

Figure 1 Organisation des acteurs interrogés 18

Figure 1 Carte du « territoire » de Mafa Kilda 33

Figure 2 Formation végétale naturelle rencontrée dans la commune de Ngong. ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 3 : Schéma d'organisation entre les différents acteurs entrant dans la mise en place de forêt communautaire appliquée au territoire de Mafa Kilda ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 5 : Carte administrative du Cameroun 59

Figure 6 : Localisation des ZIC 1 et 4 60

Figure 7 : schéma présentant le micro-zonage d'une partie de la ZIC 1 61

Figure 8 : Carte d'occupation du sol 63

Figure 9 : Organigramme de l'organisation du système de co-gestion 64

Figure 10 : Femmes de Djaba Figure 11 : Femmes de Sakdjé 69

Figure 12 : Entretien chef de poste de Gamba Figure 13 : Entretien chef des M'Bororos 71

Figure 14 : Environs de Sakdjé (Parc National de la Bénoué) 73

Figure 15 : Corvée Bois Figure 16 : Construction de foyers améliorés 73

Figure 17 : Croissance démographique comparée des migrants et des autochtones 74

Figure 18 : Village des migrants de Sakdjé Figure 19 : Champ en cours de défrichement 75

Figure 20 : Emondage 75

Figure 21 : Représentation spatiale des acteurs 77

Sommaire

INTRODUCTION **10**

LES PLATEFORMES DE CONCERTATION SUR LA RESSOURCE DANS LE CAS DE SIRLAWE . **11**

1. PRESENTATION DU TERROIR ET DES PROBLEMATIQUES 12
1.1 Choix de la zone d'étude *12*
1.1.1 Un terroir à forte densité humaine, source de migration 12
1.1.2 Une homogénéité ethnique et socio-professionnelle 12
1.1.3 Une zone déjà étudiée 12
1.2 Hypothèses d'étude : *13*
1.2.1 Raréfaction de la ressource en bois de feu 13
1.2.2 Une compréhension difficile de la loi forestière 14
1.2.3 Une insécurité foncière chez les paysans 14
1.2.4 Une absence de conflits entre paysans 15
2. METHODES POUR LE RECENSEMENT DES ACTEURS ET DE LEURS PRATIQUES 16
2.1 Choix de la méthode *16*
2.2 Choix des acteurs *17*
2.2.1 Critères de sélections 17
2.2.1.1 Les villageois et les autorités traditionnelles 17
2.2.1.2 Les agents de la Sodecoton et du projet ESA 17
2.2.1.3 Les représentants de l'administration forestière 18
2.2.2 Acteurs effectivement interrogés 18
2.3 Déroulement des entretiens *19*
2.3.1 Description du guide villageois/pouvoirs traditionnels 19
2.3.2 Description du guide autorités administratives 19
2.3.3 Description du guide SODECOTON 19
3. RESULTATS : LES ACTEURS, LES THEMES ET LE CADRE DE LA NEGOCIATION 20
3.1 Présentation des acteurs *20*
3.1.1 Les paysans 20
3.1.2 Les autorités traditionnelles 20
3.1.3 L'administration forestière 20
3.1.4 Les agents de la Sodecoton et du projet ESA 21
3.2 Les objets de la négociation *21*
3.2.1 Conflits entre les paysans 21
3.2.2 Un sentiment d'appropriation du foncier 21
3.2.3 Une raréfaction de la ressource 22
3.2.4 Des réponses très variables sur la loi forestière et le paiement de la taxe à l'émondage 23
3.3 Les expériences de gestion et leurs applications à la ressource ligneuse *24*
3.3.1 Les expériences de gestion collective 24
3.3.2 Des propositions de gestion de la ressource arborée diverses mais centrées sur les initiatives privées 24
3.3.2.1 Initiatives privées 24
3.3.2.2 Tontine inversée 25
3.3.2.3 Actions collectives 25
3.3.2.3.1 Point de vue de l'administration 25
3.3.2.3.2 Point de vue des villageois 25
3.3.2.3.3 Objets des actions collectives 26
4. ANALYSE DE L'ORGANISATION VILLAGEOISE ET DES PROPOSITIONS DE GESTION 26
4.1 Le sentiment d'insécurité remis en question *27*
4.2 Les propositions des paysans pour lutter contre la raréfaction de la ressource *27*
4.2.1 Des besoins plus larges que le bois de feu 27
4.2.2 Influence des activités annexes 27
4.3 Les réactions aux propositions de gestion collective *27*
4.3.1 Les autorités administratives 27
4.3.2 Les villageois et autorités traditionnelles 28
4.3.3 Les objets de la gestion collective 28
5. DISCUSSION DES MODALITES D'UNE EVENTUELLE PLATEFORME DE CONCERTATION SUR LA RESSOURCE ARBOREE 29
5.1 Un terroir apparemment sans conflit nécessitant une négociation pour la gestion de la ressource arborée *29*
5.1.1 Les conflits entre paysans 29
5.1.2 Les conflits entre paysans et autorités administratives 29
5.1.3 Des résultats à relativiser 29

5.2 Une concertation entre les paysans pour mieux gérer *30*
5.2.1 L'objet de la négociation 30
5.2.2 Acteurs spécifiques à impliquer 30
5.2.2.1 Acteurs « internes » 30
5.2.2.2 Acteurs « externes » 30
5.2.3 Quel cadre organisationnel ? 31

LES PLATEFORMES DE CONCERTATION SUR LA RESSOURCE ARBOREE DANS LE CAS DE MAFA KILDA 32

1. ORIENTATION DE LA PROBLEMATIQUE SUR LE TERRITOIRE DE MAFA KILDA 34
2. LES GROUPEMENTS, LIEU DE LA CONCERTATION ? 34
2.1 Méthodologie d'étude : *34*
2.2 Résultats : *36*
2.2.1 Les groupements: 36
2.2.1.1 GIC fruitier de Sanguéré Ngal – « Djassera » 36
2.2.1.2 GIC femmes de Sanguéré Ngal – « Djassaco » 37
2.2.1.3 Comité de Développement de Sanguéré Ngal – « CoDeSan » 37
2.2.1.4 Le GIC forêt communautaire de l'ENGREF 37
2.2.1.5 L'OCAT, l'Office Coutumier et Administratif de Touroua 38
2.2.1.6 Les Comités Paritaires de TERDEL 38
2.2.2 Tableau 38
2.3 Analyse et discussion *41*
3. ETUDE DE LA MISE EN PLACE DE FORETS COMMUNAUTAIRE AU NORD CAMEROUN 42
3.1 Définition des forêts communautaires selon la législation *42*
3.2 Méthodologie d'étude des projets de mise place de forêts communautaires *43*
3.2.1 Méthodologie appliquée pour la récolte des données 43
3.2.2 Méthodologie d'analyses des résultats 44
3.2.2.1 Analyse Bibliographique : 44
3.2.2.2 Analyse des enquêtes : 44
3.3 Résultats *45*
3.3.1 Les forêts communautaires déjà mises en place au Cameroun 45
3.3.1.1 Résultats provenant de l'analyse bibliographique : 45
3.3.1.2 Résultats provenant des enquêtes auprès des porteurs de projets : 45
3.3.2 Etude des initiatives lancées à Mafa Kilda: 47
3.3.2.1 Résultats de l'analyse des enquêtes portant sur le projet d'instauration d'une forêt communautaire à Mafa Kilda. 49
3.3.2.2 Analyse des pouvoirs, des positions actuelles ainsi que des enjeux explicite et implicites des différents acteurs concernés dans le projet de mise en place d'une forêt communautaire à Mafa Kilda 50
3.4 Discussion : *51*
4. ANALYSE GENERALE ET DISCUSSION 54
4.1 Analyse générale des résultats de l'étude de cas de Mafa Kilda *54*
4.2 Discussion sur l'étude *55*
4.3 Discussion de la méthode *56*

LES PLATEFORMES DE CONCERTATION SUR LA RESSOURCE ARBOREE DANS LE CAS DES ZONES D'INTERET CYNEGETIQUE 57

1. LA PROBLEMATIQUE DANS LE CAS DES ZONES D'INTERETS CYNEGETIQUES 59
1.1 Contexte géographique *59*
1.1.1 Présentation macroscopique 59
1.1.2 Présentation microscopique 60
1.1.3 Contexte historique 61
1.1.4 Contexte actuel 62
1.1.4.1 Les migrants 62
1.1.4.2 Les transhumants 63
1.1.5 Le système de Co-gestion 64
1.1.5.1 Rôle des différentes institutions : 64
- Le CVF 64
- L'UCVF 65
- Le COZIC 65
1.1.5.2 Retombées financières au niveau des CO-ZIC : 65
1.1.5.3 Les activités 65
2. METHODOLOGIE ET CHRONOLOGIE 67
2.1 Choix de la zone de travail *67*
2.1.1 Pourquoi étudier une zone d'intérêt cynégétique (ZIC) ? 67

2.1.2 Un choix initial porté sur la ZIC 7 ... 67
2.1.3 Intérêts des ZIC 1 et 4 ... 68
2.2 Déroulement du travail sur le terrain : ... 68
2.2.1 Entretiens de groupes ... 69
2.2.2 Entretiens individuels auprès des femmes ... 70
2.2.3 Entretiens sur la co-gestion ... 70
2.2.4 Entretiens micro ... 70
2.2.5 Entretiens macro ... 71
3. RESULTATS : LES ACTEURS, LES CONFLITS ET LA CO-GESTION ... 72
3.1 Les acteurs et leurs jeux d'influence ... 72
3.1.1 Description des acteurs ... 72
3.1.1.1 Les autochtones ... 72
3.1.1.2 Les femmes ... 73
3.1.1.3 Les migrants ... 74
3.1.1.4 Les transhumants ... 75
3.1.1.5 Les autorités traditionnelles ... 76
3.1.1.6 Ministères et administration ... 76
3.1.1.7 Les acteurs extérieurs ... 76
3.1.2 Logique d'acteurs ... 77
3.1.3 Interactions entre les acteurs ... 81
3.2 Résultats propres à la co-gestion ... 87
3.2.1 Synthèse des entretiens ... 87
3.2.1.1 Synthèse des entretiens des gardes communautaires ... 87
3.2.1.2 Synthèse des entretiens de membres des comités et des unions ... 89
3.2.2 Conflits découlant directement de la co-gestion ... 90
4. LA CO-GESTION COMME EBAUCHE DE PLATEFORME DE CONCERTATION : ANALYSE ET DISCUSSION ... 91
4.1 Co-gestion et développement de la population ... 91
4.1.1 Organisation et sensibilisation de la population ... 91
4.1.1.1 Éléments positifs ... 91
4.1.1.2 Éléments Négatifs ... 92
4.1.1.3 Éléments de recommandation ... 93
4.1.2 Développement économique de la population ... 93
4.1.2.1 Éléments positifs ... 93
4.1.2.2 Éléments négatifs ... 94
4.1.2.3 Éléments de recommandation ... 95
4.2 Co-gestion et Conservation ... 95
4.2.1 Le micro-zonage et la délimitation des activités humaines ... 95
4.2.1.1 Éléments positifs ... 95
4.2.1.2 Éléments négatifs ... 96
4.2.1.3 Éléments de recommandation ... 96
4.2.2 Lutte contre la déforestation, les feux de brousse, le pâturage. ... 97
4.2.3 Lutte anti-braconnage ... 98
4.3 Co-gestion et Concertation ... 99
4.3.1 La co-gestion : une plate-forme de concertation ... 99
4.3.2 La concertation soutenue par une intervention extérieure ... 100
4.3.3 Une concertation autour de la chasse pour gérer les ressources naturelles ... 100
4.4 Co-gestion par rapport aux autres modes de gestion ... 102
4.4.1 ZIC affermée ... 102
4.4.2 Zone de chasse communautaire ... 103

DISCUSSION ... 105

1. LES PLATEFORMES DE CONCERTATION EN FONCTION DU GRADIENT D'ACCESSIBILITE A LA RESSOURCE ARBOREE ... 106
1.1 Cas de Sirlawé ... 106
1.2 Cas de Mafa Kilda ... 107
1.3 Cas des COZIC ... 107
1.4 Accessibilité de la ressource et concertation ... 107
2. LES PLATEFORMES DE CONCERTATION EN FONCTION DE LA DIVERSITE DES ACTEURS. ... 108
2.1 Cas de Sirlawé ... 108
2.2 Cas de Mafa Kilda ... 108
2.3 Cas des COZIC ... 108
2.4 Complexité des enjeux et concertation ... 108
3. DIFFERENTES SOURCES DE BLOCAGE DES PLATEFORMES DE CONCERTATION ... 109
3.1 La nécessité d'un intervenant extérieur ... 109

3.2 La superposition des pouvoirs traditionnels et administratifs *109*
3.3 Le besoin d'une initiative de la population *109*
4. DISCUSSION DE LA METHODE ET PERSPECTIVES 110
4.1 L'importance de croiser ou de vérifier les informations *110*
4.2 Gestion concertée plutôt que plateforme de négociation *110*
4.3 Perspectives pour les années à venir *110*

CONCLUSION **111**

ANNEXES **116**

I Vision des ressources 130
II Évolution de la ressource et explications 131
III Vision du futur 131
IV Amélioration 131
V Cogestion 131

Introduction

Depuis les années 80, le Nord Cameroun subit un flux migratoire de populations cherchant à se sédentariser, à partir de la province de l'Extrême Nord. Ce flux entraîne une dégradation des ressources naturelles et notamment de la ressource arborée, qui subit une pression de plus en plus forte des populations locales, migrantes et transhumantes qui ne cessent de croître.

Dans ce contexte, s'est développé le projet ARDESAC avec comme objectif, la mise en place de plates-formes de concertation pour limiter les conflits et favoriser une gestion durable des ressources au Cameroun. Les étudiants de l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts de Montpellier, en partenariat avec l'Institut de Recherche Agronomique pour le Développement (IRAD), se sont penchés sur l'analyse des expériences antérieures de plateforme de concertations en se limitant à la question de la gestion de la ressource arborée. Ces « plateformes » de concertation auraient pour but d'amener différents groupes interdépendants vis-à-vis de la ressource arborée à chercher un arrangement afin de répondre aux attentes de chacun et de mieux gérer cette ressource qui disparaît à grande vitesse.

Pour répondre à cette problématique, trois zones d'étude dans le Nord Cameroun ont été choisies selon deux gradients : le gradient de migration et celui de l'état de la ressource arborée :

- une première zone, en pays Tupuri, relativement stabilisée d'un point de vue du foncier et où les migrations sont désormais moins importantes. L'exemple de Sirlawé a été retenu car c'est un terroir très étudié ou le suivi des parcs à *Faidherbia albida* à donné lieux à plusieurs travaux de la part des étudiants de l'ENGREF. L'état de la ressource arborée est donc bien documenté, ce qui facilite l'étude de cette année.
- une seconde zone, plus au sud, où les migrations sont encore importantes, et où des sensibilisations à la gestion communautaire (forêt communautaire, Groupements d'Initiative Collective) ont déjà vu le jour. C'est le cas d'étude de Mafa Kilda, terroir lui aussi très documentés et très intéressant du point de vue de la diversité ethnique et des phénomènes d'interdépendance entre les différentes communautés ;
- enfin, une dernière zone, au niveau du front pionnier, où les migrants cherchent aujourd'hui à s'installer. Ici, le cas d'une Zone d'Intérêt Cynégétique (ZIC) co-gérée a été choisie car elle est sous statut de protection et fait donc intervenir de nouveaux acteurs tels que le MINEP (MINinstère de l'Environnement et de la Protection de la nature) ou des ONG comme le WWF. De plus, des groupes de pasteurs transhumants présents dans cette zone complexifie la gestion de la ressource arborée.

Dans chaque zone d'étude, des élèves du mastère spécialisé Forêt, Nature et Société de l'ENGREF, ont évalué les systèmes et les expériences de concertations antérieures afin d'en identifier les points forts et les points faibles. Ceci afin d'analyser la faisabilité de la mise en place de nouvelles plateformes de concertation sur la gestion de la ressource arborée. Les plateformes de concertation désignent ici un cadre organisationnel mis en place pour gérer une ressource naturelle. Ainsi chacun des groupes s'est intéressé à un type de plateforme spécifique à son lieu d'étude, quel est-il ? Quelles sont ses spécificités ? A quelle échelle se met-il en place ? Quels acteurs fait il intervenir ? Et enfin comment la ressource arborée est considérée en tant qu'enjeu de la concertation ?

LES PLATEFORMES DE CONCERTATION SUR LA RESSOURCE DANS LE CAS DE SIRLAWE

1. PRESENTATION DU TERROIR ET DES PROBLEMATIQUES

Dans le cadre de notre étude sur la faisabilité d'une plate forme de concertation selon un gradient de migration et l'état de la ressource arborée, Sirlawé constitue une étude de cas intéressante pour différents aspects.

1.1 Choix de la zone d'étude

1.1.1 Un terroir à forte densité humaine, source de migration

Le site de Sirlawé a été choisi parce qu'il représentait un niveau de stabilité humaine élevé. En effet, ce village se situe dans la province de l'Extrême Nord (préfecture de Kar-Hay, département du Mayo Danay) qui est l'une des plus densément peuplées du pays (76 habitants/ km², Engref 2004). Sirlawé est peuplé par les Tupuri, une ethnie originaire de la province du Nord qui a migré dans l'Extrême Nord aux 17 et 18ème siècles. Le pays Tupuri connaît depuis plusieurs décennies une saturation démographique (160 à 200 habitants/ km², Engref 2004) qui engendre une pression importante sur la ressource. Sirlawé est donc un terroir de départ plutôt que d'arrivée des migrants.

Les migrations sont alimentées soit par les jeunes ayant un niveau d'éducation plus élevé qui investissent l'administration soit par ceux qui, encadrés et soutenus par les projets d'Etat et la Sodecoton (Annexe 1), vont cultiver le coton sur le front de migration dans la province du Nord[1]. La forte densité humaine, la saturation foncière et la raréfaction des ressources expliquent qu'il n'y ai pas d'installation de population venue du Nord (Tchad, RCA, Nigéria).

1.1.2 Une homogénéité ethnique et socio-professionnelle

Les Tupuri, qui peuplent le terroir de Sirlawé depuis plusieurs siècles, pratiquent l'agriculture et l'élevage. A Sirlawé, les pratiques des paysans sont homogènes:

- proportions semblables entre champ de brousse et champ de case ;
- culture du mil rouge comme base alimentaire ;
- cultures complémentaires (coton, muskwari –sorgho-, niébé –haricot-…) dans les champs de brousse ;
- bétail comme mode d'épargne.

(Engref, 2003)

1.1.3 Une zone déjà étudiée

Le terroir de Sirlawé accueille de nombreux projets de développement (notamment ceux mis en œuvre par la Sodecoton). Les villageois ont bénéficié d'un soutien pour la protection de jeunes plants de *Faidherbia albida* dans le cadre du projet Développement Paysannal et Gestion des Terroirs (DPGT, Annexe 2). Dans la continuité de ce dernier, le projet Eau Sol

---

1 L'Etat et la Sodecoton ont organisé des migrations entre les années 60 et 90 depuis l'Extrême Nord vers le Nord (Annexe 1).Depuis le milieu des années 90, la migration pour la culture du coton est spontanée.

Arbre (ESA, Annexe 2) a choisi ce village parmi ses terroirs tests pour promouvoir les pratiques de défense et restauration des sols et encourager à une gestion concertée des espaces.

Par ailleurs, les étudiants de l'Engref ont réalisé en 2003 et 2004 des voyages d'étude dans ce village. Ces travaux étaient centrés sur l'étude du Parc à *Faidherbia albida*. L'étude de 2003 a cherché à évaluer les stratégies de gestion du Faidherbia et les impacts des actions de protection de cette essence menées par le projet DPGT (« Opération Faidherbia »[2]). Celle de 2004 s'est focalisée sur les potentialités de production de bois par le parc dans le quartier de Sirlawé 1. Des stratégies de gestion ont pu être proposées pour cette espèce mais les modalités de gestion de la ressource arborée dans sa globalité n'ont jamais été étudiées.

L'étude de cette année à Sirlawé a impliqué deux groupes de travail. Le premier s'est intéressé, dans la continuité de l'étude de 2004, aux consommations en bois de feu et aux pratiques d'émondage du *Faidherbia albida* afin d'évaluer les potentialités d'apport en bois du parc à Faidherbia. Le second, impliqué dans l'étude sur la plate forme de concertation, s'est axé sur les possibilités d'amélioration de la gestion de la ressource en bois de feu (incluant toutes les espèces utilisées à cet effet).

1.2 Hypothèses d'étude :

Nous avons réalisé, préalablement à l'étude de terrain, une étude bibliographique afin de poser des hypothèses sur l'objet, les acteurs concernés, l'échelle spatiale et la forme d'une éventuelle négociation. Nous avons donc cherché à identifier quels conflits pouvaient éventuellement nuire à une bonne gestion de la ressource. Nous avons également supposé que, même en l'absence de conflit marqué, la gestion de la ressource pouvait être améliorée grâce à un processus de concertation.

1.2.1 Raréfaction de la ressource en bois de feu

De nombreuses références bibliographiques mettent en avant la pression exercée sur la ressource arborée dans l'Extrême Nord et soulèvent notamment le problème de l'approvisionnement en bois de feu (Gautier et al., 2002 ; Engref 2003 ; Engref 2004). Les femmes, chargées de cette tâche, sont les premières concernées. En se basant sur ces constats, nous avons posé comme hypothèse que les difficultés pour s'alimenter en bois de feu devraient inciter à la mise en place d'une concertation, dans laquelle les femmes devraient être impliquées. Elle aurait pour cadre organisationnel un regroupement en forêt communautaire ou un mode d'action collective tel que la « tontine inversée »[3] proposée par

---

[2] L'opération Faidherbia, menée dans le cadre du DPGT, a consisté à sélectionner des arbres dans les champs et à les marquer par de la peinture blanche. Les paysans participant au projet sont ensuite chargés de protéger ces arbres. Pour les inciter, ils reçoivent une subvention de 100 francs pour chaque arbre sélectionnée. Celle-ci était entièrement prise en charge par le DPGT au début puis à 50% par le DPGT et à 50% par le GIC coton.

[3] Ce système a été proposé pour gérer la grande quantité de bois produite par l'émondage des *Faidherbia*. Cette essence se conserve mal. Ils ont donc imaginé un fonctionnement où chaque personne qui coupe un arbre dans sa

les étudiants de l'Engref en 2004. Les villageois ont déjà une expérience en matière de gestion collective à travers le Groupement d'Intérêt Communautaire (Annexe 3) pour la production de coton. Cette expérience pourra permettre d'analyser l'investissement des villageois dans les projets collectifs et leur organisation. Elle fournit également une base connue pour aborder la question de la gestion collective de la ressource arborée.

1.2.2 Une compréhension difficile de la loi forestière

Le « sentiment d'insécurité » dans les pratiques de gestion de l'arbre peut également être source de blocage pour sa préservation (Gautier et al., 2002). Celui-ci est attribué à une mauvaise compréhension du droit forestier par les paysans et de son application par le représentant forestier. La loi forestière moderne (loi de 1994, Ministère de l'Environnement et des forêts) reconnaît un droit d'usage aux populations « riveraines » des ressources forestières du domaine national. Pour les régions nord Cameroun ceci comprend en particulier la majorité des brousses autour des villages. Pour les arbres de leur concession, les populations ont par contre un droit d'extraction et de gestion. Malgré cette loi, en conséquence de la persistance de pratiques de répression et de la taxation, la littérature avance que les villageois pensent qu'il est interdit de couper des arbres (Gautier et al., 2002). La situation n'incite donc pas à une responsabilisation des villageois (par exemple, ils vont pratiquer un émondage clandestin, la nuit, pour éviter d'avoir à payer les taxes) et ceci induit une gestion désordonnée de la ressource, qui ne peut par ailleurs pas être contrôlée par l'administration, faute de moyen.

Une négociation entre les paysans et les fonctionnaires de l'administration forestière et leurs représentants sur le terrain pourrait donc permettre d'éclaircir la loi et d'établir des règles négociées de gestion qui sécuriseraient les acteurs.

1.2.3 Une insécurité foncière chez les paysans

Au Nord Cameroun, le droit coutumier est assuré par les chefs traditionnels dont le pouvoir est hiérarchisé. Le quartier est représenté par le Jawro, le village par le Lawan, le canton (le Lamidat) par le Lamido. Les chefs sont considérés comme « auxiliaires de l'administration », leurs rôles et leurs statuts ont été définis dans des textes datant de 1933 et 1977 (Engref, 2003). Selon ces textes, ils sont chargés de :

- transmettre les directives des autorités administratives à la population ;
- concourir au maintien de l'ordre public ;
- recouvrer les impôts et taxes de l'Etat dans les conditions fixées par la réglementation.

Usuellement, les autorités traditionnelles contrôlent l'accès à la terre. En l'absence de règles écrites, les chefs pourraient donc abuser de leur pouvoir pour attribuer arbitrairement et sans garantie de durée, les terres aux villageois. Cette désappropriation de la ressource n'incite pas à la gérer durablement et peut même stimuler sa dégradation (Teyssier et al., 2002).

---

concession distribuerait le surplus au sein d'un groupe prédéfini. Ce prêt leur serait restitué lors de la coupe d'un arbre par une autre personne du groupe.

En effet, les arbres appropriés étant dans les champs, si les paysans n'ont pas la sécurité de la propriété de ces champs, cela ne les encourage pas à gérer durablement la ressource arborée.

Ce problème d'insécurité foncière devrait donc faire l'objet d'une négociation à un niveau local entre les paysans et les chefferies.

1.2.4 Une absence de conflits entre paysans

Enfin, compte tenu de l'homogénéité ethnique et socioprofessionnelle, nous avons pensé que les conflits entre paysans n'étaient pas un obstacle majeur à une bonne gestion de la ressource arborée.

Ces quatre hypothèses initiales sont à vérifier et expliciter à travers une étude auprès des villageois afin d'établir les modalités de la négociation. Cette étude a également comme objectif d'explorer l'éventail des formes que pourrait prendre cette négociation à travers les propositions que peuvent faire les différents acteurs concernés par la gestion de la ressource arborée.

2. METHODES POUR LE RECENSEMENT DES ACTEURS ET DE LEURS PRATIQUES

Le but de cette partie du travail sur le terrain est de recueillir des informations permettant :

- d'évaluer les problèmes d'appropriation de la ressource dus au degré de compréhension de la législation ;
- de définir les relations entre le représentant forestier et la population et leurs visions de la gestion actuelle ;
- d'analyser le problème de la gestion du bois de feu : points de vue en présence, enjeux, systèmes de relations ;
- de définir le cadre de cette gestion (actuelle ou à mettre en place) ;
- de tester auprès des acteurs intervenant sur la ressource arborée nos hypothèses sur ce que pourrait être une plateforme de négociation autour de la ressource arborée (quelle ressource, quels acteurs, quels formes).

2.1 Choix de la méthode

Au vu de la diversité et de la richesse des informations à recueillir nous avons choisi comme méthode de collecte de données l'entretien. Le but est d'instaurer un échange au cours duquel l'interlocuteur exprime ses perceptions d'un événement ou d'une situation, ses interprétations ou expériences, tandis que, par ses questions ouvertes et ses réactions, le chercheur facilite cette expression et évite qu'elle s'éloigne des objectifs de la recherche. Il cherche à concentrer l'échange autour de ses hypothèses de travail sans exclure pour autant les développements susceptibles de les nuancer ou de les corriger. (Quivy et Van Campenhoudt, 1995)

Les entretiens de prospection ont été menés selon deux modalités (utilisées conjointement) pour obtenir les réponses informations :

L'entretien semi-directif (ou semi-dirigé). On dispose d'une série de questions guides, relativement ouvertes, auxquelles il est impératif de recevoir une réponse de la part de l'interviewé. On « laisse venir » autant que possible les réponses de celui-ci afin qu'il puisse parler ouvertement, dans l'ordre et avec les mots qui lui conviennent. On s'efforce de recentrer l'entretien sur les objectifs à chaque fois que l'interviewé s'en écarte.

L'entretien centré (focused interview) a pour objectif d'analyser l'impact d'un événement ou d'une expérience précise sur ceux qui y ont assisté ou participé. On ne dispose pas de questions préétablies, mais d'une liste de points précis relatifs au point étudié. Nous avons utilisé cette démarche pour obtenir des informations sur les propositions faites par les étudiants de l'ENGREF en 2004 ainsi que pour analyser les regroupements sous forme de GIC.

Tous les habitants du village de Sirlawé ne parlant pas le français, les entretiens ont été traduits par Tapsou, un chercheur de l'IRAD originaire du pays Tupuri.

2.2 Choix des acteurs

2.2.1 Critères de sélections

Les acteurs ont été choisis de manière à pouvoir étudier tous les niveaux envisagés de la négociation.

Dans ce cadre, quatre types d'acteurs ont été étudiés :

- les villageois ;
- les autorités traditionnelles ;
- les représentants de l'administration forestière ;
- la SODECOTON comme organisme économique et initiateur du projet ESA

2.2.1.1 Les villageois et les autorités traditionnelles

Les paysans ont été choisis afin d'obtenir une diversité maximale des profils. Les entretiens devaient d'une part permettre de déceler la présence de conflits entre paysans et avec les autorités administratives et traditionnelles. D'autre part, ils étaient destinés à recenser les propositions de gestion des villageois et à tester nos hypothèses sur la gestion collective. Pour ce dernier aspect, la portée de la concertation dans les expériences collectives préalables a été évaluée à travers des questions sur les GIC (Tableau 1).

Au vu de l'homogénéité ethnique et socio-professionnelle de Sirlawé, nous avons envisagé d'interroger un Jawro et deux habitants par quartier de Sirlawé ainsi que le Lawan et le Lamido en favorisant toute les classes d'âge et les deux sexes.

2.2.1.2 Les agents de la Sodecoton et du projet ESA

ACTEURS	NOMBRE ENVISAGE	INFORMATIONS RECHERCHEES
Villageois	10	Gestion/conflits fonciers Etat de la ressource bois Pratiques d'utilisation de la ressource bois Propositions de gestion Délégation de la gestion (autorités tradi.)
Autorités traditionnelles	7	
Autorités administratives (service des Eaux et Forêts)	4	Loi/droit d'accès à l'arbre Directives de gestion Délégation de la gestion aux populations
Sodecoton, ESA	6	Fonctionnement des GIC Mise en place des GIC Gestion des conflits Apports des projets sur la gestion de la ressource arborée

Tableau 1 : Nombre d'acteurs interrogées et informations recherchées en fonction de leur type

Les employés de la SODECOTON doivent d'une part permettre la compréhension du fonctionnement et de la gestion des GIC coton.

D'autre part, ces entretiens visent à mieux comprendre le rôle des projets DPGT et ESA dans la gestion de la ressource arborée et leurs éventuelles expériences en matière de concertation avec les villageois à travers les projets ou les GIC.

Le tableau ci-dessous résume les informations recherchées en fonction des acteurs interviewés.

Il était donc prévu de rencontrer 27 personnes en 10 jours avec deux personnes travaillant sur ce sujet quotidiennement.

2.2.1.3 Les représentants de l'administration forestière

Les administrateurs des Eaux et Forêts interrogés doivent permettre d'éclairer les problèmes de droit d'accès et de gestion de la ressource aussi bien au niveau global que local. Ils visent également à évaluer les blocages que l'administration pourrait émettre pour une gestion collective (Tableau 1).

2.2.2 Acteurs effectivement interrogés

Les paysans ont finalement été choisis dans 3 quartiers différents parmi les 5. A Sirlawé 1, trois entretiens ont été effectués avec 2 hommes âgés et 1 jeune. Cinq entretiens ont été réalisés à Taofagué, Boukdoum et Balané avec respectivement 1 homme âgé pour le premier, et deux jeunes pour chacun des deux autres.

Une réunion a été organisée avec le groupement des femmes (« GIC des femmes agricultrices de Sirlawé »).

Pour les autorités traditionnelles, ont été interrogés le Lamido, le Lawan et 3 Jawro.

Tous les acteurs des autorités administratives et de la SODECOTON ont pu être rencontrés.

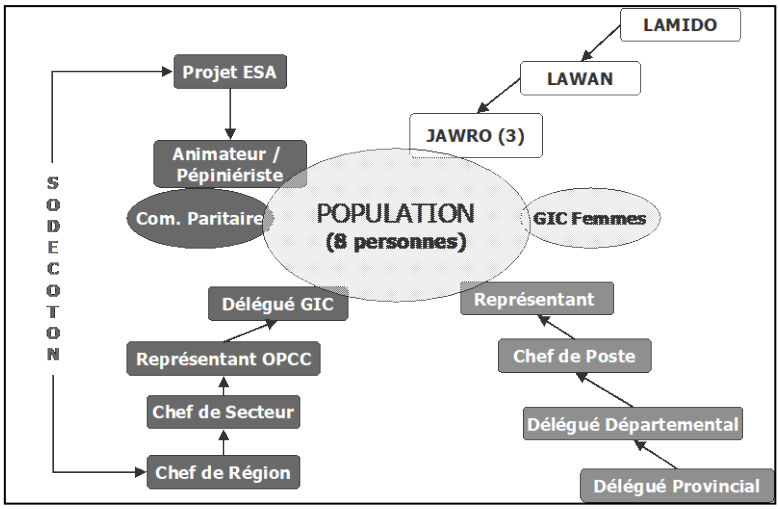

Figure 1 Organisation des acteurs interrogés

2.3 Déroulement des entretiens

Trois guides d'entretiens ont été utilisés lors de ces enquêtes : un premier pour les villageois et les autorités traditionnelles, un second pour les autorités administratives et un dernier pour la SODECOTON

2.3.1 Description du guide villageois/pouvoirs traditionnels

- A qui appartient la terre, les arbres ?
- Existe-t-il des conflits avec les autorités traditionnelles/administratives (Eaux et Forêts)?
- Quels sont les tarifs, pratiques d'émondage ?
- Quelle est l'évolution de la ressource ?
- Quels sont les besoins de la population vis-à-vis de la ressource ligneuse ?
- Quel type d'organisation permettrait une meilleure gestion des ressources ?

Si la gestion collective n'a pas été abordée, on pose la question suivante :

- Quelle expérience avez-vous avec le GIC coton ?
- Une organisation sur le modèle du GIC permettrait elle une meilleure gestion des ressources ?
- Qu'avez-vous retenu de l'étude de 2004 ?

Les questions suivantes sont posées si nous n'avions pas de réponse satisfaisante à la question précédente :

- Qu'elle est l'évolution de l'émondage depuis 2004 ?
- Que pensez-vous de l'idée de tontine inversée ?

Les questions suivantes sont posées en plus aux autorités traditionnelles :

- Comment sont attribuées les terres ?
- Comment sont gérés les conflits liés au foncier ?
- Est-il possible de déléguer la gestion de la ressource en bois aux populations ?

Lorsque nous ne pouvions obtenir les informations désirées au moyen de questions ouvertes, nous avons été obligé de cibler plus précisément en utilisant des interrogations fermées.

2.3.2 Description du guide autorités administratives

- Que disent les textes traitant de la propriété foncière ?
- Quels sont les droits d'accès à la ressource/bois de feu ?
- Quelles directives pour la gestion de la ressource ?
- Quels sont les moyens pour faire respecter ces directives ?
- Quel cadre pour la délégation de la gestion aux populations ?
- - Quelle faisabilité pour les forêts communautaires au Nord Cameroun ?

2.3.3 Description du guide SODECOTON

- Comment se crée un GIC ?
- Quel cadre de fonctionnement pour un GIC ?
- Quelle est la situation du GIC coton de Sirlawé ?
- Comment sont gérés les conflits dans un GIC ?
- - Quelles sont les actions du projet ESA ?

3. RESULTATS : LES ACTEURS, LES THEMES ET LE CADRE DE LA NEGOCIATION

3.1 Présentation des acteurs

Les quatre « types » d'acteurs ont été interrogés en fonction des différentes échelles envisagées pour la négociation.

3.1.1 Les paysans

Tous les paysans pratiquent l'agriculture. Sept paysans sur les huit interrogés produisent du coton et font partie du GIC. Les trois jeunes rencontrés ont également une activité parallèle (mécanicien, maçon, enseignant).

Trois adhérentes du « GIC des femmes agricultrices de Sirlawé » sur six ont participé à la réunion du groupement de femmes. Seule la présidente s'est exprimée.

3.1.2 Les autorités traditionnelles

A tous les niveaux, les chefs insistent sur leur rôle dans le règlement des conflits. Ceux-ci sont traités en premier lieu par le Jawro. Dans le cas où aucun accord n'est trouvé, le problème remonte au Lawan puis au Lamido. Ce dernier est en relation avec le sous-préfet et doit rendre des comptes au parquet. Ainsi, si le problème ne peut être réglé au niveau des chefferies, il est amené aux instances administratives.

Le Lawan a évoqué son rôle dans le recouvrement des impôts.

3.1.3 L'administration forestière

L'administration forestière est organisée de manière pyramidale avec des représentants à chaque échelle :

- le Représentant forestier sur le terrain, à l'échelle locale (Sirlawé),
- le Chef de poste forestier à l'échelle du canton (Doukoula),
- le Délégué départemental Forêt-Faune à l'échelle du Mayo Danay (Yagoua),
- le Délégué provincial Forêt-Faune chargé de la coordination au niveau de l'Extrême Nord (Maroua).

Le Chef de poste et les grades supérieurs sont des fonctionnaires affectés par l'administration. Les mutations se font tous les trois ou quatre ans, « *pour éviter les problèmes liés aux relations qui se créent quand on reste trop longtemps dans un même endroit* » selon le Chef de poste de Doukoula en fonction depuis 6 mois. Le Délégué départemental est à ce poste depuis 8 mois et le Délégué provincial depuis 10 mois.

Les instructions sont données en cascade depuis la province jusqu'au Chef de poste tandis que les demandes des populations remontent en gravissant tous les niveaux.

Le Représentant forestier n'est pas de l'administration, il a été nommé par le Chef de poste et le Lawan depuis 16 ans. Il n'est pas rémunéré pour cette tâche mais dit qu'il « *préfère*

continuer pour améliorer la vie du village [et] […] *espère pouvoir être aidé dans l'achat d'une moto pour mieux assumer* [son] *travail* ». Par ailleurs, il dit bénéficier de la vente des brindilles issues de la coupe des arbres d'alignement et d'un reversement d'une part des taxes d'émondage par le Chef de poste.

3.1.4 Les agents de la Sodecoton et du projet ESA

La Sodecoton n'est pas uniquement impliquée dans l'organisation de la filière coton. En effet, elle a aussi une mission de développement. Dans ce cadre, elle s'est investit dans la mise en place des GIC, pour organiser la distribution des intrants mais également en vue d'une « autonomisation » des producteurs (Annexe 3). Les agents de la Sodecoton ont donc été un acteur clé dans la compréhension du fonctionnement des GIC.

Par ailleurs, la culture du coton entraînant des dégâts sur la ressource arborée et une baisse de la fertilité des sols, la Sodecoton s'est investit dans la gestion des ressources naturelles à travers des projets de développement (DPGT, ESA, Annexe 2). Elle détache ses agents pour travailler sur ces projets.

3.2 Les objets de la négociation

3.2.1 Conflits entre les paysans

Les discours des paysans n'ont pas fait ressortir l'existence de conflits. Il en est de même chez les autorités traditionnelles, qui n'évoquent que des disputes liées à la consommation de bil-bil (bière de mil traditionnelle du pays Tupuri, abondamment consommée), mais celles-ci sont toujours très rapidement résolues. Cependant, d'après le Lamido, l'évolution des mœurs fait que les avis des autorités traditionnelles sont de moins en moins écoutés.

> *« Avant les gens ne discutaient pas, la vie était plus simple, pas comme maintenant avec la démocratie ». (Lamido Doukoula)*

3.2.2 Un sentiment d'appropriation du foncier

Tous les paysans interrogés affirment qu'ils ont hérité de la terre de leur père, qu'elle leur appartient tout comme les arbres qui y poussent.

> *« Oui, quand un père meurt, la terre appartient à la famille qui reste » (Lawan Sirlawé)*

Du point de vue de la législation, la terre appartient à l'état. Néanmoins, l'administration est consciente du fait que la population considère que les terres lui appartiennent.

> *« Dans les provinces de l'Extrême Nord et du Nord, se pose le problème du foncier car en théorie les terres appartiennent à l'Etat mais dans les faits elles appartiennent aux individus » (Délégué provincial Forêt Faune Extrême Nord).*

Les chefferies traditionnelles n'utilisent pas leur pouvoir pour le partage ou l'attribution des terres.

« Si quelqu'un est dans le besoin, je peux donner mes terres et si ça ne suffit pas, je peux demander à quelqu'un d'autre mais je ne peux pas lui enlever ses terres sans son accord. » (Jawro Boukdoum)

En cas de conflits liés à la terre ou de l'arrivée de nouveaux habitants, les autorités peuvent être amenées à statuer sur la question, mais il ne semble pas que cela soit arrivé récemment dans la zone.

3.2.3 Une raréfaction de la ressource

Tous les acteurs (villageois –excepté un-, administration, Sodecoton) confirment la raréfaction de la ressource. Celle-ci s'exprime par l'augmentation du temps passé à la recherche du bois de feu et l'utilisation d'autres matériaux pour la combustion (tiges de mil, bouses de vaches). Les autorités traditionnelles et les représentants de l'administration forestière attribuent la pression démographique comme cause principale à cette raréfaction.

« Avant, il y avait moins de monde, aujourd'hui, il y a des concessions partout et les gens ont trop coupé » (Jawro Boukdoum)

Certains ont également évoqué le déficit pluviométrique.

« C'est à cause du manque de pluie car on trouve des arbres morts » (Représentant Chef de poste forestier)

Plusieurs paysans et chefs traditionnels notent tout de même que les différents projets (ils attribuent souvent l'initiative « des » projets, sans distinction, au « blanc ») ont permis de limiter la diminution de la ressource arboré. L'opération Faidherbia et les subventions sur les plants d'arbres forestiers apportées par ESA, ont contribué à la préservation de la ressource.

« Si le Faidherbia n'avait pas été sélectionné, on ne saurait pas comment faire car les brousses ont déjà disparues » (Lawan Sirlawé)

« Si le Neem n'avait pas été importé, ce serait grave, c'est ce qui nous sauve aujourd'hui » (Jawro Boukdoum)

3.2.4 Des réponses très variables sur la loi forestière et le paiement de la taxe à l'émondage

Les règles pour la demande d'autorisation d'émondage et le montant de la taxe à payer varient suivant les enquêtés (Tableau 2)

ACTEURS	AUTORISATION ?	PRIX (FRANCS CFA)	CAUSE EMONDAGE
Villageois	oui	gratuit à 2500	Rajeunissement du parc à Faidherbia Funérailles Trésorerie
Lawan	oui	2000	Rajeunissement Funérailles
Représentant forestier	x	gros Faidherbia : 2500 petit Faidherbia : 1500 arbres d'alignement : 500	
Chef de poste	oui	pas de taxe	
Délégué départemental	oui	pas de taxe	
Délégué provincial	oui	pas de taxe	

Tableau 2 : résultats sur les demandes d'autorisation, les tarifs et les causes de l'émondage

Au niveau du village, les réponses quant au prix à payer pour l'autorisation à émonder sont très variables : de 300 CFA à 2500 CFA, les prix sont négociables selon certains et fixes selon d'autres, certains disent ne pas payer car trop pauvres ou trop âgés. Le représentant forestier nous a donné des tarifs précis en fonction des arbres émondés et a affirmé restituer l'argent au chef de poste de Doukoula, ce qui n'a pas été confirmé par ce dernier (étant donné qu'il dément l'existence d'une taxe).

Au niveau de l'administration forestière, les réponses sont formelles, la loi ne prévoit pas de taxe pour l'émondage. Il n'est question que d'autorisations de coupe et du paiement d'une patente au moment de la vente si le bois est utilisé à cette fin et non pour un usage personnel. Cette patente est fonction de la taille du véhicule qui transporte le bois (par exemple 1000 CFA pour un vélo).

La majorité des villageois pensent que la taxe permet de préserver la ressource. Elle aurait donc un impact bénéfique en minimisant les opérations d'émondage, ce qui permettrait une protection, tout du moins pour ce qui est des Faidherbia. Un autre facteur d'acceptation de cette taxe est que les populations pensent qu'elle est instaurée par la loi. Ainsi à la question : « comment procéderiez-vous pour émonder s'il n'y avait pas la taxe ? », certains répondent qu'ils n'ont pas le droit d'agir contre la loi.

3.3 Les expériences de gestion et leurs applications à la ressource ligneuse

3.3.1 Les expériences de gestion collective

Le GIC coton constitue une expérience de gestion collective. Le GIC de Sirlawé a été divisé en deux pour des raisons de production. Celle-ci était trop importante pour qu'un seul GIC puisse gérer le stockage des intrants. Afin d'évaluer la faisabilité de cette division, la Sodecoton a étudié l'entente au sein du groupement. Les indicateurs de cette entente sont la fréquence des réunions et leur organisation à l'initiative des membres du GIC et non de la Sodecoton. Dans le GIC de Sirlawé 1, les membres soulèvent des problèmes de fonctionnement interne attribués à un manque de confiance et à la jalousie selon les uns et à des détournements d'argent selon les autres. Dans la mesure où ces dysfonctionnements ne nuisent pas au contrat établi avec la Sodecoton, celle-ci n'intervient pas, les conflits doivent être réglés en interne. Dans ce cas, la démarche habituelle est d'organiser une réunion du bureau élargi suivie d'une assemblée générale si le problème persiste. Les membres proposent alors des solutions qui sont discutées jusqu'à trouver une entente. Le GIC de Boukdoum, lui, semble bien fonctionner.

Le « GIC des femmes agricultrices de Sirlawé » a été initié par une « *blanche* ». Il a été créé pour lutter contre la famine grâce à un élevage de poules et petits ruminants dont la vente permet d'acheter du mil. Grâce à cette structure, elles peuvent avoir des aides extérieures et l'appui d'une banque. La présidente a été choisie à l'unanimité. Certaines femmes du village ont quitté le GIC car, selon la présidente, elles pensaient avoir des aides dès la création et ne voulaient pas investir sur leurs fonds personnels au départ.

Enfin, concernant la gestion de la ressource arborée, des paysans de Sirlawé se sont regroupés en commission paritaire, dans le cadre du projet ESA, pour réfléchir à des innovations et les développer. Chaque volet du projet (Foresterie, Restauration des sols et Semis sous Couvert Végétal) est représenté par 5 personnes. Certains travaillent sur le volet foresterie dont l'une des actions est la promotion des jachères arborées auprès des paysans du village. Lors de leur mise en place, des conflits liés aux définitions des limites de champ peuvent survenir. Les intervenants de la commission paritaire ont alors un rôle de médiateur dans la négociation établie entre les paysans concernés.

3.3.2 Des propositions de gestion de la ressource arborée diverses mais centrées sur les initiatives privées

3.3.2.1 Initiatives privées

Pour résoudre le problème de la ressource en bois tous les paysans et les autorités traditionnelles proposent comme solution la plantation de *Neem* et d'arbres fruitiers. Nous avons ressenti une dynamique de plantation plus marquée chez les jeunes. Plusieurs paysans plantent pour leurs enfants, les femmes ont particulièrement insisté là dessus.

> *« On profite des arbres sélectionnés par nos parents et si on fait pareil, ça servira à nos enfants»*
>
> *« Quand tu crées un champ c'est pour tes enfants pas pour toi, tout le travail est plus pour l'enfant » (présidente du GIC de femmes)*

Le représentant forestier a pris une initiative différente : il a protégé une parcelle de brousse « *pour voir si elle redevenait comme la brousse d'antan* ». C'est le seul a prôner une gestion des ressources naturelles existantes pour pallier aux manques de bois.

3.3.2.2 Tontine inversée

La majorité des personnes ne se souvenaient plus de l'idée de « tontine inversée » proposée par les étudiants de l'ENGREF en 2004. Après explication de celle-ci, la réaction générale fut ironique. En effet, il leur paraît aberrant de partager un surplus de bois alors que celui-ci pourrait leur rapporter de l'argent facilement. De plus, la majorité des personnes interrogées affirment donner du bois aux gens qui en ont besoin, mais sans jamais attendre qu'on leur rende. Dans ce contexte, il est difficilement envisageable d'exploiter l'idée de « tontine inversée » pour permettre une gestion collective de la ressource en bois de feu.

3.3.2.3 Actions collectives

3.3.2.3.1 Point de vue de l'administration

Au cours des entretiens, l'idée de gestion collective a toujours été proposée par l'administration forestière. Le cadre de la forêt communautaire a été évoqué par le délégué provincial, tout en avançant ses difficultés de mise en place. Dans l'esprit de la loi, la forêt communautaire est fondée sur une partie du domaine national qui est rétrocédée aux populations locales et non sur des terres privées. La différence de taille des propriétés poserait problème. De plus, un manque de sensibilisation et une méfiance des gens à l'égard des nouveaux projets ne favorisent pas la mobilisation.

> *« Le problème est qu'en milieu rural il faut toujours expliquer les innovations »*
>
> *« Les gens doutent des bénéfices, ils n'ont pas confiance ». (Délégué provincial forêt-faune Extrême Nord)*

Néanmoins, l'administration s'est toujours montrée intéressée par les actions collectives qui pourraient permettre aux populations de gérer eux-mêmes la ressource. Elle se pose comme soutien technique aux projets, mais le manque de moyens ne permet pas de soutenir un grand nombre d'actions. Dernièrement, le ministère s'occupait principalement d'un projet visant à réhabiliter les pépinières publiques et privées pour permettre de distribuer 3 à 4 millions de plants d'ici cinq ans. Ce projet s'inscrit dans un cadre plus large de reboisement du Nord Cameroun, pour permettre aux populations de subvenir à leurs besoins en bois.

3.3.2.3.2 Point de vue des villageois

Les villageois n'évoquant jamais la gestion collective des ressources par eux-mêmes lors des entretiens, nous avons choisi d'aborder ce concept en partant de leur expérience des GIC et plus particulièrement du GIC coton.

Les réactions face à cette idée de gestion ont été diverses. Divers points positifs et négatifs se sont dégagés (Tableau 3)

POINTS POSITIFS	POINTS NEGATIFS
-investissement et risques minimisés -main-d'œuvre plus disponible -devises pour actions collectives -« le fer seul ne résonne pas »	-manque de brousse pour planter -manque d'eau -manque de confiance dans la gestion collective -manque de sac plastique pour planter -impossible de gérer la ressource collectivement si il faut une autorisation pour planter (=manque de liberté) -manque de sensibilisation

Tableau 3 : Réactions face à la proposition de gestion collective

Sur les 11 villageois interrogés sur ce thème (dont le Lawan et les Jawro), 10 étaient globalement favorables à une gestion collective. Néanmoins, il nous a semblé que les adhérents du GIC de Sirlawé 1 étaient plus réticents en raison des problèmes de confiance que ceux de Boukdoum. Les femmes, le représentant du chef de poste, un Jawro et un paysan ont soulevé le besoin d'un appui extérieur (« blanc », ONG) pour la mise en place de ce mode de gestion.

3.3.2.3.3 Objets des actions collectives

A partir des discussions avec les villageois, nous avons pu mettre à jour des idées concernant l'objet de la gestion collective. Celle-ci pourrait être mise en place pour gérer la ressource en bois dans le cadre de plantations collectives, de vente collective de ressources privées ou encore de pépinières permettant d'approvisionner le village en plants. Les facteurs limitant le lancement de ces différents projets sont variés.

Pour les plantations collectives, sont souvent évoqués le manque de brousse et la difficulté de protéger les plantations contre le vol. Nous n'avons pas réussi à éluder la question du manque de brousse, la moitié des interviewés (10 personnes) à ce sujet affirmant qu'il n'y en avait plus et l'autre moitié qu'ils pourraient toujours se débrouiller pour trouver des terrains disponibles.

Les pépinières seraient créées pour pallier au manque de plants. Mais le manque de « sac plastiques » (les plants sont cultivés dans des sacs plastiques facilitant le transport et permettant de maintenir l'humidité) est un gros frein à la production en grand nombre. Ce manque a été évoqué lors de plusieurs entretiens mais aussi lors de la restitution de notre travail aux villageois : le Lamido l'a évoqué comme problème majeur.

Malgré ces problèmes, les femmes ont déjà le projet de planter dans le cadre de leur GIC, certainement sur des espaces privés mais avec une gestion collective.

4. ANALYSE DE L'ORGANISATION VILLAGEOISE ET DES PROPOSITIONS DE GESTION

Les résultats issus des enquêtes permettent de répondre à nos hypothèses sur l'insécurité foncière. De plus, nous avons pu développer des idées de gestion à partir des propositions des paysans et tester nos propositions sur la gestion collective.

4.1 Le sentiment d'insécurité remis en question

Contrairement aux hypothèses posées au départ, à Sirlawé, les paysans ne sont pas dans un contexte d'insécurité foncière. Ils considèrent que la terre leur appartient et ne sont pas sujets à des abus de pouvoir de la part des autorités traditionnelles. L'accès à la terre n'est donc pas un facteur limitant pour une gestion durable des ressources naturelles.

4.2 Les propositions des paysans pour lutter contre la raréfaction de la ressource

4.2.1 Des besoins plus larges que le bois de feu

Bien que les paysans expriment des difficultés pour s'approvisionner en bois de feu, les solutions proposées répondent à de multiples manques qui renvoient à la diversité des usages de la ressource arborée. L'arbre sert en effet pour l'apport en bois de feu mais également bois de construction, pour sa production de fruits, de fourrage pour les animaux ainsi que dans l'apport de devises par la vente de bois et de fruits. Nos hypothèses étaient donc basées sur un manque en bois de feu mais leurs propositions répondent à des problèmes plus larges tels que la famine et le besoin d'apport financier (entre autre pour lutter contre ce premier problème). Ce biais est certainement lié au fait que nous nous soyons appuyés sur l'étude de 2004, focalisée sur la production du Faidherbia pour la consommation en bois de feu. Ils sont plutôt dans une logique d'initiatives privées pour des plantations répondant à leurs manques, priorités et ambitions personnelles.

4.2.2 Influence des activités annexes

Bien que sur le terroir de Sirlawé, tous les villageois aient globalement la même activité agricole, certains jeunes ont des activités annexes diverses. Ils sont donc sujets à des influences extérieures variables suivant la nature de leur activité. Le niveau et la nature de leur sensibilisation concernant la ressource arborée doivent être en partie lié à cette diversité. L'éducation doit aussi jouer un rôle dans ce domaine. A la diversité des activités s'ajoute la diversité des sensibilités et des intérêts personnels, familiaux etc. Les propositions pour améliorer la gestion de la ressource reflètent donc d'une certaine façon la diversité des connaissances et expériences extérieures de chacun. Il en va de même pour leur réaction aux propositions de gestion collective. Certains sont sensibilisés à ces pratiques par leurs expériences personnelles.

4.3 Les réactions aux propositions de gestion collective

4.3.1 Les autorités administratives

A toutes les échelles (Province, Département, Canton), les autorités administratives proposent spontanément le regroupement des populations pour la gestion de la ressource. Cette initiative s'intègre dans la politique camerounaise promouvant une implication des populations locales dans la gestion des ressources forestières notamment via la création de forêts communautaires. Ils proposent donc un appui technique, gratuit, également précisé par la loi de 1994 (Ministère de l'Environnement et des Forêts), pour la mise en place de ces instances et l'élaboration de plans de gestion. Néanmoins, la fréquence des mutations peut être un frein à ces changements.

A leur arrivée sur un nouveau poste, les fonctionnaires doivent s'informer sur les caractéristiques propres à leur zone d'affectation et s'approprier la situation. Il reste donc peu de temps pour la mise en place de nouveaux systèmes de gestion.

4.3.2 Les villageois et autorités traditionnelles

Chez les villageois et les autorités traditionnelles, l'idée de regroupement pour travailler sur un enjeu commun n'est pas spontanée. Néanmoins, ils voient des avantages à la gestion collective. Leurs expériences plus ou moins positives du GIC coton semblent influer sur leur motivation vis à vis de la création d'un « GIC bois ».

4.3.3 Les objets de la gestion collective

L'objet du regroupement proposé par les paysans se situe dans la logique des manques qu'ils ont exprimé. D'après leur propositions, ce regroupement aurait un objet plus général que celui que nous avions envisagé au départ : du type « arbre » plutôt que « bois de feu ». Les attentes et les propositions des gens sont en effet plus larges et différentes suivant la taille de leur famille, leur âge, l'existence d'activités annexes à l'agriculture, la nature de ces activités, leur sensibilisation... La diversité des objets (jeunes plants, arbres fruitiers, forestiers, brousse « naturelle »…) et des espaces (brousse non appropriées, plantations collectives, vente collectives de produits privés) envisagés pour le regroupement témoignent de la multiplicité des attentes et des priorités des acteurs. L'organisation du ou éventuellement des GIC devrait donc viser à répondre aux ambitions de chacun. L'homogénéité ethnique et socioprofessionnelle n'implique pas une homogénéité dans les attentes de chacun en ce qui concerne la ressource arborée.

5. DISCUSSION DES MODALITES D'UNE EVENTUELLE PLATEFORME DE CONCERTATION SUR LA RESSOURCE ARBOREE

L'analyse des résultats permet de discuter, à partir de nos hypothèses initiales les objets, les acteurs, l'échelle et le cadre de la négociation.

5.1 Un terroir apparemment sans conflit nécessitant une négociation pour la gestion de la ressource arborée

5.1.1 Les conflits entre paysans

L'absence de conflits entre paysans pouvant nécessiter une négociation pour l'amélioration de la gestion des ressources naturelles a été confirmée. Elle peut être expliquée par différents facteurs.

D'une part, comme nous l'avons vu, l'homogénéité ethnique et socioprofessionnelle limite les divergences d'intérêt. D'autre part, le degré d'appropriation de l'espace a un rôle très important. En effet, l'absence d'espace non approprié, lié à la forte pression démographique induit une absence de lieux communs où pourraient s'exprimer les divergences liées à la ressource arborée. De plus, les concessions sont clairement appropriées. Chaque acteur agit donc dans son espace, dans un contexte de règles communes et la ressource n'est pas à partager entre des personnes qui auraient des logiques divergentes. Il existe, selon certaines personnes, des espaces de brousse non appropriés mais dans tous les cas, ils ne font visiblement pas l'objet d'un usage collectif.

5.1.2 Les conflits entre paysans et autorités administratives

Les éventuels conflits entre les paysans et les différentes autorités ne semblent pas nécessiter une négociation. Les oppositions entre paysans et autorités traditionnelles ont été écartées. En ce qui concerne les divergences d'intérêt entre paysans et Représentant forestier, les pratiques de demandes d'autorisation et de taxation ne peuvent pas être identifiés comme un conflit. Les paysans ont effectivement une compréhension de la loi forestière éloignée de la réalité. Néanmoins, il ne semble pas que ce flou influence de façon négative leurs pratiques. La situation ne semble pas nuire à la préservation des ressources naturelles. Il se pourrait même que ce fonctionnement, bien qu'informel, participe à la préservation de la ressource.

5.1.3 Des résultats à relativiser

Ces résultats doivent être relativisés, un contact plus approfondi avec la population serait nécessaire pour mettre à jour des différends entre paysans ou avec les autorités. La perte d'autorité évoquée par le Lamido laisse penser que des conflits persistent et sont difficilement résolus. La commission paritaire du projet ESA doit également régler des conflits sur la délimitation des champs. Néanmoins, si des conflits existent certainement, ils ne semblent pas avoir un impact important sur la gestion de la ressource.

5.2 Une concertation entre les paysans pour mieux gérer

5.2.1 L'objet de la négociation

Néanmoins, bien qu'il n'y ait pas de divergence d'intérêt, l'enjeu commun de lutte contre la raréfaction de la ressource pourrait faire l'objet d'une gestion concertée. Comme nous l'avons souligné plus haut, les villageois ont des ambitions différentes, le regroupement nécessiterait donc une concertation pour se mettre d'accord sur une organisation commune. Dans cette optique, il serait intéressant de faire un travail plus précis sur la façon dont les différents acteurs envisagent l'organisation du groupement. Un questionnaire plus fermé pourrait être élaboré afin de mieux définir les attentes de chacun. Dans tous les cas, l'initiation d'un tel projet devrait débuter par une réunion de concertation entre les villageois (paysans et autorités traditionnelles) comme cela a été suggéré par certains d'entre eux.

5.2.2 Acteurs spécifiques à impliquer

Cette concertation regrouperait l'ensemble des paysans mais il semble important de préciser le rôle de certains acteurs.

5.2.2.1 Acteurs « internes »

Le rôle des autorités traditionnelles dans le règlement des conflits, apparemment reconnu et accepté par les villageois, doit être pris en compte. Même s'ils n'étaient pas directement intégrés dans le groupement, leur implication en tant que conseiller semble être importante pour tous.

Les femmes, directement impliquées dans la gestion de la ressource, doivent être intégrées dans ce processus. Leur expérience en matière de regroupement et leur souci d'une gestion à long terme (pour leurs enfants) leur donne un rôle central dans la sensibilisation des populations aux actions collectives. Il serait donc important dans les études futures de mieux étudier leurs attentes et leurs propositions.

Enfin, le maire de Doukoula pourrait être un acteur clé pour la définition des espaces à gérer collectivement. Malheureusement, en raison de problèmes d'organisation, nous n'avons pas pu le rencontrer. Si un projet était mis en place, il serait important de l'impliquer.

5.2.2.2 Acteurs « externes »

Un appui extérieur semble nécessaire pour impulser une telle organisation, il a été demandé par certains villageois. En effet, l'expérience montre que toutes les initiatives de gestion en collectivité ont été initiées par un agent extérieur (GIC coton initié par la SODECOTON, GIC femmes initié par une ONG). Le projet ESA travaille déjà dans le sens d'une gestion concertée de l'espace. La commission paritaire de Sirlawé permet de développer cette approche auprès des villageois. Les éventuels appuis extérieurs devraient donc travailler en collaboration avec ce projet afin de coordonner les activités et de bénéficier de la sensibilisation déjà mise en place. En effet, il semble important que la concertation soit aussi mise en oeuvre par les différents projets pour éviter d'avoir des actions divergentes qui ne feraient que nuire à la gestion de la ressource.

5.2.3 Quel cadre organisationnel ?

Le cadre organisationnel proposé a été le GIC car c'est un modèle connu par la population et qu'il peut représenter une personnalité morale, formalité nécessaire à la mise en place d'une forêt communautaire (Ministère de l'Environnement et des Forêts).

La forêt communautaire constitue un cadre organisationnel tout a fait adapté à une gestion concertée de la ressource ligneuse. La concertation est en effet un préalable à leur mise en place.

> *« Toute communauté désirant gérer une forêt communautaire doit tenir une réunion de concertation réunissant l'ensemble des composantes de la communauté concernée, afin de désigner le responsable de la gestion… » (Article 28 du décret n°95-531-PM du 23 août 95)*

Cependant, à Sirlawé, outre les problèmes d'application liés à la notion de forêt dans la région sahélienne du Cameroun, se pose le problème de l'espace. Si il n'existe pas de zone de forêt non permanente non appropriée, c'est à dire de brousse dans le cas de Sirlawé, la forêt communautaire n'a pas d'espace qui puisse lui être destiné. Compte tenu des disparités dans les discours des villageois, il faudrait mener une étude plus approfondie, appuyée sur la délimitation des parcelles de brousse pour savoir si il existe ou non des espaces encore non appropriés. Compte tenu des réactions globalement positives des villageois à l'idée d'un regroupement, il semblerait que le facteur humain ne soit pas un facteur bloquant pour la mise en place d'une telle structure.

L'impossibilité de la mise en place d'une forêt communautaire n'implique pas de renoncer à toute forme de gestion collective. En effet, les cadres de cette organisation peuvent être divers. Il serait intéressant d'en approfondir certains avec les villageois.

Le terroir de Sirlawé ne semble pas nécessiter d'un processus de négociation entre les villageois et les différentes autorités en vue de l'amélioration de la gestion de la ressource arborée. Néanmoins, la majorité des acteurs sont favorables à une gestion concertée de cette ressource. Celle-ci pourrait permettre de développer une gestion collective forte des initiatives des uns et des autres.

LES PLATEFORMES DE CONCERTATION SUR LA RESSOURCE ARBOREE DANS LE CAS DE MAFA KILDA

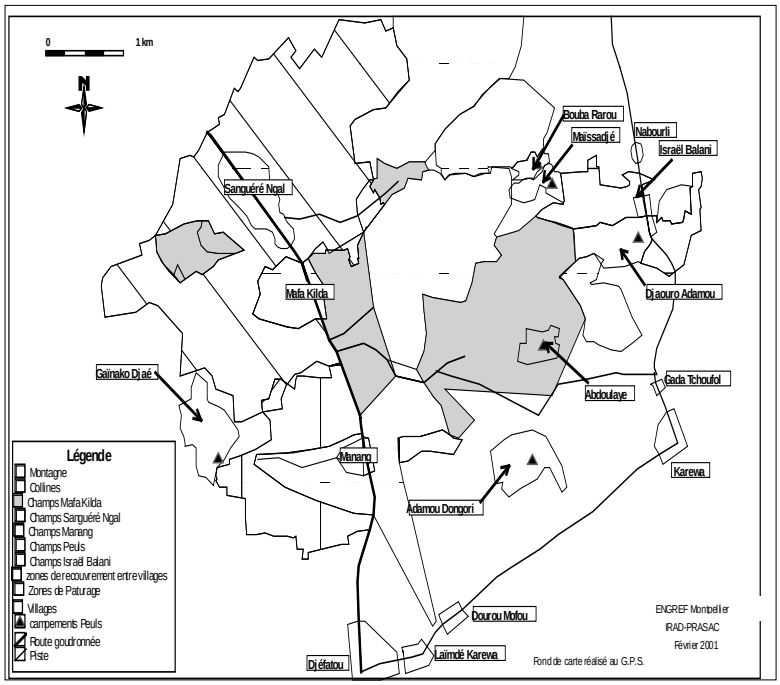

Figure 2 Carte du « territoire » de Mafa Kilda

Source : rapport FRT Mafa Kilda 2001 : gestion des ligneux dans la région de Mafa Kilda, nord Cameroun

NB : Le « territoire de Mafa Kilda » sur lequel s'appuie cette étude, ne représente pas uniquement le territoire du village, mais regroupe également ceux des villages adjacents tels que Sanguéré Ngal, Manang, Israël Balani etc... Cette entité a été définie par le projet PRASAC dans le cadre de projets réalisé par des étudiants ENGREF (cf. rapport 2001). Cette entité n'a aucune valeur juridique. Le village de Mafa Kilda installé en dans les années 1980 se trouve dans la province du Nord à une vingtaine de kilomètres au sud de Garoua en direction de Ngong.

Le territoire de Mafa Kilda a été choisi sur deux critères : présence d'une ressource arborée qui pourrait être gérée en commun et un territoire où se côtoient différentes ethnies. En effet, à la lecture des rapports des promotions précédentes sur cette zone, la ressource arborée présente sur ce territoire avait été décrite selon trois types différents : les arbres dans les champs cultivés, les arbres sur les bandes anti-érosives et les espaces encore non appropriés tels que la « brousse » des collines, la forêt galerie et celle des mayos[4]. D'autre part, les villages de cette zone ont commencé à s'installer au début du XX° siècle mais une arrivée massive de migrants dans la deuxième moitié du XX° siècle (Teyssier et al., 2002) va profondément remodeler les villages puisque notamment le village de Mafa Kilda va se rendre indépendant du village de Sanguéré Ngal. En général, dans cette province, les problèmes en matière de disponibilité en terres et de raréfaction de la ressource arborée dus à un prélèvement de plus en plus fort, sont inquiétants.

Dans le cadre de l'étude de la faisabilité de plateformes de concertation, ce territoire représente le cas où il existe encore une ressource arborée commune autour de laquelle éventuellement une plateforme de concertation pourrait s'établir et où le contexte sociologique n'est pas entièrement stabilisé. Dans un tel cas, une plateforme de négociation pourrait s'avérer utile pour régler les différends s'ils existent.

La première partie explicite sous quel angle la problématique a été envisagée sur le territoire de Mafa Kilda. Puis est décrite la méthodologie utilisée pour répondre à l'approche préalablement définie. Conformément à l'orientation prise, l'analyse des résultats concernant les groupements est exposée en troisième partie et ceux qui traitent de la forêt communautaire en quatrième partie.

4 Cours d'eau

La méthode utilisée variant quelque peu entre les deux parties, elle sera décrite de manière précise pour chacune d'elle. Enfin une analyse globale, une discussion de celle-ci et des propositions d'actions sont formulées.

1. ORIENTATION DE LA PROBLEMATIQUE SUR LE TERRITOIRE DE MAFA KILDA

En premier lieu, pour étudier la faisabilité de plateformes de concertation sur le territoire de Mafa Kilda, il était prévu de s'orienter sur les trois types de ressource arborée et d'en analyser les enjeux, les différents acteurs et les usages conflictuels ou non. Les premiers entretiens ont mis en évidence que les arbres dans les champs étaient appropriés par les agriculteurs qui les mettent en valeur. De fait, ils ne peuvent faire l'objet d'une gestion collective. De plus, les arbres des bandes anti-érosives ne sont, en fait, pas destinés à une gestion collective mais à la protection de ces bandes. Enfin, la sensibilisation entreprise par les étudiants des promotions 2002 et 2003 à un projet de « forêt communautaire » sur la colline de Mafa Kilda n'avait en février 2006 toujours pas donné place à l'établissement de celle-ci.

Il est alors apparu plus judicieux d'étudier les initiatives collectives qui existaient autour de la ressource arborée ainsi que les raisons de l'échec de la mise en place du projet de forêt communautaire à Mafa Kilda. L'analyse des initiatives communes autour de la ressource arborée permettrait de voir si elles peuvent s'apparenter à des plateformes de concertation et quelles en sont le fonctionnement, les enjeux, et les contraintes. Le but de l'étude des raisons de l'échec du projet de forêt communautaire considérée comme une déclinaison possible de plateformes de concertation autour de la ressource arborée est de mettre en lumière les contraintes auxquelles ce type de plateforme est confronté dans ce contexte. Enfin ces deux analyses sont complétées par celle d'initiatives qui s'apparentent à des plateformes de négociation mais qui ne traitent pas de la ressource arborée. Elle permettra d'éclaircir la (les) forme(s) que prennent ces plateformes, autour de quel enjeu elles s'organisent, avec quel soutien elles sont mises en place et quelles sont les contraintes qu'elles rencontrent.

2. LES GROUPEMENTS, LIEU DE LA CONCERTATION ?

2.1 Méthodologie d'étude :

Cette méthodologie est celle suivie lors du travail sur le territoire de Mafa Kilda et du travail à un niveau plus global à Maroua, Garoua et Ngong. Dans son ensemble, cette partie de l'étude a été une recherche sur les plateformes de concertation, les expériences antérieures et leur faisabilité. La démarche d'enquête a été faite en commun avec la problématique sur la forêt communautaire mais elle s'inscrit dans un cadre un peu différent comme l'explicite cette méthodologie.

Dans un premier temps, les étudiants FNS ont assisté aux réunions organisées dans chaque village par le groupe FRT présent à Mafa Kilda. Cela leur a permis d'avoir une brève description du contexte villageois de la zone (nom, histoire, habitants…), une entrée en matière sur la question de la ressource arborée, et de repérer les initiatives de concertation.

Trois villages ont été traités de cette façon :

- Sanguéré Ngal (Village « central », au nord de Mafa Kilda) ;
- Manang (Village, autrefois « quartier » de Sanguéré Ngal, au sud de Mafa Kilda) ;

- Israël (village Peul de l'autre côté de la « colline de Mafa Kilda »).

Ces villages sont les premiers choisis par le groupe FRT pour leur enquête de terrain. D'autres villages ont aussi fait l'objet de l'étude par les étudiants FRT, mais pas par les étudiants FNS. Mafa Kilda n'a pas été l'objet d'une réunion comparable.

Les réunions ont fait l'objet d'une prise de rendez-vous, la veille la plupart du temps, auprès du chef de village (ou représentant). A la réunion assistaient les personnalités importantes du village le souhaitant. Aucune restriction n'était faite par les enquêteurs. Il y avait donc dans la plupart des cas beaucoup de personnes à la réunion. Le nombre de personnes répondant aux questions était quant à lui beaucoup plus limité. Il a semblé que ces personnes était les notables du village. Le français a parfois été utilisé mais le plus souvent, il y avait un traducteur. Il était soit du village où avait lieu la réunion, soit de Mafa Kilda (village où résidaient les étudiants), venu en accompagnement du groupe.

S'il y a des initiatives collectives ou en s'il y en a eu, un guide d'entretien a été utilisé lors de rendez-vous spécifique pour analyser ces groupements.

Ce guide avait pour objectifs :
- une trame identique permettant une analyse comparée des différentes initiatives ;
- connaître les motivations, le fonctionnement et les résultats de ces initiatives ;
- connaître la perception des villageois sur l'initiative ;
- connaître les idées d'amélioration et/ou innovation proposées par les villageois.

Cette enquête sur le territoire de Mafa Kilda a été complétée par les interviews de plusieurs institutions, à Maroua, Garoua et Ngong. Cette démarche était une recherche de points de vue extérieurs. Elle s'est faite auprès des animateurs du GIE Terdel (Territoire et Développement Local) à Maroua, Garoua et Ngong, des responsables du projet ESA (Eau, Sol, Arbre), du délégué provincial des forêts et de la faune (MINFOF), de Monsieur Meneault expert en éco-développement et d'un responsable du projet PDOB (Projet de Développement Ouest Bénoué). Ces entretiens étaient semi-directifs.

Il en est ressorti un point de vue à considérer sur les plateformes de concertation, qui sera repris par la suite notamment dans l'analyse des groupements, en incluant des types de plateformes conçues, imaginées, sans être mises en place. Ce sont des groupements proposés par des acteurs extérieurs pour gérer un enjeu commun. Ces cadres de concertation sont restés théoriques mais leur analyse en parallèle des groupements mises en place est intéressante.

Plus d'une douzaine d'interviews ont été mené, dont les principales sont listées ici :
- entretiens au niveau local :
    - avec les notables du village de Sanguéré Ngal (de concert avec les FRT) ;
    - avec les femmes du village de Sanguéré Ngal, à propos de l'utilisation du bois de feu ;
    - avec le comité de vigilance de Sanguéré Ngal ;
    - avec les notables du village de Manang (de concert avec les FRT) ;
    - avec les femmes du village de Sanguéré Ngal à propos du GIC Djassaco ;
    - avec les peuls du village d'Israël Balani (de concert avec les FRT) ;

- avec les gens du village de Sanguéré Ngal à propos de CoDéSan et du GIC fruitiers.

- entretiens au niveau macro :
  - avec des animateurs du GIE Terdel à Maroua, Garoua et Ngong ;
  - avec des responsables du projet ESA ;
  - avec le délégué provincial des forêts et de la faune ;
  - avec Monsieur Meneault expert en éco-développement ;
  - avec des responsables du projet PDOB.

Il se trouve que 3 des groupements étudiés se situent dans le village de Sanguéré Ngal, village d'apparence plutôt dynamique, en tout cas dans le discours présenté lors des réunions. Il se trouve aussi que les groupements sont souvent des GICs. Il nous a apparu pertinent de nous intéresser au Comité de Développement créé dans ce même village puisque c'est un groupement qui se démarque. Dans les autres villages, il n'a pas été trouvé de groupement pouvant se prêter à la même analyse.

Les résultats sont analysés dans un tableau comparant les différents groupements en mettant en avant les soutiens extérieurs apportés au groupement, ces enjeux, si sa création a été spontanée et à quel besoin il répond, le mode de décision, la perception que les membres du groupement se font du groupement, les obstacles rencontrés, et, s'il y en a, les propositions d'amélioration faites par les membres. Ce tableau a été élaboré sur le terrain pour faire ressortir les points qui paraissait essentiels. Il aboutit à une typologie des groupements, base de la discussion de ce rapport.

Cette analyse est aussi appliquée aux groupements proposés par des acteurs extérieurs, ces types de plateformes de concertation qui n'ont pas été mis en place, mais dont la conception théorique a été mené de façon plus ou moins approfondie.

2.2 Résultats :

Les résultats sont d'abord un état des lieux des groupements et une comparaison générale qui aboutit à un classement.

2.2.1 Les groupements:

Sanguéré Ngal est apparu comme le village le plus dynamique avec ces nombreux groupements avec un total de 5 GICs (bientôt 6) et un Comité de Développement. A noter tout de même que ces groupements sont nouveaux, tout du moins leur légalisation est récente, la plus ancienne datant de 2000, si l'on exclue la création du GIC coton qui semble être le premier GIC créé (1996).

Les groupements étudiés sont présentés ci-après, en commençant par 2 GIC ayant un rapport avec la ressource arborée, et le Comité de Développement.

2.2.1.1 GIC fruitier de Sanguéré Ngal – « Djassera »

Ce GIC regroupe les hommes du village autour d'un « projet » de plantation d'arbre fruitier mais aussi forestiers. Il a été créé en 2002 (légalisation). Djassera, l'appellation du GIC, peut

se traduire par « nous sommes capables ». Il regroupe 13 hommes du village. Il y a 2 conditions pour être membre de ce GIC : être planteur d'arbres (pour cela ils peuvent acheter des plants au GIC, et planter) et cotiser 150 F par mois et 1000 F par an.

2.2.1.2 GIC femmes de Sanguéré Ngal – « Djassaco »

Ce GIC regroupe légalement 20 femmes du village depuis juin 2005 pour un besoin d'entraide et de reconnaissance. Il se dénomme Djassaco qui peut se traduire par « cherchons pour voir ». Ce groupement concerne notamment la plantation d'arbre.

Une animatrice de la Sodecoton (Annexe 1) a donné des plants avant la création des GIC. Aujourd'hui elle apporte un appui technique et c'est à elle que les plants sont demandés. L'idée du GIC semble provenir de cette personne extérieure.

2.2.1.3 Comité de Développement de Sanguéré Ngal – « CoDéSan »

CODESAN, le Comité de Développement de Sanguéré Ngal regroupe 3 villages : Sanguéré Ngal (Centre du Comité, organisateur des réunions), Manang et Sanguéré Djoï. Il est composé de 132 adhérents dont une vingtaine de femmes.

Ce comité concerne le développement du village, sa création reflétant une volonté de relancer le dynamisme du village, encouragé par le sous-préfet. Il a semblé qu'il y ait une motivation politique : en effet, la nomination en cours d'une nouvelle organisation hiérarchique au niveau de l'administration du département aurait été un moteur de la création du groupement. D'autre part, le sous-prefet a des attentes vis-à-vis de ce groupement : c'est pour lui un moyen de faire remonter à lui la prioritarisation des demandes des villageois.

Il est à noter que CODESAN n'inclut pas le village de Mafa Kilda, les créateurs du groupement n'ayant pas voulu les inclure pour des raisons de conflits inter-village peu explicités.

Les trois autres groupements identifiés comme tels sont :

- le GIC forêt communautaire de l'ENGREF ;
- l'OCAT, l'Office Coutumier et Administratif de Touroua du projet DPGT ;
- les Comités paritaires de TERDEL.

Encore une fois, ce ne sont pas des groupements qui ont été mis en place mais ils ont été conçus par des acteurs extérieurs.

2.2.1.4 Le GIC forêt communautaire de l'ENGREF

Ce GIC est une proposition des étudiants de l'ENGREF des années 2002 et 2003. En 2003, il a fait l'objet de discussion avec les habitants de Mafa Kilda, Sanguéré Ngal, Manang, Ouro Djaouro Adamou (Peul) afin de dresser une liste de volontaire dans chaque village pour faire parti du bureau du GIC.

3 ans après, le GIC n'a toujours pas été créé. Il semble que le besoin soit toujours aussi présent, que les villageois de Mafa Kilda semblent toujours aussi réceptifs, mais que rien ne

soit fait dans ce sens. Il y a un certain attentisme de la population vis-à-vis de ce projet : les villageois demandent à ce que l'ENGREF organise de nouvelles réunions.

La problématique est reprise en détail dans la deuxième partie sur les forêts communautaires.

2.2.1.5 L'OCAT, l'Office Coutumier et Administratif de Touroua

La proposition de la mise en place de l'Office Coutumier et Administratif de Touroua a été émise par le projet DPGT comme une structure neutre opérant sur le territoire de la commune de Touroua (province Nord, à l'ouest de Garoua) et qui s'occupe de l'arrivée et des départs des personnes et des structures d'accueil (puits, zones pour le bétail). Ce groupement a fait l'objet de nombreuses réflexions (Teyssier et al., 2002) mais n'a pas vu le jour.

Cette structure se veut paritaire avec de 6 agriculteurs et de 6 éleveurs. Outre ce critère sur l'activité principale, la sélection des membres est aussi faite sur la répartition géographique, l'ethnie, la religion, et l'appartenance politique.

2.2.1.6 Les Comités Paritaires de TERDEL

TERDEL (TERritoires & DÉveloppement Local) est un GIE (Groupe à Intérêt Economique) née du Projet DPGT (Annexe 4). Ses domaines de compétence sont multiples : Terdel a notamment conçu des solutions s'apparentant à des plateformes de concertations.

Terdel nous a présenté ses réflexions, fruit de son expérience de médiateur sur les conflits agropastoraux. Les comités paritaires sont formés pour contrôler le respect des aires de pâturages, avec l'aide de l'animateur qui est chargé de sensibiliser et faciliter le dialogue avec les différents villages concernés. Ces membres sont aussi sélectionnés dans un souci de bonne composition, comme son nom l'indique (représentativité des éleveurs et des agriculteurs).

2.2.2 Tableau

Ce tableau compare les différents groupements en mettant en avant les soutiens extérieurs apportés au groupement, ces enjeux, si sa création a été spontanée et a quel besoin il répond, le mode de décision, la perception que les membres se font du groupement, les obstacles rencontrés, et, s'il y en a, les propositions d'amélioration faîtes par les membres. (cf. Tableau 4 : Observations sur les groupements)

Il est possible de classer ces groupements selon leur finalité :

- les groupements à intérêt principalement économique :
  - GIC fruitier ;
  - GIC femmes.

- Les groupements autour d'un enjeu commun ayant pour visée un consensus
  - CoDéSan ;
  - GIC forêt communautaire (théorique) ;
  - OCAT (théorique) ;
  - Comité/commission paritaire (théorique).

Il a été plutôt facile de trouver des groupements dans la zone d'étude mais ils ne sont pas tous le lieu de la concertation. Une bonne partie de ces groupements, le plus souvent des GIC, ne sont que des regroupements autour d'un intérêt économique, l'attrait étant souvent lié à l'espoir d'une aide ou l'opportunité de crédit. C'est pourquoi il est important de classer les groupements comme il a été fait précédemment.

Ce classement permet de voir qu'il est possible de trouver des groupements qui se rapprochent de ce que l'on pourrait considérer comme des plates formes de concertation. Ces plates formes sont peu nombreuses et sont liées, semble-t-il, à un enjeu fort, quand ils existent. En effet, dans le cas de CoDéSan où la concertation semble au centre des préoccupations, un des objectifs à court terme est d'attirer l'établissement d'un Lawan dans le village en montrant un certain dynamisme.

Ces plates formes sont surtout le plus souvent théoriques dans leur conception et ont eu peu de chance d'être confrontées à la réalité du terrain : ce sont le GIC proposé par l'ENGREF pour rassembler plusieurs villages autour une forêt communautaire, l'OCAT du projet DPGT à Touroua et les comités paritaires proposés par TERDEL pour régler les conflits agropastoraux.

Nom du groupement	Soutien	Enjeu(x)	Besoin/spontanéité	Mode de prise de décision	Perception du Groupement /membres	Obstacles/ difficultés	Propositions (s'il y en a)
GIC fruitier	- Administratif des élites - Technique du DPGT	- Pour le futur - demande d'aide financière et technique - activité lucrative	Suivent l 'exemple des autres GIC du village	Proposition du bureau puis acceptation par les membres	C'est une opportunité	Echecs des années précédentes	
GIC femmes	- Technique et financier de la part de l'animatrice Sodecoton	Attirer l'attention et les crédits, sollicitation d'aide au projet ESA par exemple	Déjà groupées informellement avant mais encouragées par l'animatrice Sodecoton	Bureau/présidente puis acceptation par les membres. A l'unanimité	Opportunité	Majoritairement financier	
CoDéSan	- Administratif des élites et du sous-préfet	- Se faire attribuer un Lawan basé à Sanguéré Ngal - Prioritarisation des besoins pour le sous-préfet	- Impulsion du sous-préfet de Ngong - Valeur légale	Proposition du bureau puis acceptation dans les assemblées générales	Volonté de dynamisme dans le village	Mafa Kilda non inclus	Développement du village : route, école…
GIC Forêt communautaire	Démarche (sensibilisation+ inventaire) ENGREF	Mise en place d'une entité juridique responsable pour une forêt communautaire potentielle	Le projet ENGREF est à l'origine des discussions autour de ce groupement	Composition du bureau par des « volontaires » de chaque village		Attentisme de la population	« nouvelle réunion » avec tous les villages
OCAT	Office imaginé par DPGT	Aménagement du territoire dans l'optique de diminuer les conflits agropastoraux	- Besoin important du à la pression sur le foncier dans la région. - Influence DPGT	Sélection sur divers critères des représentants : activité principale, religion, ethnie…	Décisions prises de façon moins subsidiaire	Problème d'un financement autonome et contrôlé	Financement de l'État et fonctionnement privé
Comités paritaires	Animateur TERDEL	Contrôler le respect des aires de pâturages	Besoin important mais impulsé par le travail de l'animateur	Membres sélectionnés selon des critères « paritaires » (cf. OCAT)		Au bout d'un an, plus de réel pouvoir	

Tableau 4 : Observations sur les groupements

2.3 Analyse et discussion

Pour l'analyse de la faisabilité de plateformes de concertation sur la ressource arborée dans le cas du territoire de Mafa Kilda, nous nous appuierons sur la définition de la négociation de Dupont (1994, cours M. Leroy 2006) qui est une « activité qui met en interactions plusieurs acteurs qui, confrontés à la fois à des divergences et reconnaissant leur interdépendance, choisissent de rechercher volontairement une solution acceptable ». En gardant à l'esprit que seul le mode de prise de décision est différent entre la négociation et la concertation.

D'une manière générale sur le territoire de Mafa Kilda, il apparaît un certain attentisme de la part de la population vis-à-vis des projets de développement. Les groupements qui pourraient être le lieu de concertation ne sont pas formés spontanément, et dépendent soit d'une impulsion claire et importante d'un acteur extérieur, soit d'un enjeu très fort qui n'est pas celui de la gestion de la ressource arborée. Pourtant nos données mettent en lumière que les enjeux de chaque acteur ou groupe d'acteurs autour de la ressource arborée sont bien présents voire que des conflits sont latents mais qu'il n'y a pas de recherche volontaire d'une solution mutuellement acceptable.

Du fait de cette impulsion extérieure généralement indispensable, deux problèmes se posent donc pour la mise en place de ces plateformes. D'une part, les moyens financiers nécessaires sont souvent cités par les acteurs externes rencontrés comme le frein majeur à la mise en place de ces plateformes. D'autre part, une sensibilisation à la nécessité de se concerter pour trouver une solution mutuellement acceptable semble essentielle.

Le GIC souvent mis en place au niveau du village ou d'un groupement de villageois pourrait être une structure appropriée pour la mise en place de plateforme de concertation, à condition que le GIC comprenne tous les acteurs qui sont en interaction.

Enfin, il existe une superposition de la chefferie traditionnelle dont les règlements de conflits sont souvent jugés arbitraires, de l'administration moderne qui est très instable et sans continuité et enfin des projets des bailleurs de fonds qui produisent une dépendance vis-à-vis de l'argent et un attentisme des populations. Nos entretiens ont dévoilé que cette importante superposition d'autorités et donc cette forte divergence d'intérêts est considérée comme néfaste pour la mise en place de plateformes de concertation qui pourraient être efficaces.

3. ETUDE DE LA MISE EN PLACE DE FORETS COMMUNAUTAIRE AU NORD CAMEROUN

Les conditions climatiques de la région Nord Cameroun induisent l'installation de formations végétales telle que la savane arborée (d'après la classification de Latouzey, 1982). Le projet d'installation d'une forêt communautaire, a fait l'objet d'une attention particulière, puisqu'il sous entend l'établissement de concertation entre les différents acteurs concernés, en ce qui concerne la gestion de la ressource ligneuse. L'étude des projets de foresterie communautaire déjà réalisés au Nord Cameroun aidera à la compréhension de ce qui a été tenté à Mafa Kilda.

Dans l'exposé qui suit, un premier rappel, définissant la notion de forêt communautaire, sera établie.

Les méthodes employées dans l'analyse de leur mise en place dans la province Nord Cameroun seront décrites. Les résultats des analyses seront présentés pour enfin identifier, au travers du projet tenté à Mafa Kilda, les points importants qui font que la mise en place de plate-forme de concertation est faisable ou non sur ce territoire.

Figure 3 Formation végétale naturelle rencontrée dans la commune de Ngong.

Cette photo a été prise lors du suivi des femmes du village de Sanguéré Ngal allant ramasser le bois de construction et de chauffe. Ces collines sont nommées Baicorou par les villageois

3.1 Définition des forêts communautaires selon la législation

Selon la loi sur les forêts n° 94/01 du 20 janvier 1994, une forêt communautaire est une forêt du Domaine Forestier Non Permanent qui fait l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'administration chargée des forêts (MINFOF).

La superficie maximum ne peut dépasser 5000 ha.

Aucun titre de propriété n'est donné (la forêt appartient à l'Etat), mais seulement des droits d'usage. En effet, les produits forestiers qui découlent de la forêt sont la propriété exclusive de la communauté gérant cette biocénose. Ce type d'exploitation doit être réalisé dans le respect du plan d'aménagement ou plan simple de gestion. Les populations locales peuvent refuser l'installation d'une exploitation forestière (vente de coupe).

La première étape de la mise en place de forêt communautaire est la création d'une entité de gestion (association, GIC ou GIE). Elle passe par la mise en place de réunions d'information avec tous les villageois, de réunions de concertation entre les villageois et

l'administration, pour finir par la constitution d'un dossier qui sera soumis au service central du MINFOF.

La deuxième étape est l'élaboration du plan simple de gestion et d'une convention de gestion entre l'entité de gestion et l'administration.

Le plan simple de gestion contient plusieurs points importants. Il présente des informations pour les villageois sur la gestion de la ressource. Il localise et décrit en détail les usages de la forêt. Les programmes d'action y sont également rédigés.

L'étape finale est la réservation de la zone de forêt communautaire.

3.2 Méthodologie d'étude des projets de mise place de forêts communautaires

Afin de mieux comprendre les mécanismes permettant la mise en place de forêts communautaires, ainsi que de clarifier les points de blocage rencontrés, deux axes de travail ont été privilégiés.

3.2.1 Méthodologie appliquée pour la récolte des données

L'étude a été d'abord portée sur les projets de foresterie communautaire déjà mis en place au Nord Cameroun.

Notre premier axe a consisté en une recherche bibliographique, à propos de ces premières tentatives. Notre recherche bibliographique ne nous a permis de trouver qu'un seul article portant sur les forêts communautaires au Nord Cameroun. Il s'agit de l'article de Pascal Cunny *et al*. à paraître (La loi des forêts et la loi des savanes : quelles applications pour les forêts communautaires au Sud et au Nord Cameroun.). Au cours d'une deuxième étape, des enquêtes ont été réalisées auprès de différents acteurs concernés par l'implantation de forêts communautaires. Une première série d'enquêtes a été réalisée auprès de porteurs de projet implantés dans la commune de Garoua, tel que les projets TERDEL (Territoire et Développement Local, cf. Annexe) et PDOB (Projet de Développement Ouest Bénouée). L'objectif de ces entretiens est de déterminer si certains projets de foresterie communautaire ont été impulsés dans la province Nord et Extrême Nord et quels en ont été les réussites ou les échecs. Ceci a été réalisé dans le but d'obtenir une vision globale de la mise en place de forêts communautaires.

Puis, l'étude a porté plus précisément sur ce qui a été tenté par l'ENGREF à Mafa Kilda. La première étape a été, comme précédemment, une analyse bibliographique basée sur les rapports de l'ENGREF des années 2002 et 2003. Dans un deuxième temps, six enquêtes ont été menées auprès de différents types d'acteurs, de différents niveaux, dans le souci d'obtenir une vision locale puis plus macroscopique.

L'interrogation des paysans Mafa, de l'administration territoriale (ministère de la faune et des forêt et administration locale) et de l'autorité traditionnelle a été établie dans le but de mieux discerner, selon les acteurs, les raisons ayant entraîné l'arrêt des démarches allant dans le sens du projet.

Les porteurs de projets tel que TERDEL et PDOB, ont également été questionnés sur cette problématique à la suite des entretiens portant sur les projets qu'ils réalisent.

Au cours des différentes enquêtes, il y a eu une volonté de repérer les points de blocage en ce qui concerne l'établissement d'une forêt communautaire sur la colline de Mafa Kilda. Un questionnaire présenté sous la forme d'un guide d'entretien (cf. Annexe) identique a donc été soumis à tous les acteurs concernés. Ce dernier s'est notamment articulé autour de plusieurs points d'éclaircissement :

- l'implication de l'acteur interrogé dans cette initiative ;
- les raisons du blocage selon l'interlocuteur ;
- les solutions proposées par l'acteur pour l'avancée de l'initiative.

En ce qui concerne les porteurs de projets, les mêmes questions ont été posées, ainsi que d'autres concernant d'autres projets de foresterie communautaire. Au sujet des autres projets de foresterie communautaire, un questionnaire identique a également été soumis à tous. Il s'article autour de plusieurs points essentiels:

- le rôle de l'interlocuteur dans la création de forêts communautaires ;
- le mécanisme de mise en place des forêts communautaires ;
- la participation d'acteur(s) extérieur(s).

3.2.2 Méthodologie d'analyses des résultats

3.2.2.1 Analyse Bibliographique :

Les points forts et les points sensibles des projets de foresterie communautaire déjà établie au Nord Cameroun ont d'abord été identifiés. L'Etude plus locale de ce qui a été mis en place à Mafa Kilda a ensuite été établie.

3.2.2.2 Analyse des enquêtes :

L'analyse des forces et des faiblesses de chaque projet portant sur les communes de Touroua, Garoua et Ngong a été réalisée dans un premier temps. Ceci a été réalisé dans le but de comparer les initiatives entreprises dans ces communes avec ce qui a été réalisé à Mafa Kilda.

Afin d'éclaircir les points de blocage au niveau du projet de création d'une forêt communautaire sur la colline de Mafa Kilda, plusieurs points centraux ont été tirés des enquêtes.

Ils s'articulent essentiellement autour de la compréhension des différents d'acteurs entrant dans le processus. Il s'agit alors d'analyser la position et attitude actuelle, les enjeux (explicites et implicites) le pouvoir, et les forces et faiblesses de chaque acteur.

Pour cela une identification préalable des groupes d'acteurs est nécessaire. Un groupe d'acteur rassemble des individus ayant des intérêts communs et une même logique d'action.

Il est à signaler, que la détermination des enjeux implicites relève des interprétations et des dires et comportements des différents acteurs et relève du « non-dit ». Ainsi les conclusions qui peuvent être faites ne sont que des hypothèses qui peuvent s'avérer inexactes en réalité.

3.3 Résultats

3.3.1 Les forêts communautaires déjà mises en place au Cameroun

3.3.1.1 Résultats provenant de l'analyse bibliographique :

Contrairement au Sud du Cameroun, les tentatives de mise en place de forêts communautaires au Nord sont très peu nombreuses. En 2002, sept tentatives, en cours de réalisation, ont été identifiées (Simon *et al*., 2002).

Selon l'analyse de Pascal Cuny *et al*., aucune tentative n'a abouti du fait que dans chaque cas un acteur, ou plusieurs, tendent à bloquer le processus.

Trois projets sont notamment remarquables par la source du blocage qu'ils présentent.

En effet, selon les auteurs, à Abouli, malgré l'implication et l'appui du Lamido, le MINEF bloque le processus par manque de soutient de la part des ONG.

A Bibémi, malgré une dizaine de réunions préliminaires, une réunion de concertation et la création d'un GIC regroupant 11 villages, le projet est bloqué par une mésentente au niveau du choix du président du GIC. A Touroua, le Lamido n'a pas accepté la proposition d'établissement d'une forêt communautaire car il s'oppose à ce que la forêt puisse être délimitée au nom des communautés.

3.3.1.2 Résultats provenant des enquêtes auprès des porteurs de projets :

<u>Analyses des projets impulsés par TERDEL</u>

L'entretien avec le coordinateur au niveau du terrain de l'agence TERDEL (Territoire et Développement Local, cf. Annexe), a mis à jour plusieurs points essentiels.

Implanté à Garoua, TERDEL est une externalisation du volet « gestion de l'espace » du projet DPGT et fait un travail de médiation en convention avec ESA. Le projet ESA est un volet s'occupant des questions environnementales au sein de la compagnie de production de coton, la SODECOTON. Les travaux sont concentrés dans la zone cotonnière, province Nord et Extreme-Nord.

Deux types de forêts communautaires peuvent être mis en place. Celles qui existent déjà et celles nécessitant des travaux de plantation.

Pour le premier type, l'étape primordiale est la création du comité de gestion. Deux forêts communautaires ont déjà été crées à Touroua et à Lanagui.

Selon le rôle imputé à la forêt, les droits d'accès sont différents. S'il s'agit d'une forêt de production, ils sont définis par la réglementation du comité de gestion. Si la vocation de la forêt est la régulation du climat, les populations possèdent uniquement le droit de récupérer le bois mort.

En ce qui concerne les formations forestières à créer (dont une a été crée entre Touroua et Boggel), les essences ligneuses sont plantées avec les populations locales et le DPGT finance les opérations.

Selon l'interlocuteur, les projets de foresterie communautaire mis en place par TERDEL remportent un certain succès auprès des populations locales.

Il est possible de supposer que la présence de points forts (exposés dans le tableau ci-après) peut en être la cause, et ceci en particulier par le souci d'équilibrer les pouvoirs des différents acteurs concertés.

Analyse de l'entretien avec le planificateur du projet PDOB (Projet de Développement Ouest Bénouée)

Le projet PDOB (Projet de Développement Ouest Bénouée) a été lancé en 2002 pour une période de 5 ans. Il est financé par le gouvernement du Cameroun, l'AFD, ainsi qu'un bureau d'étude français (BCEOM) et un autre Camerounais. Leurs travaux (sur la ressource arborée) sont essentiellement menés au niveau des forêts communales. Si les populations locales émettent le désir d'instaurer une forêt communautaire, le PDOB les appuie jusqu'à un certain niveau seulement. Les populations locales sont donc aidées dans la constitution du dossier, puis le MINFOF prend en charge avec les villageois la suite des événements. Lors des premières étapes de la mise en place de forêts communautaires et communales le PDOB aide les communautés rurales dans leur démarche de planification des actions. Les contraintes et les potentialités des territoires sont identifiées au sein de réunions entre les autorités et les communautés rurales. Plusieurs forêts communales ont été instaurées dans la commune de Touroua et de Ngong.

Tableau 5 : Forces et faiblesses des différents projets déjà réalisés ou tenté au Nord Cameroun

	Projet Terdel	Projet PDOB
Forces	- Bon accueil des populations - Toutes les actions sont faites en concertation avec tous les villageois par le biais de réunions participatives - Lors de ces réunions le pouvoir du Lamido est mis à égalité avec celui du plus pauvre des paysans du village (même temps de parole accordé à chacun) afin d'équilibrer les forces lors des concertations - Procédures administratives (lourdes) mises en place par les animateurs du projet	- Aide aux communautés à la création du dossier à présenté au ministère. - Processus initié avec le MINFOF et les communautés. - Constitution d'un plan de gestion en concertation avec les communautés
Faiblesses	- légitimité de tel type de forêt communautaire créée sur la base d'une charte de gestion par rapport au texte de loi (cf. définition de la forêt communautaire paragraphe 3.1) - Quelques blocages financiers	- arrêt des procédures de mise en place de forêts communautaires au niveau du dépôt de dossier au MINFOF.

Les forêts communales sont gérées par et à la demande des mairies. Au sein de ces forêts communales, les populations locales possèdent les mêmes droits d'accès qu'au niveau des

forêts communautaires. Ces projets impulsés par PDOB, sont bien accueillis par les populations locales.

Des animateurs d'un programme mis en place par la SODECOTON (ESA) travaillent en partenariat avec les deux projets PDOB et TERDEL.

3.3.2 Etude des initiatives lancées à Mafa Kilda:

En 2002, les étudiants de l'ENGREF ont tenté de répondre au problème de raréfaction de la ressource ligneuse au niveau du territoire de Mafa Kilda. Parmi les solutions imaginées pour la pérennisation du prélèvement de bois de fourrage, de chauffe et de construction, est apparue la création d'une forêt communautaire. Des réunions de concertation ont été réalisées sur le territoire de Mafa Kilda. Elles regroupaient tous les villageois concernés, l'administration traditionnelle, locale et territoriale. Les réunions se sont tenues dans les villages de Mafa Kilda, Sanguéré Ngal, Adamou, ainsi que Gada Tchoufoul.

En 2003, une grande réunion entre les villageois de Mafa Kilda, Sanguéré Ngal, et de Manang et intégrant également les peuls a fait l'objet d'une discussion concernant la mise en place de la forêt communautaire ainsi que d'un comité de gestion de la forêt communautaire. Au cours de cette réunion, tous les acteurs concernés ont exprimé leur opinion favorable à la création d'une forêt communautaire au niveau de la colline de Mafa Kilda. Une liste de personnes désirant faire partie de ce bureau a d'ailleurs été rédigée.

Les premières phases du processus entrant dans le cadre d'une concertation ont donc été établies. Elles sont l'identification des acteurs, ainsi que leur regroupement au sein d'une réunion préliminaire de détermination du problème et d'une solution pour le résoudre.

Au niveau des différentes étapes de mise en place d'une forêt communautaire, les actions réalisées se situent au niveau des réunions préliminaires précédant la réunion de concertation désignant le responsable de la gestion ainsi que les objectifs de la forêt.

Depuis cela, plus rien n'a été initié, que ce soit au niveau de l'administration, des populations concernées ou des études de l'ENGREF. Les enquêtes réalisées sur le terrain ont permis d'élucider en partie les raisons de cet état de fait. Ces enquêtes sont réalisée sur deux fronts. Il s'agit d'abord de récolter les avis des différentes parties prenantes sur les raisons du blocage sont notamment élucidés. Dans un deuxième temps, les questionnaires permettent d'extraire les logiques d'acteur et d'analyser si le blocage des procédures engagées vers une concertation ne réside pas dans les interrelations (pouvoirs, positions etc.) des différents acteurs.

Les données bibliographiques (articles et rapports précédents de l'ENGREF) permettent d'identifier les acteurs concernés par la mise en place d'une forêt communautaire. Le schéma suivant synthétise l'organisation existante entre les différents acteurs dans le processus de création de la forêt communautaire de Mafa Kilda. Il laisse notamment apparaître les étapes initiales entrant dans ce processus. D'après la législation et les travaux des étudiants de l'ENGREF en 2003, un GIC central constitué des représentants des différents villages, appuyé sur les GIC implantés dans chaque villages, pourrait être établie (liste des villageois désirant faire partie de ce bureau central).

Chaque village travail en interconnexion en ce qui concerne les actions entreprises sur le territoire délimitant la forêt. Les populations locales, habitant le territoire de Mafa Kilda, font intégralement parties du système forestier. Elles sont de ce fait directement concernées par la gestion de la forêt qui se fait alors de façon interne.

Les acteurs extérieurs tel que l'autorité traditionnelle, l'administration territoriale et locale intervienne dans les premières étape de la mise en place de la forêt à savoir, au cours des réunions, avec les villageois, déterminant les modes de gestion à mettre en place. La gestion de la forêt sera ensuite entièrement déléguée aux populations locales. Le ministère intervient également dans la décision de l'implantation ou non d'une forêt communautaire après dépôt du dossier.

Figure 4 : Schéma d'organisation entre les différents acteurs entrant dans la mise en place de forêt communautaire appliquée au territoire de Mafa Kilda

Ce schéma a été réalisé d'après le rapport de l'ENGREF de 2003.

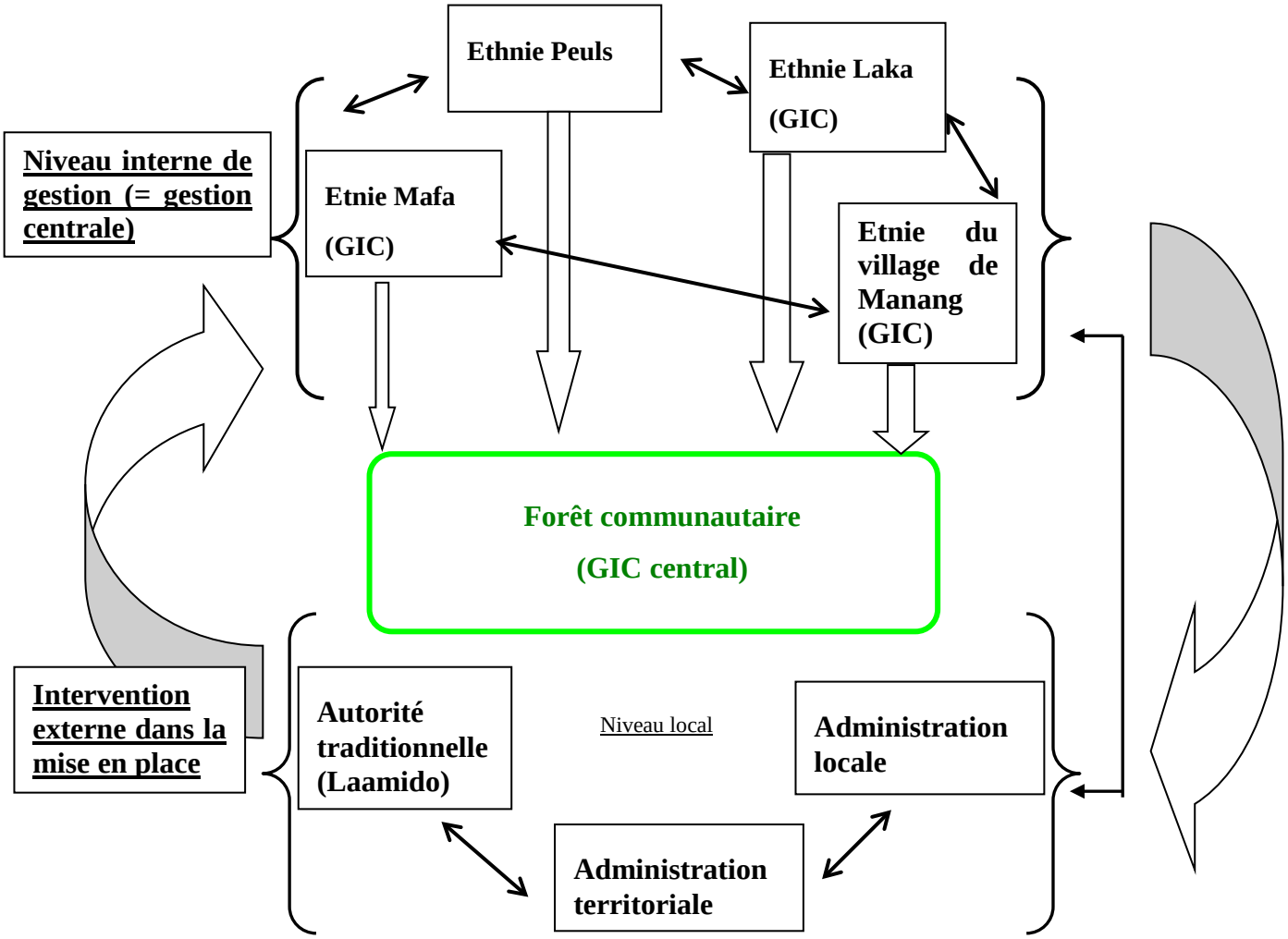

Légende : actions menés sur la forêts par les différents acteurs gestionnaires.

Procédures administratives entre les différents niveaux d'intervention (dépôt de dossier et acceptation du titre légitime de la forêt).

Concertation entre acteurs

3.3.2.1 Résultats de l'analyse des enquêtes portant sur le projet d'instauration d'une forêt communautaire à Mafa Kilda.

Plusieurs acteurs interrogés se sont prononcés sur les raisons du blocage des actions menées pour la création d'une forêt communautaire à Mafa Kilda (voir le tableau ci-après). L'autorité locale, ainsi que le planificateur du projet PDOB n'ayant pas eu connaissance de ce projet, se sont prononcés d'une manière générale en ce qui concerne les tentatives de foresterie communautaires dans le Nord Cameroun.

Tableau 6 : Tableau récapitulatif des opinions des différents acteurs en ce qui concerne les projets de foresterie communautaire au Nord Cameroun

Lieu concerné	**Colline de Mafa Kilda**	**Forêts communautaires en général (au Nord Cameroun)**
Autorité traditionnelle (Lamido)	-Mauvaise coordination entre l'administration et les villageois - Comportement passif des villageois concernés	
Administration Locale		Loi Camerounaise sur les forêts communautaire pas applicable au Nord Cameroun
Administration territoriale	Le milieu impose la pratique de la régénération. -revenus perçus à long terme problème - problème foncier (propriété dans le futur ?). + opposition des chefs de villages qui ont l'impression de perdre leurs terres.	
Population locale (Mafa)	-implique trop d'acteurs (peuls, villages aux alentours) d'où difficulté de les rassembler pour discuter +incompréhension de certains villageois +nécessite une autre réunion	
Terdel	-conflit entre les Peuls et les Mafa	
Planificateur projet PDOB		-Problèmes de coordination entre les différents niveaux administratifs. + incompétences et non implication des autorités locales +attente du MINFOF de l'arrivée d'ONG +Lois pas appliquées sur le terrain +manque d'informations et de sensibilisation

3.3.2.2 Analyse des pouvoirs, des positions actuelles ainsi que des enjeux explicite et implicites des différents acteurs concernés dans le projet de mise en place d'une forêt communautaire à Mafa Kilda.

Il est d'abord nécessaire d'expliciter la notion de pouvoir. Le pouvoir d'un acteur, dans les processus de négociation, est défini par son intérêt à pratiquer la MESORE, c'est à dire si il a la capacité de se « passer » de rentrer dans la négociation avec d'autres acteurs. Ainsi, ce pouvoir peut être déterminé par le statut et la position d'un acteur dans le réseau de l'organisation territoriale et administrative, ainsi que par l'importance de son enjeux dans la négociation.

D'après les différents entretiens, plusieurs groupes d'acteur peuvent être identifiés. Un groupe d'acteur rassemble des individus ayant des intérêts communs et une même logique d'action. Ils sont :

1er groupe : L'administration traditionnelle (Lamido, chef de premier degrés)

2ème groupe : L'administration moderne et locale (maire, sous-préfet, représentant du MINFOF)

4ème groupe : Les communautés locales (Mafa, Laka et Peuls)

Le Lamido :

Position actuelle : Le Lamido représente l'autorité traditionnelle à son plus haut niveau. Comme toutes les autorités impliquées au niveau local, il est en position statique et attend une action lancée par les populations locales. Il a le **pouvoir** autoritaire et décide de l'attribution et de gestion du territoire de tout le Lamidat. Il peut intervenir dans les conflits villageois afin de les régler.
Enjeux explicite : Il énonce son avis positif sur le création d'une forêt communautaire.
Toutefois, l'enjeu que représente pour lui la création d'un forêt communautaire n'est pas intense puisque cela n'améliorera pas la position dans laquelle il est actuellement. Le comportement qu'il affiche peut d'ailleurs révéler certains **enjeux implicites** qui le poussent à ne pas agir. L'analyse effectuée dans l'article de Pascal Cunny peut étayer le fait qu'un premier enjeu se situe au niveau foncier. Il est possible, en effet, que le Lamido ne désire pas l'établissement de cette forêt par crainte de perdre sa propriété. De plus un enjeu de pouvoir peut également conduire le Lamido à ne rien engager dans la création de cette forêt. Etant donné que la gestion de la forêt est imputée aux communautés, il peut percevoir une diminution de son pouvoir dans un tel processus.

L'autorité moderne locale :

Position actuelle : Le maire, le sous-préfet et le délégué du MINFOF sont les représentants du gouvernement à l'échelle de la commune (maire et sous-préfet) et du département (délégué du MINFOF). Comme le manifeste Lamido, les démarches de ses acteurs ne tendent pas vers l'aboutissement d'un projet de foresterie communautaire. Ils se trouvent en position d'attente et le MINFOF estime que les ONG doivent d'abord agir pour le soutien d'un tel projet.
Pouvoir : Il sont en charge de l'application des règles et détiennent ainsi, le pouvoir exécutif. Le sous-préfet a notamment le **pouvoir** d'attribution d'un Lawan (ce situant entre le chef de village et le Lamido dans l'autorité traditionnelle), au sein d'un village.

Le ministère de la forêt et de la faune a le pouvoir de décision de l'acceptation du dossier présenté par les populations locales pour la création d'une forêt communautaire.
Enjeux explicite : Une fois encore les avis sur la création de la forêt communautaire son positifs. Les **enjeux implicites** peuvent également être des enjeux de pouvoirs pour les mêmes raisons qui motivent le comportement du Lamido. En effet, la création d'une forêt communautaire donne beaucoup plus de poids aux communautés qui ne sont plus soumis à la seule juridiction du MINFOF et autres autorités.

Les communautés (Mafa et Laka) :

Position actuelle : Les communautés rurales sont les premiers à être en contact avec les ressources ligneuses et représentent, de ce fait, leurs gestionnaires effectifs. Ils sont dans l'attente d'une aide extérieure, notamment en ce qui concerne les actions administratives à réaliser. Ils attendent également la mise en place de campagnes de sensibilisation de tous les villageois concernés. Les seules démarches administratives menées sont à l'échelle d'un village, pour l'instauration de nouvelles plantations à titre individuel.
Pouvoir : Par rapport à tous les acteurs concernés, les communautés possède le plus pouvoir le plus faible car elles sont dépendante des décisions établie par les autorités. Leur seul atout réside dans la présence dans les villages de chef de troisième degrés qui se positionne en tant qu'auxiliaires entre l'administration locale et les villageois et entre la chefferie traditionnelle des niveaux supérieurs et les villageois.
Toutefois, l'équilibre des parties peut se faire par l'exploitation des forces villageoises. Elles peuvent, notamment, résider dans la création de groupements d'initiative commune (GIC). Ces structures démontrent une certaine volonté de la part des paysans pour se réunir et agir en commun, « l'union fait la force ». De plus le regroupement d'ethnies différentes (CODESAN) peut initier des moyens de pressions auprès du ministère.
Enjeux explicites : Leur **intérêt** (conscient ou non) dans ce projet est que leur usage de bois soit pérennisé. Les **enjeux implicites** ont ici pour origine un problème foncier, ou plus précisément de droit d'accès aux ressources existant sur leur terres. En effet, il semblerait, d'après l'interrogation des femmes de Sanguéré Ngal, que ce projet de foresterie communautaire suscite quelques inquiétudes. Les villageoises craignent que la création de cette forêt limite leur accès à la ressource ligneuse.

Toutes ces propositions d'interprétation des logiques d'acteurs sont toutefois à prendre avec précaution. En effet, il faut éviter de tomber dans les procès d'intention car il est clair que le manque d'informations ne permet pas de discerner avec certitude les logiques implicites des acteurs.

3.4 Discussion :

Une question centrale doit être posée à la lumière de ces résultats :

Les conditions pouvant conduire à une forme de négociation entre toutes les parties prenantes pour la gestion de la ressource arborée sont-elles réunies ?

Dans la réalité du terrain, toutes les conditions permettant l'aboutissement à une forme de négociation ne sont pas intégralement réunie. Quoi qu'il en soit plusieurs paramètres peuvent être analysés pour déterminer la possibilité de mise en place d'une plate-forme de concertation sur la ressource ligneuse.

Un premier point est l'expression de toutes les parties prenantes. D'après les précédents rapports établis par l'ENGREF, il semblerait que le taux de participation aux réunions soit maximum et que tous les acteurs, gestionnaires intentionnels ou effectif de la ressource ligneuse (Peuls, Mafa, Laka ainsi que l'administration traditionnelle et territoriale) ait été entendue. Tous les acteurs ont émis leur opinion sur l'instauration d'une forêt communautaire. De plus il en a été de même pour notre travail de recherche, en ce qui concerne le recueil des opinions sur les raisons du blocage des initiatives antérieures démarrées. Il va de soit, que l'adoption d'une décision finale doit au préalable être discuté avec toutes les personnes qui vont être concernées par cette décision, afin que l'on ne se retrouve pas dans une situation de refus pouvant aboutir à un conflit.

Dans un deuxième temps, l'analyse des pouvoirs de chaque acteur laisse apparaître quelques inégalités entre les différents groupes d'acteurs. La délégation de Garoua du MINFOF détient le pouvoir exécutif en matière de législation forestière. Il décide notamment, du classement d'un espace en forêt communautaire (ou communale). Son enjeu dans les négociations engendrées et alors faible car la décision finale ne va affecter que sensiblement leur position actuelle. Leur pouvoir se manifeste alors dans le fait que le MINFOF peut à tout moment pratiquer la MESORE (MEilleure SOlution de REplie). C'est ainsi que, face aux communautés contraintes d'appliquer la loi sur les forêts, le MINFOF est en position de pouvoir supérieur, ce qui ne joue pas en la faveur de l'élaboration d'une plate-forme de négociation.

Un troisième élément d'analyse est la motivation de toutes les parties. D'après les différents entretiens, il apparaît clairement qu'elle soit absente. Ni l'administration, ni les villageois concernés n'entreprennent des démarches allant dans le sens de la mise en place de cette forêt.

Pourtant, d'après les dires des différents acteurs, il pourrait y avoir des initiatives menées de la part de certaines parties prenantes indépendamment des autres. Or les populations locales attendent une aide extérieur et l'administration attend les démarches des populations locales.

Certes, et ceci sera discuté plus loin, les populations locales pourrait bénéficier d'une aide extérieure sous toute forme qu'elle soit. Mais leur motivation réelle en serait-elle alors changée ? Cette question reste en suspend.

Le manque de motivation peut faire l'objet d'interrogations.

Il semble que le contexte dans lequel évolue le territoire de Mafa Kilda peut apporter des réponses.

En effet, un premier facteur limitant apparaît au niveau humain. Les organisations sociales font que la communication inter-villageoise est pratiquement inexistante. Il n'est pas dans leurs coutumes de se réunir entre villages pour discuter des problèmes portant sur tout un territoire.

Un conflit inter-éthnique, dissimulant un enjeu foncier (accès aux terres), entraîne également quelques problèmes. D'après un agent de développement porteur de projet, les

Peuls percevraient la forêt communautaire comme une tentative d'appropriation des Mafa sur les terres de transhumance.

Les craintes (chez les femmes faisant partie de l'ethnie Laka), dues à une incompréhension (la légitimité de cette incompréhension n'est ici aucunement jugée) de la finalité du projet de foresterie communautaire, entraînent quelques réticences à sa mise en place.

De plus, il apparaît, à la lumière de l'entretien mené auprès des Mafa, que ce type de projet ne soit pas bien assimilé. Il semblerait que les villageois n'y voit pas leur intérêt direct et personnel. Le projet portant sur la colline de Mafa Kilda, a été impulsé par les étudiants de l'ENGREF en 2002 et non à la demande des villageois. Il est donc possible de conclure qu'un projet à de faible chance d'aboutir lorsqu'il ne vient pas d'une requête effectuée directement par les personnes concernées, c'est à dire les villageois usant des ressources de la zone ciblée.

En effet, il est apparu, aux cours d'entretiens concernant la création de GIC, que les villageois arrivent très bien à s'organiser lorsqu'ils en éprouvent le réel besoin et perçoivent tous les enjeux de leurs actions. Les projets de foresterie communautaire sont mis en place par le PDOB lorsque les villageois en émettent le désir. Cela étaye donc qu'un facteur essentiel qui va permettre l'aboutissement d'un projet est bien l'origine de la demande. Il est possible de constater par ailleurs que la mise en place de forêts communales, à Touroua, Ngong, et Garoua, soit bien acceptée par les villageois usant de la ressource en question. La solution se trouverait peut être donc dans ce type de forêt. Toutefois le fait que le comité de gestion soit imputé à la commune (au maire) peut entraîner des détournements à leur avantage et susciter quelques tensions avec les villageois.

Le contexte environnemental ne facilite pas non plus la mise en place d'une forêt communautaire. Au Nord Cameroun la végétation naturelle évolue sous un climat soudano-sahélien.

La loi n° 94/01 sur les forêts communautaires est difficilement applicable dans un milieu où le climax est une savane arborée et où la ressource arborée se fait de plus en plus rare (Menneault, *comm. pers*. et l'administration locale).

Cependant le Cameroun n'étant pas un état fédéral, deux lois différentes ne peuvent pas être conçues.

4. ANALYSE GENERALE ET DISCUSSION

Cette partie expose tout d'abord une analyse générale des résultats de l'étude de cas de Mafa Kilda, orientés sur les groupements communautaires (GIC) et sur le projet de mise en place de la forêt communautaire. Puis sont tirées de cette analyse des pistes d'investigation sur la faisabilité de plateformes de concertation autour de la ressource arborée. Enfin les limites de l'étude sont exposées ainsi que des recommandations pour approfondir le sujet.

4.1 Analyse générale des résultats de l'étude de cas de Mafa Kilda

L'analyse de groupements axés sur un autre enjeu que la gestion commune de la ressource arborée permet de mettre en évidence d'autres points exposés ci-après. Sur le territoire de Mafa Kilda, il apparaît trois types d'initiatives collectives :

- les initiatives qui sont mises en place par les populations elles-mêmes, de leur propre chef (GIC fruitier, le GIC des femmes de Sanguéré Ngal et le CoDéSan) ;
- les initiatives qui sont mises en place par les populations elles-mêmes mais avec le soutien ou sous l'impulsion d'acteurs extérieurs (les comités paritaires) ;
- les initiatives complètement impulsées par des acteurs extérieurs (la forêt communautaire et son GIC, l'OCAT).

En regard de ce « gradient d'origine d'impulsion », il existe d'autres gradients. Tout d'abord, il est remarquable que plus l'impulsion est extérieure, moins le nombre des initiatives collectives ayant réellement été mises en place est élevé. En effet, seuls les GIC et le CoDéSan sont des initiatives concrètement en activité. Quant aux comités paritaires, nous avons vu que leur pouvoir n'était que temporaire. Les initiatives restantes n'ont aucune réalité à part sur du papier. Le projet d'implantation d'une forêt communautaire à Mafa Kilda illustre bien ce propos. On peut donc penser que l'origine de l'impulsion a une influence sur la mise en pratique des initiatives collectives. **Pour être effective et durable, une plateforme doit donc le plus possible être une initiative interne à la communauté.**

D'autre part, le gradient d'origine d'impulsion est aussi fonction du type d'enjeu de l'initiative. S'il s'agit d'un enjeu économique ou politique (exemple : l'enjeu de CoDéSan est l'attribution d'un Lawan) important à court terme, l'initiative collective est active. Par contre, si l'enjeu est la gestion des ressources naturelles (notamment arborée avec la forêt communautaire de Mafa Kilda) et donc un enjeu à long terme, il est difficile de mettre en place des initiatives communes. **La perspective à long terme semble être un obstacle à la création d'une plateforme de concertation.**

Un autre facteur qui pourrait influencer la faisabilité de plateformes de négociation est la taille de l'initiative. Les initiatives collectives comme les GICs qui ne concernent que quelques dizaines de personnes fonctionnent, tandis que les initiatives comme la forêt communautaire qui touche plusieurs villages sont difficiles à mettre en place. De plus, plus l'initiative concerne un nombre important d'ethnies ou du moins de villages, plus la concertation semble être difficile. Des villages arrivent à se regrouper autour d'un enjeu très fort comme celui de CoDéSan mais des villages d'ethnies différentes comme Mafa Kilda ne sont pas incluses dans ce groupement. Il semblerait d'ailleurs que trop d'ethnies soient

impliquées dans la création de la forêt communautaire sur le territoire de Mafa Kilda et que ce soit un frein au rassemblement de tous les acteurs.

4.2 Discussion sur l'étude

Le cadrage choisi au préalable lors la l'étude bibliographique effectuée (cf. 1) à Montpellier ne s'est pas révélé pertinent pour l'étude de cas du territoire de Mafa Kilda. L'orientation ultérieure était la suivante: l'étude de groupements en relation avec la gestion de la ressource arborée présents sur le territoire. Aucun groupement de ce type n'a été trouvé. Il nous a alors semblé pertinent de nous pencher sur la nature des domaines des groupements existants. D'autre part, nos recherches auprès d'acteurs externes nous ont menés à nous intéresser à des initiatives pensées par ceux-ci relatifs à la gestion de la ressource arborée ainsi qu'à d'autres domaines. C'est pour cette raison qu'une étude supplémentaire sur la mise en place de forêts communautaires au Nord Cameroun a été réalisée. En effet, la forêt communautaire pouvait être considérée comme une forme de plateforme de concertation sur la ressource arborée et avait été introduite aux habitants de la zone par les promotions antérieures de l'ENGREF. Le cadrage ainsi remanié à permis d'apporter des éléments de réponse sur la faisabilité de ces plateformes de concertation dans cette zone géographique.

En effet, les résultats sur le territoire de Mafa Kilda permettent de montrer qu'à l'heure actuelle, en 2006, il n'existe en pratique aucune initiative commune axée sur la ressource arborée qui pourrait être considérée comme une plateforme de concertation. Plusieurs acteurs externes et internes ont mentionné le fait que les populations des différents villages, bien que conscientes de l'avantage de se concerter, n'arrivent pas à le faire. Elles ont besoin d'un médiateur. **L'étude du territoire de Mafa Kilda permet de clarifier qu'un obstacle majeur à la mise en place de plateforme de concertation dans cette zone n'est pas la disponibilité de la ressource mais plutôt l'hétérogénéité de la population présente sur le territoire.** Cet obstacle a aussi mentionné pour d'autres sujets tels que le règlement des litiges entre agriculteurs et éleveurs.

L'analyse d'autres initiatives collectives montrent que les autres contraintes à la mise en place de plateformes de concertation étaient les suivantes. **Tout d'abord une contrainte explicitée par des acteurs externes est le manque de moyens financiers.** En effet, l'OCAT manque de moyens financiers pour fonctionner. Il en est de même pour la commission de règlements de litiges agro-pastoraux pourtant prévue par la loi. L'exemple du CoDéSan qui est financé par ses propres membres est intéressant car il permet d'illustrer ce problème.

Une autre raison citée dans la littérature et explicitée par certains acteurs est la superposition de l'autorité traditionnelle, de l'administration moderne et des projets de développement. Car souvent l'articulation entre ces trois entités ne se fait pas de manière spontanée. L'une pouvant voir la présence de l'autre comme un obstacle et l'autre pouvant considéré l'activité de l'une comme un détournement de pouvoir.

Enfin, il est à noter que les populations ne considèrent pas comme une priorité, l'aspect collectif de la gestion de la ressource arborée, ce qui ne les incite pas à se concerter. En effet, dans le village de Mafa Kilda, malgré la difficulté explicitée à se concerter sur la gestion arborée, ils arrivent à se mettre d'accord pour la création d'un dispensaire et d'une école. C'est donc bien que la ressource arborée ne fait pas partie des priorités des villageois

à l'heure actuelle. D'autre part, il nous a été confié que derrière ce projet de forêt communautaire, certains acteurs y voyaient une opportunité pour les Mafa d'empiéter sur les terres des peuls. D'autant plus que les conflits liés au foncier (notamment les conflits sur les pistes de transhumance et les zones de pâturage entre agriculteurs et éleveurs) sont au cœur des préoccupations de tous les acteurs. En effet, lors de toutes les réunions dans les villages ou avec les acteurs externes, ce type de conflit est systématiquement ressorti.

4.3 Discussion de la méthode

La diversité des acteurs et des initiatives rencontrés (existence de nombreuses associations se déclinant sous plusieurs formes : GIC, comité de gestion etc.) a été un frein à la mise en place d'un guide d'entretien reproductible identique pour chaque enquête. Mais ce projet était plus une phase de familiarisation avec les problèmes de la zone et les différents points de vue sur les initiatives collectives entreprises ou fictives. Des études, plus poussées, portant sur la perception de ces initiatives par les villageois, ainsi que sur la mise en place de ces dernières seraient utiles pour comprendre les motivations ou les rejets de gestion collective.

Sur le territoire de Mafa Kilda, l'étude de la faisabilité de plateformes de concertation a mis en évidence qu'aucune initiative collective qui s'apparenterait à une plateforme de concertation autour de la ressource arborée n'a été mise en place d'une part. D'autre part la raison principale de cette absence est le facteur humain car la ressource arborée, pouvant faire l'objet d'une gestion commune, est présente sur le territoire. En effet, la diversité des acteurs en jeu sur ce territoire et leurs conflits est un frein à la spontanéité de la concertation. D'autres contraintes telles que l'absence de moyens financiers, et la superposition des différentes autorités sont présentées. Enfin, la gestion collective de la ressource arborée ne semble par être une priorité sur le territoire de Mafa Kilda.

LES PLATEFORMES DE CONCERTATION SUR LA RESSOURCE ARBOREE DANS LE CAS DES ZONES D'INTERET CYNEGETIQUE

La province du Nord Cameroun présente un atout majeur de par la richesse de sa faune et de sa flore. L'Etat camerounais a crée trois Parcs Nationaux (couvrant une superficie d'environ 730 000ha) dans le but d'assurer la préservation de cette biodiversité. Ces parcs sont entourés par des Zones d'Intérêts Cynégétiques (sur plus de 2 millions d'hectares, soit 33% de la superficie totale de la province), aires protégées où la faune est exploitée de façon contrôlée. Elles jouent le rôle de zone tampon entre les parcs et les espaces anthropisés. Ces zones subissent en effet de fortes pressions anthropiques qui se sont accrues sous les effets combinés de l'installation de migrants (pour la culture du coton qui nécessite d'importantes surfaces), de l'augmentation des cheptels des transhumants et le braconnage de la viande de brousse. Tous ces facteurs contribuent à la réduction de la ressource arborée et à la fragilisation des populations d'animaux. Dans le cadre du projet ARDESAC sur la faisabilité de plateforme de concertation sur la ressource arborée, les ZIC rassemblant de nombreux acteurs et étant le siège de nombreux conflits, notamment autour de cette ressource, représentent donc une scène privilégiée pour notre étude. En effet, les arbres constituent une ressource aux usages multiples et conflictuels : ils sont tout d'abord un habitat indispensable pour la faune, une source de fourrages et d'ombre pour les transhumants, d'autre part ils sont utilisés pour leurs fruits, le bois de feu, d'œuvre et de construction par les villageois (migrants et autochtones), ils représentent un capital (réserve foncière, vente de bois et de produits non ligneux), c'est aussi un moyen de lutter contre l'érosion, l'appauvrissement et le dessèchement du sol, enfin c'est un élément paysager et patrimonial. Ainsi une concertation pour une gestion durable de cette ressource est un enjeu essentiel et à considérer dès à présent.

Cette étude présente une analyse du système expérimental de co-gestion et de micro-zonage des activités mis en place au niveau du front pionnier de migration, dans les ZIC 1 et 4, à proximité du Parc National de la Bénoué dans la province du Nord Cameroun. Il est détaillé tout d'abord le contexte macro et micro de l'étude dans le cadre de la problématique global du projet ARDESAC, puis la méthode et la chronologie des étapes suivies lors de ce travail. Par ailleurs, le système de co-gestion et la convention mis en place sont expliqués, puis les résultats concernant le jeu des acteurs et leurs relations sont identifiés. Enfin les limites et les apports d'un tel système en tant que plateforme de concertation sur la gestion de la ressource arborée sont développés.

1. LA PROBLEMATIQUE DANS LE CAS DES ZONES D'INTERETS CYNEGETIQUES

1.1 Contexte géographique

1.1.1 Présentation macroscopique

La zone d'étude se situe dans la province Nord du Cameroun, dont la capitale est Garoua. Cette province compte trois Parcs Nationaux : le Parc de la Bénoué, de Bouba-Ndjida, et la Réserve du Faro, et 28 Zones d'Intérêts cynégétiques (ZIC). L'étude s'est déroulée au niveau des ZIC 1 et 4 bordant la partie occidentale du Parc de la Bénoué. Ces ZIC se trouvent à cheval entre les départements du Faro et de Rey-Bouba dont les chefs-lieux sont respectivement Poli et Tcholliré.

La carte administrative Figure 5 permet de positionner d'une façon générale le secteur d'étude.

Source : ministère français des affaires étrangères

Figure 5 : Carte administrative du Cameroun

Ces ZIC sont traversées par la route principale reliant Garoua à Ngaoundéré.

Les superficies des ZIC 1 et 4 représentées sur la carte (Figure 6), sont respectivement de 38 552 ha et 40 640ha.

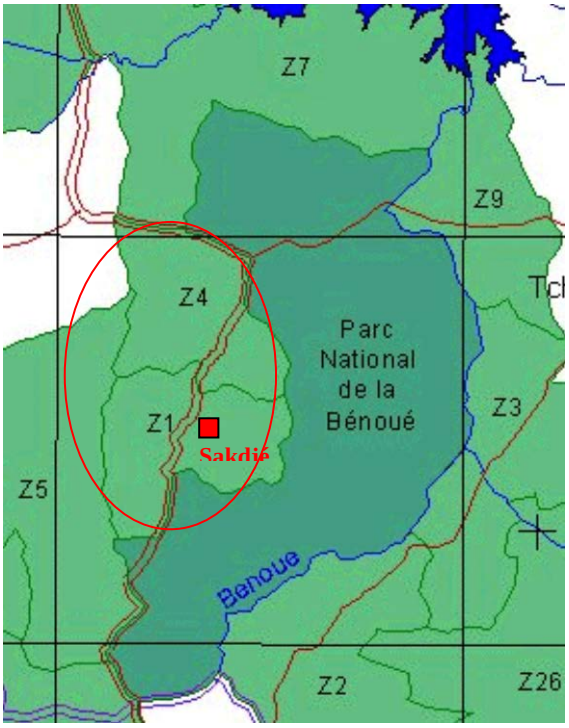

Source : ministère de l'environnement et des forêts

Figure 6 : Localisation des ZIC 1 et 4

1.1.2 Présentation microscopique

Plus précisément, au niveau local, la zone d'étude se situe autour du village de Sakdjé localisé dans la ZIC 1. Le schéma (

Figure 7) précise le cadre d'étude et les 3 zones distinctes (micro-zonage) définies dans le cadre de la co-gestion établie pour les ZIC 1 et 4.

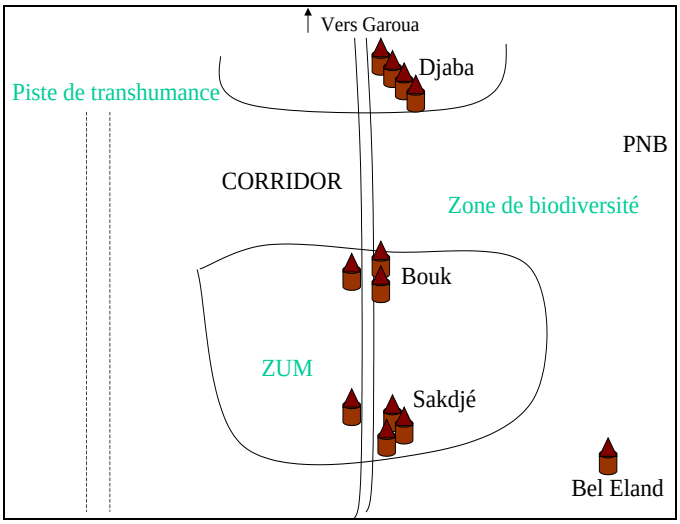

Figure 7 : schéma présentant le micro-zonage d'une partie de la ZIC 1

Ce micro-zonage permet de distinguer le long de la route nationale : la Zone à Usage Multiple (ZUM), le couloir de transhumance et la Zone de Biodiversité. Dans chacune des zones les activités autorisées et les limites sont spécifiées dans la convention de co-gestion (Annexe 5).

1.1.3 Contexte historique

Dès 1932, des efforts pour la conservation de la biodiversité sont menées par l'Etat colonial, avec la création de la réserve de faune de la Bénoué. En 1968 les Parcs Nationaux de la Bénoué et Boubandjidah et la Réserve de Faune du Faro sont instituées. En 1982, le Parc National de la Bénoué est inscrit par l'UNESCO sur la liste des Réserves de la Biosphère du fait de la présence humaine dans et autour du parc. Les espaces autour des Parcs étant de plus en plus anthropisés, des zones tampon sous statut de zones protégées, où la faune est exploitée de façon contrôlée, vont voir le jour. Ainsi en 1969, les 16 premières Zones d'Intérêts Cynégétiques (ZIC) sont créées par l'arrêté N°86/SEAR/DEFC, suivies par la constitution de 11 autres ZIC en 1972. Finalement par trois décrets ministériels de 1996, 1998 et 2002, les dernières ZIC ont été instaurées et plusieurs limites ajustées.

Toutes les ZIC étaient sous le contrôle du Ministère de l'Environnement et de la Faune, MINEF, lui même représenté par la direction départementale de la faune et des aires protégées. Depuis 2004, une réforme ministérielle a scindé ce ministère en Ministère de la FOrêt et de la Faune, MINFOF, et en Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature, MINEP.

Par ailleurs, suite au sommet tenu à Rio en 1992, un Programme National de Conservation et de Gestion de la Biodiversité au Cameroun (PCGBC) a été mis en place par le MINEF. Le projet GEF savane (Global Environment Facilities) était l'une des composantes de ce programme (Annexe 2). La SNV (Organisation Néerlandaise de Développement) et le WWF (Organisation mondiale de protection de la nature) ont apporté leur appui à ce projet. A travers ce projet de conservation de la biodiversité, le volet SNV/Eco-développement concerne l'élaboration de plans d'aménagement dans les ZIC.

Il prévoit notamment d'associer les communautés locales à la gestion des ressources. Les ZIC 1 et 4 ont alors été choisies comme zone pilote d'expérimentation pour l'élaboration d'un tel système de gestion participative.

Ainsi un processus de co-gestion entre les communautés locales et le MINEF a été mis en place en 2004. Concernant les autres ZIC, elles sont soit amodiées à un guide de chasse professionnel (qui s'engage pour 5 ans à gérer la zone qui lui est affermée conformément à un cahier des charges approuvé par le MINFOF), soit gérées en régie par l'administration chargée de la faune, dont deux sont des zones de chasses communautaires, une encore est attribuée à l'École de Faune de Garoua et une dernière au Lamido de Rey-Bouba.

Le système de co-gestion et le micro-zonage, mis en place dans les ZIC 1 et 4, seront considérés comme une plateforme de concertation sur la gestion de la savane arborée. En effet il s'agit bien d'un cadre organisationnel mis en place pour gérer des ressources naturelles, ici la savane arborée (la co-gestion vise à préserver la faune et la savane grâce au micro-zonage et aux retombées économiques de la chasse sportive). La ressource arborée est sollicitée d'une part en tant qu'habitat pour la faune mais aussi en tant que ressource utile pour les communautés humaines vivant ou se déplaçant dans les ZIC.

1.1.4 Contexte actuel

Le peuplement rural est constitué de plusieurs ethnies inégalement réparties : les M'Bororos particulièrement grands éleveurs, les Haoussas essentiellement commerçants, les immigrants (Laka, Tupuri, Massa, Matakam, etc) venus de la province de l'Extrême-Nord sont pour la plupart agriculteurs.

1.1.4.1 Les migrants

Les ZIC sont des Aires Protégées habitées, les activités des villageois n'avaient à l'origine que peu d'impact sur les ressources naturelles. Depuis les années 80, l'introduction du coton compromet cet équilibre entre population et environnement.

Au Nord Cameroun, au cours du 20ème siècle, l'interruption de la traite et le rétablissement de la sécurité ont favorisé la descente des montagnards des Monts Mandara. Ces mouvements se sont vus accélérés dans les années 60 sous l'effet de la croissance démographique et des aléas climatiques. Leur accompagnement a alors fait l'objet d'une première série de projet de développement. De plus la production cotonnière débute dans les années 50 imposée par l'administration coloniale. Des épisodes de disette et de sécheresse, ont poussé les populations sahéliennes et tchadiennes, dans les années 70-80 à alimenter les fronts pionniers cotonniers dans le Bassin de la Bénoué. Ces processus sont favorisés par la mise en place de projets de développement (Nord Est Bénoué et Sud Est Bénoué). Les objectifs et conséquences de ces projets sont rappelés en annexe. (Annexe 2).

En effet la Sodecoton (Annexe 1) et le Développement Paysannal et Gestion des Terroirs (DPGT) ont installé des populations dans le Sud Est Bénoué et notamment autour de Garoua pour la culture du coton. Par conséquent, des populations de migrants venues de l'extrême Nord, initialement encouragées par ces programme de développement, continuent spontanément aujourd'hui leur installation, et ce, à la fois depuis l'extrême Nord que depuis Garoua et Lagdo où il commence à y avoir une saturation foncière, jusque dans les ZIC.

Notamment dans la 1 et la 4, la présence de la route Garoua-Ngaoundéré facilite l'arrivée de ces nouveaux migrants dont les constructions de nouvelles habitations, s'ajoutant aux villages de migrants déjà installés, et le défrichement de nombreuses parcelles sont bien visibles. Ces installations se développent aussi le long des pistes Rey Bouba, Tcholliré, Toubourou et de la future route goudronnée Toubourou-Ngaoundéré (FIGURE 6, zone 1 A, B et C).

1.1.4.2 Les transhumants

L'élevage transhumant est pratiqué par les éleveurs M'Bororos venus de l'Adamadoua et même des pays voisins (RCA, Tchad…) à la recherche de pâturages et de points d'eau pour leur bétail en saison sèche. L'accroissement rapide de leur cheptel depuis les années 80 (plus de 29% d'après les données du projet GEF savane) et les programmes d'éradication des mouches tsé-tsé ont contribué à augmenter la pression sur les ressources et un envahissement de plus ou moins importants de certaines zones cynégétiques.

L'explosion des phénomènes migratoires et l'augmentation démographique ont donc une forte influence sur le couvert végétal et les espèces fauniques, d'où les préoccupations actuelles pour la préservation des ressources dans ces aires protégées.

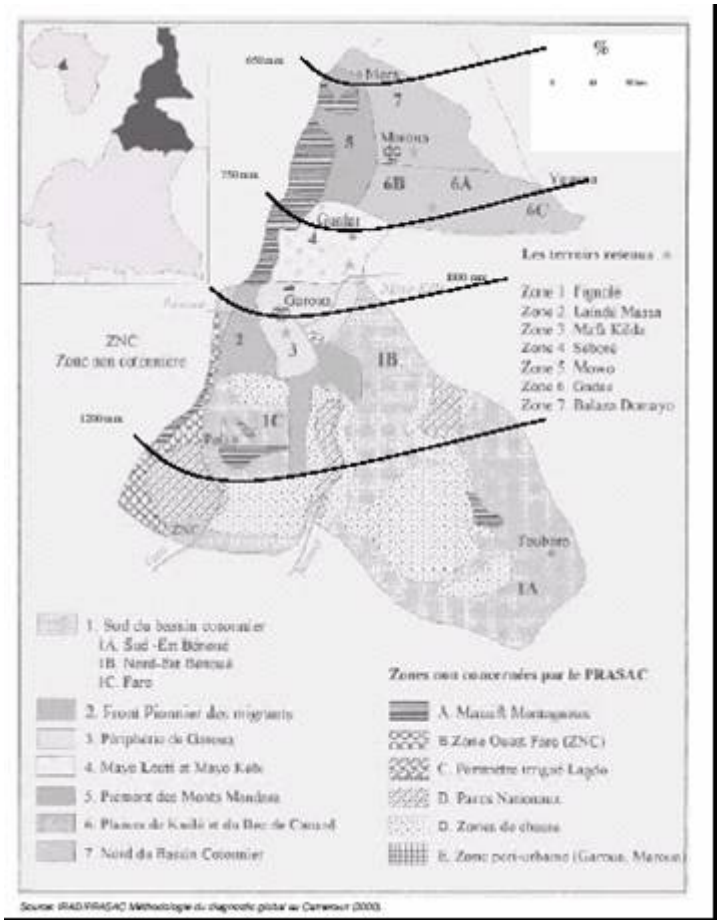

Figure 8 : Carte d'occupation du sol

La carte de l'occupation du sol (Figure 6), illustre le fait que la zone d'étude se trouve au cœur du front pionnier des migrants, ce qui en fait une zone particulièrement intéressante.

De plus cette zone située dans un secteur d'aire protégée lui confère un cadre d'étude spécifique et par conséquent réunissant un grand nombre d'acteurs particuliers. Les ressources naturelles dans ce secteur sont donc au centre des jeux d'intérêts.

1.1.5 Le système de Co-gestion

Les ZIC 1 et 4 bénéficie d'un système de gestion pilote appelé co-gestion. Ce système est défini par une convention ratifiée en 2004 entre l'État du Cameroun représenté par le Ministère des Forêts et de la Faune, et le collectif des villages riverains de la zone, représenté par l'Union des Comités Villageois de la Faune (UCVF). La présente convention est fournie en annexe (Annexe 5).

L'organisation de ce système est relativement simple (Figure 9).

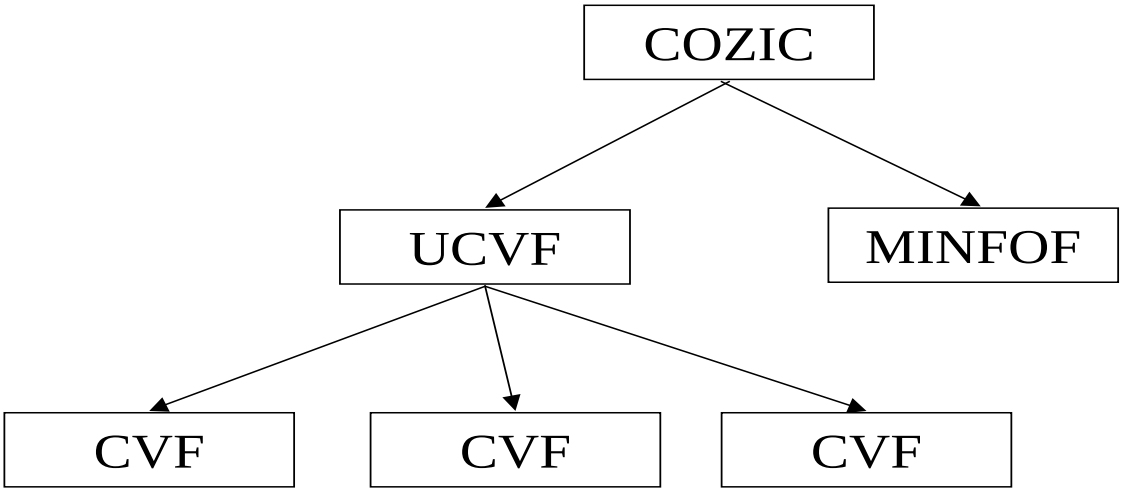

Figure 9 : Organigramme de l'organisation du système de co-gestion

COZIC : Comité de gestion de la Zone ; UCVF : Union des Comités Villageois de Faune ; MINFOF :Ministère de la Forêt et de la Faune ; CVF :Comité Villageois de la Faune

1.1.5.1 Rôle des différentes institutions :

- Le CVF

Chaque village élit 5 personnes qui forment chacun un Comité Villageois de la Faune (CVF). Il est responsable de l'exécution de la convention au niveau villageois et est l'interlocuteur local du MINFOF. Il désigne les gardes communautaires responsables de la surveillance de la zone (lutte anti-braconnage, feux de brousse, vente illégale de bois…) et répartit les retombées (argent, viande de brousse…) au niveau villageois.

- **L'UCVF**

Au niveau de chaque ZIC (1 et 4), est installée une association légalisée appelée Union des Comités Villageois de la Faune (UCVF).

Elle représente tous les villages de chaque ZIC. Elle est le signataire de la convention de co-gestion et est responsable de l'exécution et du suivi des actions inscrites dans ce plan. Chaque village a 5 représentants dans l'UCVF, ils se réunissent une fois par an pour une Assemblée Générale et élisent 5 personnes qui forment le bureau exécutif pour gérer l'UCVF au quotidien. L'UCVF est responsable de la répartition des retombées financières et de la viande de brousses issues de la chasse sportive aux communautés. Elle gère le campement de chasse du Bel Éland, désigne les pisteurs et porteurs aux les chasseurs et s'assure de l'élaboration des plans de gestion quinquennaux et annuels (qui programment les actions de développement et de conservation) de la zone.

- **Le COZIC**

Le Comité de Gestion de la ZIC concernée regroupe l'UCVF et le MINFOF. Il réunit des représentants du ministère, du bureau de l'UCVF et des CVF et est responsable de la mise en œuvre de la convention de co-gestion.

1.1.5.2 Retombées financières au niveau des CO-ZIC :

Une partie des taxes liées à la chasse (location et abattage) sont reversées à 50% pour les communautés et 50% pour l'Etat. La répartition des 50% rétrocédés aux communautés est assurée par le COZIC. 50% est utilisé pour les activités de conservation et 50% est reversé à l'UCVF pour gérer les activités de développement. En 2006, ces taxes ont représentées 1 250 000 FCFA pour chaque UCVF. Dans les autres ZIC seulement 10% des taxes sont reversées aux populations, 40% reviennent aux communes riveraines et les 50% restants alimentent les caisses de l'Etat. Sur l'ensemble des ZIC, en 2006, les communautés ont touché 12 millions de FCFA.

1.1.5.3 Les activités

Les ZIC sont des Aires Protégées habitées, outre les activités de chasse réglementées par la loi du 20 janvier 1994, seules les activités agro-sylvo-pastorales pour la subsistance des villageois sont autorisées.

Pour limiter l'impact de ces activités sur l'habitat faunique un **micro-zonage** a été mis en place (

Figure 7) à l'initiative de la SNV, de l'Agence Française pour le Développement et du WWF Cameroun en 1998. On distingue :

- la Zone à Usage Multiple (ZUM), située autour de chaque village destinée aux habitations et aux activités de subsistance des villageois. Cette zone regroupe les champs, les zones de pâtures et la brousse utilisée par les villageois ;
- la Zone de Biodiversité destinée à la conservation et au développement de la faune. Elle comprend des zones exclusivement réservées à la chasse, des zones protégées et des corridors qui sont des espaces situés entre les villages permettant le passage des animaux.

En effet les migrations des animaux sauvages se faisant selon un axe Est Ouest alors que l'installation et le développement des villages a lieu selon l'orientation de la route, c'est à dire selon un axe Nord Sud, ces couloirs permettent de conserver des espaces de forêt propices aux passage de la faune ;

- le couloir de Transhumance, ancienne piste allemande aménagée sur 1 km de large et 60 km de long pour le passage des transhumants.

Une certaine méthodologie a été suivie afin d'étudier cette zone, de comprendre les enjeux et d'analyser le système de co-gestion.

2. METHODOLOGIE ET CHRONOLOGIE

Il sera mis en évidence le cheminement qui a permis de choisir les zones d'intérêts cynégétiques étudiées et plus particulièrement les ZIC 1 et 4 en tant qu'ébauche de plateforme de concertation conceptualisée par la co-gestion.

2.1 Choix de la zone de travail

2.1.1 Pourquoi étudier une zone d'intérêt cynégétique (ZIC) ?

Les ZIC sont apparues comme les zones les plus intéressantes à étudier et ce, pour les raisons suivantes :

- tout d'abord, une ZIC est une aire protégée, réservée à la chasse ;
- pourtant, dans la plupart des ZIC du front pionnier, de nombreux villages y sont implantés et donc de nombreuses activités : agriculture, élevage, chasse, pêche, cueillette ;
- ensuite, il semblerait que la culture du coton soit fortement représentée et en constante augmentation ;
- enfin, les éleveurs M'Bororos suivent des pistes de transhumance qui passent dans certaines de ces ZIC.

Ainsi, sur une même zone, se retrouveraient de nombreux acteurs dont les intérêts, bien que différents, sont liés aux ressources naturelles et qui, parce qu'ils sont dans une ZIC ont des droits mais aussi des devoirs biens spécifiques. Une première étude bibliographique avait conduit au choix de la ZIC 7 comme zone d'étude.

2.1.2 Un choix initial porté sur la ZIC 7

La ZIC 7 est affermée au guide de chasse professionnel Dr Per Aaraugh, elle se situe sur le front pionnier. Elle est peu éloignée de Garoua et se trouve à proximité de l'axe lourd qui relie Ngaoundéré à Garoua. Cette situation géographique est donc propice à l'installation de nouveaux migrants. De plus, la proximité d'une route favorise les échanges et il est ainsi plus facile d'évacuer sa marchandise, que ce soit de la viande, des produits frais, du bois ou du coton.

Cette ZIC est également située en bordure du lac de Lagdo. Elle est donc très convoitée par les éleveurs qui y trouvent de l'eau et des pâturages pour leurs animaux, par les agriculteurs qui peuvent profiter de la fertilité des berges, mais aussi par les pêcheurs pour des ressources halieutiques. Sans compter la proximité de la faune sauvage dont les besoins en eau et en fourrage sont importants.

Enfin, la ZIC 7 se trouve sur un axe de transhumance Est-Ouest, entre le parc national de la Bénoué et le lac de Lagdo. Les éleveurs venant de l'Est n'ont d'autre choix que de passer soit au Nord du lac soit au Sud du parc national de la Bénoué. A moins bien sûr de passer par cette ZIC…

D'un point de vu administratif, cette ZIC se situe dans le département du Mayo-Rey, département le plus vaste de la province et surtout sous forte influence des autorités traditionnelles et notamment du Lamido de Rey-Bouba. De par son statut juridique, sa situation géographique et administrative, la ZIC 7 est donc une zone où de nombreux conflits autour de la gestion des ressources naturelles semblent déjà présents. Une plateforme de concertation pourrait alors être un des outils pour limiter ces conflits.

Cependant, nos premiers entretiens de terrain nous ont permis de comprendre qu'un conflit important opposait ce guide de chasse avec l'administration forestière (au sujet du non versement des taxes d'affermage). Or il nous est apparu qu'aucune plateforme de concertation ne pouvait être mise en place avant le règlement de ce litige.

2.1.3 Intérêts des ZIC 1 et 4

Suite à l'entretien avec D. Endamana du WWF, il apparaît que les ZIC 1 et 4, au sud de la ZIC 7 ont un système de gestion bien particulier, la co-gestion, qui pourrait s'apparenter à un type de plateforme de concertation. De plus, les conflits liés à la gestion des ressources naturelles dans les ZIC 1 et 4 semblent identiques bien qu'à priori moins intenses que dans la ZIC 7. D'autre part, une proposition émerge : D. Endamana, connaissant très bien ces deux zones et les différents responsables locaux, peut faciliter la prise de contact sur le terrain avec ces personnes à condition que certains entretiens dont il a besoin soient réalisés.

Tout d'abord, ces deux ZIC se situent sur le front pionnier spontané de migration, dans une zone où la culture du coton est déjà bien présente et qui risque, dans les années à venir, de s'étendre encore plus. Ensuite, elles sont traversées du nord au sud par l'axe lourd qui relie Garoua à Ngaoundéré : les conséquences sont donc aussi importantes que dans la ZIC 7. De plus, elle est traversée par un couloir de transhumance très fréquenté par les éleveurs M'Bororos qui, pendant la saison sèche, leur permet d'aller faire paître leurs animaux au sud de la province du Nord. Ils empruntent alors ce couloir situé entre le Parc National de la Bénoué à l'Est et le massif montagneux de la région de Poli à l'Ouest. Enfin, élément déterminant, ces deux zones sont co-gérées c'est-à-dire gérées à la fois par le MINFOF et les populations et il serait possible, par l'intermédiaire du WWF, d'être mis rapidement en contact avec les différents acteurs concernés par la co-gestion.

Il semble donc évident que, dans le cadre des prérogatives du projet ARDESAC et, vu le peu de temps à disposition au Cameroun, l'étude de ces deux zones paraît plus pertinente que celle de la ZIC 7.

2.2 Déroulement du travail sur le terrain :

Afin d'avoir, d'une part, un aperçu global de la situation dans la province du Nord Cameroun et, d'autre part, de s'assurer de la pertinence de la zone d'étude ciblée, il était important de pouvoir rencontrer en priorité des personnes susceptibles de donner des informations critiques à ce sujet. Des rendez-vous ont donc été pris avec :

- le chef service provincial de la faune, M. Waga Beskrio ;
- un responsable du WWF, M. Endamana Dominique;
- un responsable de CELDIE (Cellule pour le Développement Intégré et de l'Environnement), M. Botna Boniface ;

- un responsable du projet ESA (Eau, Sol, Air), M. Mana Justin ;
- M. le directeur de l'Ecole de Faune de Garoua.

Des entretiens ouverts ont été menés sur les thèmes suivants :

- les conflits dans la province du Nord autour de la gestion des ressources ;
- naturelles (bois, faune, eau,…) ;
- les ZIC : la législation, leur rôle et leur fonctionnement ;
- l'arrivée des migrants et la progression du front cotonnier et les problèmes que cela engendre ;
- les transhumants ;
- la gestion de la ZIC 7.

Les entretiens :

Cinq types d'entretiens ont été réalisés. Une semaine de terrain a été dédiée à l'étude au niveau local (village de Sakdjé), le reste du temps à été consacré à l'interview des acteurs à une échelle plus régionale.

2.2.1 Entretiens de groupes

Une première série d'entretiens ouverts a donc été effectuée auprès de groupes de femmes des villages concernés par la co-gestion et dont les thèmes sont :

- les ressources naturelles (bois, faune, eau) : intérêts portés à ces ressources, et accessibilité ;
- évolution de ces ressources depuis cinq ans ;
- évolution de ces ressources dans les années à venir ;
- comment pourraient-elles améliorer la gestion actuelle de ces ressources ?
- leur point de vue sur la co-gestion.

Les entretiens en groupes ont permis de mettre en confiance les femmes, d'instaurer un dialogue et de soulever globalement les problèmes et conflits auxquels elles sont confrontées, comment elles les gèrent et les résolvent et comment elles pourraient améliorer leur quotidien. Cette enquête sur la vision des ressources naturelles et de leur évolution par les femmes était un travail destiné au WWF, il ne sera pas développé dans le cadre de ce rapport.

Figure 10 : Femmes de Djaba

Figure 11 : Femmes de Sakdjé

2.2.2 Entretiens individuels auprès des femmes

Une deuxième série d'entretiens semi-ouverts, présentés en annexe (Annexe 6) a été réalisée auprès des femmes mais individuellement et portant sur la même thématique. Pour ce faire, une grille d'entretien plus détaillée a été élaborée avec un système de notation pour certaines questions. Les notes s'échelonnent de 1 à 5, 1 étant la note la plus négative et 5 la note la plus positive par rapport à la question posée.

Cette notation, demandée par le WWF, permet d'harmoniser les réponses d'un individu à l'autre et d'un village à l'autre et ainsi de réaliser plus facilement des synthèses.

Ces entretiens individuels ont permis de confirmer ou non les réponses données par le groupe, la vision d'un individu n'étant pas forcément la même que celle du groupe. L'émulation, l'effervescence créée par le groupe est ainsi supprimée. Il en va de même pour certaines réponses que voudraient formuler un individu mais qui, sous la pression du groupe, préfère se taire.

Ainsi, dans chaque groupe de femmes, trois d'entre elles se sont portées volontaires ou ont été désignées sans critères spécifiques. Au total, trois groupes de femmes (villages de Sakdjé, Djaba et Guidjiba) ont été questionnés ainsi que 10 femmes.

2.2.3 Entretiens sur la co-gestion

Une troisième série d'entretiens, donné en annexe (Annexe 7), a concerné les membres des comités de gestion de la faune (CVF) et des unions des comités de gestion de la faune (UCVF). Plus précisément les deux présidents des UCVF et les deux secrétaires des CO-ZIC ainsi que des gardes communautaires ont été interrogés. Ces entretiens étaient semi-ouverts, avec le même système de notation que pour les femmes mais strictement individuels et portant sur les thèmes principaux suivants :

- le niveau de connaissance sur les différents comités (CVF, UCVF et CO-ZIC) ;
- l'efficacité de la co-gestion en termes de gestion des espaces, de gestion des ressources naturelles ;
- la gestion des conflits liés aux ressources naturelles.

2.2.4 Entretiens micro

Une quatrième série d'entretiens ouverts a été menée auprès des différents acteurs locaux à savoir :

- un représentant de l'autorité traditionnelle en la personne du chef de village de Sakdjé ;
- deux représentants du MINFOF, le chef de poste de Gamba et un garde chasse (du Parc nationale de la Bénoué) ;
- le représentant des éleveurs M'Bororos, le Sarki ;
- le chef d'un des villages de migrants proche de Sakdjé ;
- un guide de chasse et des chasseurs présents sur la zone au moment de l'étude.

Figure 12 : Entretien chef de poste de Gamba **Figure 13 : Entretien chef des M'Bororos**

Ces quatre séries d'entretiens ont ainsi permis de mieux comprendre d'une part, les difficultés rencontrées par les acteurs ayant des activités dans la zone et donc concernés par la co-gestion et le micro-zonage mis en place : les populations, migrants et transhumants et le MINFOF et, d'autre part, comment ils étaient capables d'analyser ces difficultés pour trouver des solutions si tant est qu'il y en ait.

Il était désormais primordial d'interroger les acteurs extérieurs à un niveau plus macroscopique mais néanmoins intervenants auprès des populations.

2.2.5 Entretiens macro

Des entretiens ouverts ont ainsi été menés à Tcholliré, préfecture du département du Mayo-Rey, auprès de :

- la délégation départementale de la forêt et de la faune ;
- la délégation départementale de l'environnement et de la protection de la nature ;
- la délégation départementale du développement rural ;
- la préfecture.

Les thèmes abordés étant toujours focalisés sur :

- l'efficacité de la co-gestion en termes de gestion des espaces, de gestion des ressources naturelles ;
- les conflits et la gestion de ces conflits liés aux ressources naturelles ;
- le rôle et l'implication des autorités administratives dans la gestion de ces conflits et la co-gestion.

Enfin, une dernière série d'entretiens toujours sur les mêmes thèmes a été menée sur Garoua visant à compléter les premiers entretiens réalisés au niveau de la Province, auprès de :

- la délégation provinciale de l'élevage, de la pèche et de l'industrie animale ;
- M. le conservateur du parc national de la Bénoué ;
- le projet Terdel ;
- la Sodecoton.

Ces derniers entretiens ont clos l'acquisition des données et ont surtout permis de recouper certaines informations déjà collectées auprès des acteurs précédemment interrogés.

3. RESULTATS : LES ACTEURS, LES CONFLITS ET LA CO-GESTION

A partir des entretiens et du vécu sur le terrain, les acteurs impliqués dans la zone, leur jeu d'influence ainsi que leurs interactions ont pu être identifiés. Cette zone d'étude regroupe un grand nombre de protagonistes, ayant des conditions de vie, un niveau social et une implication dans cette zone très variable. Dans un premier temps, une présentation des acteurs ainsi qu'une analyse de logique d'acteurs seront présentées. Par la suite, afin de synthétiser et de tenter de comprendre quels sont les conflits présents dans la zone, un tableau de jeux d'influence de tous ces acteurs sera donné. Il montre les interactions entre acteurs et met en relief la complexité du problème. Mais plus précisément, deux niveaux de conflits sont à signaler dans les ZIC : les conflits purement liés à l'environnement, à sa préservation, et à la concurrence vis à vis des ressources naturelles et les conflits découlant de la mise en place de la co-gestion, engendrant de nouvelles règles de gestion et générant de nouveaux enjeux (accès aux ressources, organisations, financiers, etc.) et donc de nouveaux problèmes. C'est pourquoi, dans un second temps, une synthèse des entretiens propres à la co-gestion et une mise en lumière des conflits dus à la co-gestion seront dressés.

3.1 Les acteurs et leurs jeux d'influence

3.1.1 Description des acteurs

Les ZIC 1 et 4 concentrent un grand nombre d'acteurs et doivent faire face à un fort dynamisme. Une adaptation constante de leur gestion est nécessaire. En effet, ces zones se situent au niveau du front pionnier de migration et sont pourtant sous statut de protection. Les acteurs qu'elles regroupent interviennent à des échelles différentes :

- locale (habitants, transhumants, chasseurs, chefs traditionnels, ONG, chef de poste)
- départementales (administrations, Lamido, organisations territoriales)
- provinciales (ONG, administrations, entreprises, etc.).

Une représentation schématique de l'organisation de ces zones est proposée, Figure 21.

3.1.1.1 Les autochtones

Les premiers villages recensés dans les ZIC 1 et 4 datent des années 30. En 1980, 8 villages de Dourou sont alors présents dans ces zones. Ils cohabitent avec une forte densité faunique (Figure 14) et l'activité de chasse (donc de braconnage) est bien développée, engendrant des flux financiers non négligeables. « Nous avons peuplé cette zone pour l'abondance de ses ressources naturelles » (Habitant de Sakdjé). Par la suite, le terme d'autochtones, bien qu'assez contreversé au Cameroun, sera employé pour qualifier ces premiers habitants. A la base, ces autochtones ne vivent que de plantes, tubercules, chasses et pêches locales (chasseurs-cueilleurs). L'impact de leur mode de vie sur les ressources naturelles est d'après eux très restreint. Leur agriculture n'est qu'une agriculture de subsistance. Ils ne pratiquent que très peu l'élevage. Les villages, peu denses (20 habitants/km2 dans les ZIC), n'ont souvent pas l'électricité, pas d'eau courante et le taux d'alphabétisation est faible.

Parmi les autochtones, des gardes communautaires chargés de veiller au respect de la convention sont motivés par les UCVF. Ils perçoivent des primes dès lors qu'ils mènent à bien une mission de surveillance (lutte anti-braconnage, etc.).

Figure 14 : Environs de Sakdjé (Parc National de la Bénoué)

3.1.1.2 Les femmes

Les femmes sont désignées comme un acteur propre ayant un lien particulier avec les ressources naturelles. En effet, elles sont chargées des tâches quotidiennes telles que la récolte du bois de cuisine et chauffage (Figure 15), la corvée d'eau. Elles participent aussi à la culture des champs. Ainsi, aux yeux des hommes et de certaines organisations, elles sont considérées comme les premières responsables de la dégradation et l'appauvrissement des ressources et pourtant sont souvent les premières à en souffrir. Les femmes tentent dans certains villages de se regrouper et de mener des actions communes comme la participation à la création d'un verger communautaire. A travers l'héritage qu'elles vont laisser à leurs enfants, elles sont plus ou moins conscientes de la nécessité de préserver la ressource bien qu'au quotidien, leur action en faveur de la protection, est restreinte. L'utilisation de foyers améliorés pour la cuisine, demandant jusqu'à 5 fois moins de bois qu'un foyer traditionnel composé de 3 pierres, est très rare. Dans le cadre de l'étude, une matinée a été consacrée à la création d'une quinzaine de foyers améliorés dans le village de Sakdjé (Figure 15).

Figure 15 : Corvée Bois

Figure 16 : Construction de foyers améliorés

3.1.1.3 Les migrants

En parallèle de l'accroissement démographique des « autochtones », on observe une arrivée massive de migrants venus du Tchad (Laka, Gambaye etc.) et de l'Extrême-Nord (Mada, Mafas, Tupuri, etc,). Leur accroissement démographique dû aux nouvelles arrivées est très fort, comme en témoigne la Figure 17. Ainsi, dans certains villages, le nombre de migrants peut être le double de celui des autochtones.

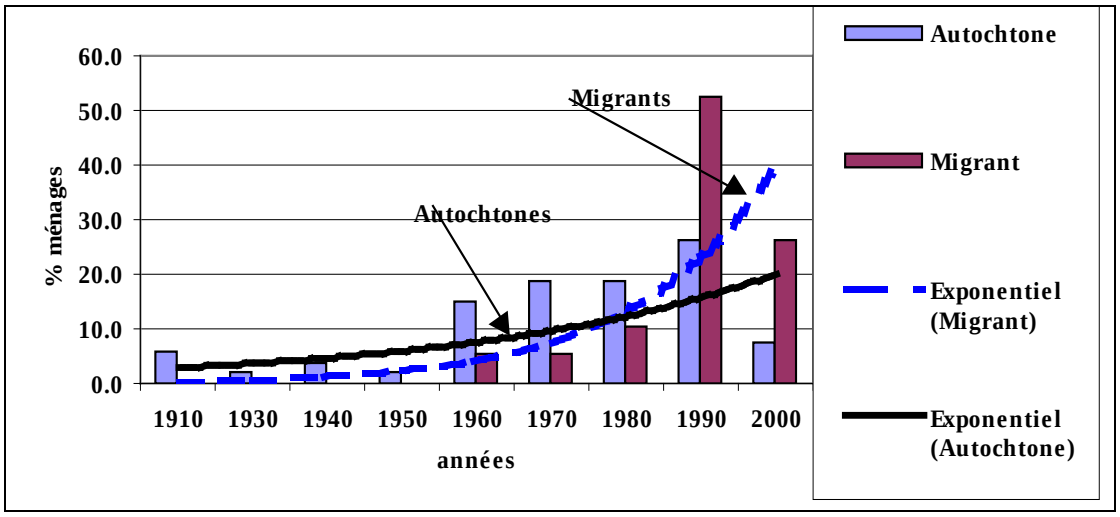

Source : Synthèse des données sociologiques, Dominique Endamana, Février 2005

Figure 17 : Croissance démographique comparée des migrants et des autochtones

Cette évolution anthropique entraîne des pressions fortes sur les ressources naturelles. Les migrants, agriculteurs de tradition, s'installent dans les Zones à Usages Multiples (et parfois même dans les corridors ou sur la piste de transhumance), avec l'accord du chef du village et du Lamido, cultivent des champs de coton (culture de rente), de maïs et autres céréales (vivrier) et pratiquent la vente (illégale) de bois (Figure 18). Dès leur arrivée dans la zone, ils défrichent la brousse pour réaliser leurs champs et vendent le bois qu'ils en retirent. C'est pour eux la seule façon de s'assurer une rentrée d'argent. Par la suite, ils demandent des crédits et des engrais à la Sodecoton. En contrepartie, ils s'engagent à cultiver du coton et à lui vendre en exclusivité leur production. Avec cet argent, ils peuvent envoyer leurs enfants à l'école et pour les jeunes hommes payer les dots. Les femmes sont les premières à subir cette expansion des champs entraînant le recul de la ressource arborée. Cependant, les migrants ont apporté aux autochtones des connaissances agricoles qu'ils n'avaient pas auparavant. Par ailleurs, l'organisation spatiale du territoire fait que les champs des derniers arrivants se situent en bordure et encadrent les champs des autochtones. Ainsi, ils sont directement en interaction avec la faune et donc le plus exposés aux attaques par les animaux sauvages. « Le chef du village de Sakdjé nous permet de cultiver les champs les plus éloignés afin de préserver leurs récoltes » (Fils du chef des migrants Tupuri de Sakdjé, des migrants de Sakdjé Figure 19). De plus, pour les autochtones, plus le village est grand, plus il y a de chance de bénéficier des infrastructures publiques (écoles, case de santé, collège, etc.).

Figure 18 : Village des migrants de Sakdjé **Figure 19 : Champ en cours de défrichement**

3.1.1.4 Les transhumants

En plus d'une tradition sédentaire, vient se rajouter une tradition nomade d'élevage de bœufs pratiquée par les M'Bororos. Ces Peuls sont soumis à l'autorité d'un chef, le Sarki, qui, dans la zone est sédentaire. Toute négociation concernant l'activité des M'Bororos doit passer par ce chef. Cet acteur supplémentaire complique la gestion de cette zone. La piste de transhumance qui leur est normalement consacrée, se dégrade. Elle est jugée insuffisante (large d'un kilomètre et de 60 km de longue). Or le cheptel des transhumants augmente régulièrement. Ainsi, ces derniers pénètrent de plus en plus intensivement et profondément dans les ZIC et le parc et pratiquent l'émondage (coupe de branches, Figure 20)), et mettent le feu à la savane pour favoriser l'élimination des grandes herbes sèches et favoriser la repousse d'herbe fraîche. Ils sont à la recherche d'eau et de pâturage pour leur bétail. Ceci a pour conséquence une pression sur la faune (transfert de maladie, concurrence sur les ressources naturelles, méfiance des animaux sauvages à cette présence humaine, braconnage pour la viande, abattage ou empoisonnement des carnivores) et donc sur l'activité de chasse, mais aussi sur les sédentaires avec la destruction des cultures et le vol de bétail des villageois. Cependant, cette omniprésence des transhumants dans les villages est entretenue par les populations locales qui profitent des apports en viande et lait des transhumants, ainsi que la dîme pour la chefferie traditionnelle (chef de village et Lamido) et en échange ils vendent leurs produits agricoles.

Figure 20 : Emondage

3.1.1.5 Les autorités traditionnelles

Chaque village est soumis à l'autorité d'un chef de village. Ce chef de village est élu par les habitants. C'est lui qui gère les conflits, qui attribue les terres aux nouveaux arrivants et qui est en relation directe avec le Lamido et ses représentants (les Doguaris). Le Lamido, quant à lui, perçoit la dîme de chaque village et possède un pouvoir fort dans son Lamidat. Lors de conflits dépassant le chef du village, c'est lui qui est chargé de trouver une solution et d'appliquer des sanctions si cela s'avère nécessaire. Pour les migrants, c'est le Lamido qui décide en premier lieu d'où ils s'installent.

3.1.1.6 Ministères et administration

Chaque acteur est soutenu par un ministère, qui défend des enjeux différents voire en opposition. Les migrants sont soutenus, la plupart du temps, par le MINADER (ministère de l'agriculture) bien que désormais il se sent dépasser par les événements et ne maîtrise plus le phénomène de migration, alors que les transhumants le sont par le MINEPIA (ministère de l'élevage) qui souhaiterait que des aires de pâturage soient aménagées pour les éleveurs et que les ZIC soient réduites et les chasseurs par le MINFOF (ministère de la faune et de la forêt) qui pousse l'Etat a créé de nouvelles aires protégées. Notons que le MINFOF est le seul ministère impliqué dans la co-gestion des ZIC 1 et 4.

A ceci viennent se rajouter les délégations provinciales et départementales qui gèrent des problèmes à un niveau plus local. Par ailleurs, des gardes chasse assermentés sont envoyés par l'administration pour contrôler le braconnage dans les ZIC et le Parc National de la Bénoué (PNB).

3.1.1.7 Les acteurs extérieurs

Il est important de citer les organismes extérieurs tels que le WWF, CELDIE, ONG locale dont le but est l'implication des populations dans la gestion durable des ressources ou encore CADPEN (Centre pour l'Accompagnement au Développement et la Promotion de l'Environnement) qui apportent un soutien au projet de co-gestion et sont souvent à l'origine des programmes de gestion commune. Elles apportent les fonds nécessaires et les connaissances. Les entreprises telles que la Sodecoton ont un poids important dans l'explication de la situation actuelle. Elles ont incité le flux migratoire actuellement en cours au Nord Cameroun ainsi que sur les pratiques agricoles aujourd'hui en place.

Pour finir, les touristes et chasseurs présents occasionnellement dans ces zones (la période de chasse s'étend de décembre à juin) sont des acteurs importants à travers leurs apports financiers. Un campement, Bel Éland, leur est réservé lors de leur séjour de chasse ou de tourisme. Des guides de chasse sont chargés de l'organisation du séjour. Ils emploient pour ceci des pisteurs locaux, qu'ils rémunèrent directement.

Les interactions et les jeux d'influence entre tous ces acteurs sont schématisés par des flèches dans la Figure 21. Cette figure montre la complexité de la situation et la multiplicité des acteurs sur un territoire restreint.

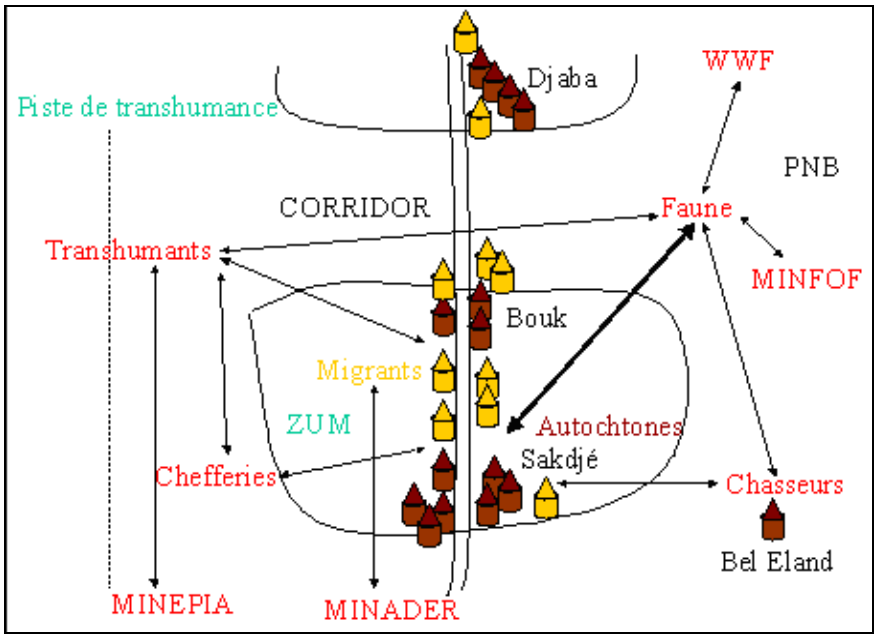

Figure 21 : Représentation spatiale des acteurs

3.1.2 Logique d'acteurs

Chaque acteur a plusieurs activités propres, des intérêts, des richesses et des menaces qui diffèrent. Il est entendu par richesse l'ensemble des biens et services que l'acteur étudié retire du bien commun et par menace la mise en cause de cette richesse. Ces acteurs mettent en place des projets, des actions face à ces menaces et s'adaptent à la situation. Afin de synthétiser ces informations, un tableau de logique d'acteurs est présenté (

Tableau 7).

Au sein de ce tableau, les acteurs sont regroupés en quatre groupes :

- acteurs extérieurs
- population
- parc et ZIC
- administration.

Ce tableau est une clef d'entrée pour comprendre par la suite quels conflits ont émergé et pour quelles raisons, le but de chaque acteur étant de défendre ses richesses, souvent menacées par l'action et le comportement d'un ou plusieurs autres protagonistes. A la lecture de ce tableau, déjà certaines conclusions peuvent être tirées. Par exemple, il en ressort que la corruption, le manque de transparence notamment face au braconnage et aux accords entre la chefferie traditionnelle et les autres acteurs mais aussi au niveau provincial (registre de chasseurs pas toujours tenu à jour) voire au niveau de l'Etat et la dégradation des ressources naturelles sont les menaces les plus récurrentes dans ces zones.

Les enjeux des acteurs vis à vis des ZIC sont variables. Les touristes et les chasseurs sont impliqués dans la zone pour une activité de loisir. La Sodecoton, les guides de chasse, les gardes et les pisteurs voient les ZIC comme des ressources financières, tandis que les autochtones, les migrants et les transhumants comme un espace de vie. Pour les Lamidos, les délégations et l'administration elles sont un lieu d'expression de leur pouvoir.

Pour les ONG, le conservateur du parc et même le directeur de la faune, les Zones d' Intérêt Cynégétique possèdent un potentiel patrimonial et ils s'engagent donc dans leur conservation. Ceci peut être perçu comme une vocation.

Chaque acteur recherche des intérêts particuliers à s'impliquer personnellement dans ces aires protégées et a des raisons propres à les défendre. En outre :

- la Sodecoton recherche de l'espace et de la main d'œuvre. C'est notamment auprès des migrants et de plus en plus auprès des autochtones qu'elle trouve ces richesses. Cependant, de telles entreprises souffrent aussi de la dégradation du sol, ce qui entraîne une baisse de la productivité. Ainsi, elles sont à l'origine de programmes de conservation et sont amenées à négocier et dialoguer avec des organismes de protection. Mais la migration vers le Sud pose aussi des problèmes économiques à la Sodecoton qui se doit d'aller récolter, quoiqu'il en soit le coton, même loin de ses usines, situées dans le Nord ;
- les touristes, les chasseurs et les guides de chasse contribuent à la gestion des ZIC par les taxes qu'ils payent. Ils ont tout intérêt à ce que les ressources naturelles soient conservées au mieux pour assurer la durabilité de leur activité. C'est pourquoi, ils soutiennent l'implication et la sensibilisation des populations locales dans la gestion de ces ressources. Un échange entre chasseurs et populations s'avère indispensable. Enfin, l'entretien avec le guide de chasse montrait qu'il ne voyait de menace qu'à long terme et à cause des éleveurs, pas vraiment de la part des migrants ou des autochtones ni des braconniers ;
- cependant, les transhumants et les migrants ont moins de raison de s'impliquer réellement dans la gestion des ressources naturelles. En effet, contrairement aux

autochtones, ils n’ont pas d’attache forte à la terre et au patrimoine. Mais néanmoins, ils sont aussi sujets à leur dégradation et peuvent trouver des intérêts à la conservation de la richesse environnementale de la zone ;

- les autochtones quant à eux sont tiraillés entre : préserver leur environnement et agrandir leur village en augmentant le nombre de migrants afin de fortifier le pouvoir de leur chef. Ils s’investissent fortement dans la co-gestion mais entretiennent en parallèle des accords directs avec les migrants et les transhumants.

Tableau 7 : Tableau de logique d'acteurs

Acteurs/ Organismes	Activités	Richesses	Menaces	Adaptabilités
Acteurs extérieurs				
SODECOTON	Société de développement du coton	Main d'œuvre pas chère Accès facile au foncier Monopole d'achat Filière intégrée Société d'État et de développement, reconnaissance Influence sur producteurs par les crédits 0 et sacs d'engrais	Prix du coton en baisse Vente des producteurs au Nigeria Conflits sur le foncier Épuisement du sol Non durabilité des cultures Pression des ONGs Descente au sud des producteurs	Projet ESA Privatisation? Migration du front cotonnier Recherche IRAD Diminution des crédits accordés aux producteurs
ONGs (WWF...)	Bailleurs de fonds Aide au développement de projets environnementaux (replantation MTN, COZIC)	Moyens Connaissances Reconnaissance (WWF partenaire de longue date)	Difficulté de s'adapter localement Manque de reconnaissance étatique	Informations Recherche Emplois de locaux
Touristes/ chasseurs	Ecotourisme, chasse	Niveau de vie élevé Présence de faune	Insécurité Dégradation des ressources Non respect des engagements Braconnage	Informations Meilleure collaboration avec les gardes et les populations
Parc et ZIC				
Conservateur du parc	Gestion du parc, des ZIC 1 et 4 et 8 autres ZIC autour du parc, Directeur adjoint de l'école de faune	Connaissance Dynamisme	Peu de moyens et de motivations Corruption Manque de transparence	Recrutement gardes Incitation à la co-gestion
Faune	Reproduction et sirvie	Sauvage Valeur économique et patrimoniale	Braconnage Concurrence des ressources	Retranchement dans des zones moins prisées
Guide de chasse	Affermage d'une ZIC	Cahier des charges Apport de capitaux Présence de faune	Corruption Braconnage Camair	Syndicat de guides Sensibilisation de la population
Garde chasse	Lutte anti braconnage, inventaires	Porte d'armes autorisé Reconnaissance	Manque de motivation Manque de moyens Manque de collaboration avec les gardes communautaires	Recrutement de gardes supplémentaires Travail en collaboration avec les gardes communautaires
Garde communautaire	Surveillance		Incompréhension de leur rôle Manque de transparence Manque de motivations	Sanctions Demande de formation
Pisteurs	Accompagnement des chasseurs	Formation Connaissance du milieu	Incitation au braconnage	Sanctions
Population				
Transhumants Mbororos	Élevage	Abondance de la ressource arbre dans les ZIC et le parc (émondage) Apport de viande aux villageois Dîme pour lamido/ chef	Mauvais état de la piste Feux de brousse Abattage du bétail par les guides et la faune sauvage Maladie (tsé-tsé)	Respect de la piste Emondage Fuite Dîme
Migrants	Élevage/culture	Dîme lamido/chef Nouvelles techniques de culture Non attachement au foncier	Concurrence ressource Accusé de braconnage Dégât faune/ bétail Pas d'intégration	Respect du zonage Intégration au processus de cogestion Migration
Autochtones	Élevage/culture	Connaissance Pouvoir traditionnel	Braconnage Manque de transparence Vente de bois Feux de brousse Dégâts Concurrence ressource	Implication dans la cogestion
2 lamidos (rey-bouba et garoua)	Gestion des lamidats Levée de l'impôts Gestion du foncier	Pouvoir Reconnaissance	Compétition avec l'Etat Perte de pouvoir	Négociation Sanctions
Administration				
MINEP	Environnement	Pouvoir Reconnaissance	Manque de moyens et de transparence Concurrence entre les ministères	Négociation Accords Pression sur l'Etat
MINFOF	Faune et forêt			
MINADER	Agriculture			
MINEPIA	Élevage, pêche et industrie animale			
Délégation provinciale		Moyens Contact avec population	Manque de moyens Manque de transparence	Soutien de projets
Chef de poste	Surveillance de la loi (feux de brousse, braconnage)	Statut social	Manque de moyens	Demande de moyens

Pour réduire les menaces de chacun, des processus de négociation et de co-gestion ont vu le jour. Mais cela est-il suffisant pour régler tous les conflits ? Afin d'illustrer la complexité de la situation, un tableau représentant les interactions entre acteurs et faisant ressortir tous les conflits existants en 2006 dans les ZIC 1 et 4 est dressé dans la partie suivante.

3.1.3 Interactions entre les acteurs

Un des enjeux de l'étude menée est, après avoir identifié tous les acteurs, de comprendre leur vision de leur environnement, leur comportement et surtout leur lien et interaction. Vu l'ampleur de la situation, les interactions présentées ci-dessous ne sont que des interactions deux à deux. Elles peuvent être d'ordre positives ou négatives.

Les influences négatives, souvent à l'origine des conflits, sont notées en caractère gras et sont soulignées. A ceci, il faudrait rajouter les interactions mettant en compétition plus de deux acteurs. Toutes ces activités ne sont pas toujours compatibles et ils existent de fortes concurrences entre elles. Pour résumer :

- l'organisation très intégrée de la filière coton, l'accès aux crédits et aux engrais (alors qu'ils sont durs à trouver), l'obligation d'achat du coton, donnent une grande sécurité à la culture du coton comme culture de rente (même si les bénefs ne sont pas toujours importants). Mais si la machine s'emballe, cela peut coûter cher à la Sodecoton qui doit aller chercher parfois loin le coton et l'amener à ses usines. Elle pousse, cependant, les migrants et les autochtones à cultiver et donc à défricher leurs terres. Ce qui agit directement sur la forêt et donc sur la faune, donc les chasseurs, les transhumants, etc. Néanmoins, la Sodecoton, par son pouvoir et son poids sur les habitants, est un porte-parole potentiel intéressant pour le WWF et les promoteurs de la co-gestion ;
- les ONG peuvent être ressenties dans les ZIC comme des surveillants, qui mettent un frein à la liberté des habitants. Mais en contrepartie, ils assurent une durabilité des ressources naturelles et favorisent le développement social, économique et environnemental de la zone. Ils apportent également un appui aux initiatives locales et une plus grande redistribution des taxes issues de la chasse ;
- les touristes, les chasseurs et les guides de chasse imposent une conservation minimale de la densité de faune présente dans les ZIC. Ils apportent un soutien financier primordial au fonctionnement de la co-gestion et au développement des ZIC, ainsi qu'à la lutte anti-braconnage. Leur pouvoir financier n'est pas sans influence sur l'implication unique du MINFOF dans la co-gestion. La chasse est en effet la principale activité économique des ZIC et donc les autres ministères n'ont pas été sollicités dans la co-gestion ;
- la formation des pisteurs et des gardes communautaires favorise la participation des populations locales dans les activités des ZIC mais cet apport de connaissance peut les pousser à pratiquer le braconnage, ou d'autres formes de corruption ;
- les transhumants et les migrants sont d'un côté considérés comme les principaux dévastateurs de l'environnement, de par leurs pratiques d'élevage et leur agriculture (surtout aux yeux des acteurs extérieurs tels que les chasseurs et l'administration), mais leur présence est souhaitée par une majorité (Lamido, autochtones, etc.). Un certain « tabou » règne autour de leur statut et leur implication dans la co-gestion des ZIC. De même qu'il existe une certaine compréhension, l'utilisation et la dégradation des ressources naturelles sont vu comme dues à leur lutte pour survivre ;
- en ce qui concerne les unions et les comités villageois, leur influence sur le fonctionnement des ZIC sera détaillée dans la partie suivante (3.2.Résultats propres à la co-gestion).

Les autorités villageoises tirent profit de l'arrivée des migrants et du règlement des conflits. Or si la co-gestion règle tout, cela ne les favorise pas (au moins financièrement). Pourtant la co-gestion a été négociée avec les autorités traditionnelles (notamment le micro-zonage). Les conclusions tirées du tableau 7 sont confirmées par les résultats présentés ci-dessus : « la corruption, le manque de transparence et la dégradation des ressources naturelles sont les menaces les plus récurrentes dans ces zones ».

Tableau 8: Interactions 2 à 2 des acteurs

Acteur vertical (en ligne) influence positivement puis **négativement** les acteurs horizontaux (en colonne)	SODECOTON	ONGs	Touristes/chasseurs	Conservateur du Parc	Guide de chasse	Garde chasse	Garde communautaire	Pisteurs	Transhumants
SODECOTON		Porte-parole potentiel au près des agriculteurs **Incitation à la culture du coton dans les zones de réserves**	**Incitation à la culture du coton dans les zones de chasse**	Porte-parole potentiel au près des agriculteurs **Incitation à la culture du coton dans les zones de réserves**	**Incitation à la culture du coton dans les zones de chasse**				**Incitation à la culture du coton dans les zones de transhumance**
ONGs (WWF…)	Désir d'intégrer la sodecoton dans la gestion des RN (recherche de leur soutien) **Limitation de l'extension de champs de coton**		Aide au développement de l'éco-tourisme et de la chasse	Coopération	Aide au maintien des ZIC et à leur bonne gestion **Surveillance et contrôle de leur activité**	Coopération et aide lors des inventaires	Aide à la formation, au recrutement Sensibilisation de la population sur leur rôle **Contrôle et surveillance de leur travail (LAB)**	Aide à la formation, au recrutement **Contrôle et surveillance de leur travail**	Réhabilitation des pistes de transhumance (projet MTN) **Limitation de leur droit de circulation par le micro-zonage**
Touristes/chasseurs		Soutien		Financement d'une partie de la conservation	Apport financier (capitaux)	Incitation à leur recrutement pour la Lutte Anti-Braconnage (LAB)	Participation financière	Emploi Don de viande de brousse	**Restriction des zones de transhumance**
Conservateur du parc	**Incitation au développement de projet de réhabilitation**	Collaboration et soutien	Aide à l'organisation de séjours touristiques **Incitation au partage de la viande de brousse**		Aide à la préservation de la ressource faunique **Respect de la convention** **Surveillance**	Emploi **Contrôle de leur travail**	Appui pour leur recrutement au sein des autochtones Aide à leur formation et à leur intégration au sein des populations locales **Surveillance de leur efficacité** **Surveillance pour la LAB**	Appui pour leur recrutement au sein des autochtones **Surveillance de leur efficacité** **Surveillance pour la LAB**	Essai d'intégrer leur point de vue dans la convention avec l'appui de la réhabilitation de la piste de transhumance Intervention lors de conflits graves **Appui au cloisonnement dans la piste de transhumants**
Guide de chasse	**Désir de conserver l'espace à l'état naturel (contre l'envahissement des migrants)**	Aide dans la conservation du milieu Apport financier **Non respect de certaines clauses de la convention (répartition de la viande) -> mise en danger de la convention**	Organisation de séjour	Aide dans la conservation du milieu Apport financier **Non respect de certaines clauses de la convention (répartition de la viande) -> mise en danger de la convention**		Collaboration possible Mise en place d'opération coup de point pour la LAB		Emploi Don de viande de brousse	**Abattage du bétail** **Limitation d'accès aux ressources**
Garde chasse		Aide dans la Lutte Anti-Braconnage (LAB)	Aide au maintien des ressources naturelles	Aide à la LAB	Aide à la LAB		Collaboration dans la LAB **Surveillance dans certaines pratiques de braconnage**	Collaboration dans la LAB **Surveillance dans certaines pratiques de braconnage**	**Surveillance et interdiction de l'intrusion des transhumants dans les zones de biodiversité** **LAB**
Garde communautaire		Aide dans la mise en œuvre de la cogestion et de la surveillance Aide dans le maintien des ressources naturelles **Remise en cause de la cogestion par la non transparence (braconnage)**	Aide au maintien des ressources naturelles	Aide dans la mise en œuvre de la cogestion et la surveillance Aide dans le maintien des ressources naturelles **Remise en cause de la cogestion par la non transparence (braconnage)**	Aide dans la LAB **Braconnage**	Soutien dans la LAB **Braconnage**		**LAB** **Surveillance de la répartition de la viande**	**LAB** **Surveillance pour la coupe de bois et les feux de brousse**
Pisteurs		Informations terrain Aide pour l'intégration de l'ONG au sein de la population **Braconnage** **Fraudes**	Participation au bon déroulement du séjour	Informations terrain (présence de chasseurs, gibiers abattus, etc.) **Braconnage** **Fraudes**	Participation au bon déroulement du séjour	Aide dans la LAB **Braconnage**	Aide dans la LAB **Braconnage**		
Transhumants M'Bororos	**Perte de matière première par la dégradation des cultures**	**Difficulté de maintenir les engagements de par leur transhumance**	Peuple traditionnel -> découverte d'une culture **Fuite et gêne des animaux** **Diminution de la faune par les maladies**	**Difficulté de les intégrer au projet** **Intrusion dans le parc**	**Perte de client à cause de la fuite du gibier**	**Intrusion dans le parc** **Braconnage** **Violence**	**Braconnage** **Non respect de la convention et violence**		

Acteur vertical (en ligne) influence positivement puis **négativement** les acteurs horizontaux (en colonne)	Migrants	Autochtones	Femmes	Faune	Ressources eau/arbres	Union et comités villageois	Lamido	Administrations
SODECOTON	Apport d'intrants et crédits à taux 0 Aide à l'installation dans les nouvelles zones de migration **Incitation à un type de culture pas toujours rentable**	Apport d'intrants et crédits à taux 0 **Incitation à un type de culture pas toujours rentable** **Incitation à l'invasion du territoire par les migrants**	**Accès aux ressources plus difficile par le défrichement des terrains**	**Flux de migrants et destruction des habitats**	**Flux de migrants dégradation des ressources arborées et pollution par les intrants**		Plus de pouvoir et de rentrée d'argent par l'installation de migrants	**Substitution du rôle du MINAGRI**
ONGs (WWF…)	Sensibilisation à la préservation des RN et intégration dans la gestion des RN **Limitation de la zone de culture et d'habitation par le micro-zonage**	Sensibilisation et intégration dans la gestion des RN Aide à la mise en place d'un plan de cogestion **Incitation à un comportement attentiste des populations**	Sensibilisation et intégration dans la gestion des RN (foyers améliorés,…)	Protection, préservation, inventaires	Protection, préservation et projet de replantation		**Diminution du pouvoir des lamidos en favorisant le pouvoir local**	Coopération avec MINFOF **Contrôle des actions des administrations**
Touristes/chasseurs		Retombées économiques (aides au développement) Apport de viande de brousse **Obligation de préserver les ressources (faune) pour les touristes (privation)**		Participation à la conservation	Participation à la conservation			Apport financier
Conservateur du parc	Appui dans la cogestion à l'intégration des zones à usages multiples et à la légalisation de certaines ventes de bois **Désir de conserver les ZIC et donc de limiter l'invasion par les migrants**	Aide pour la mise en place de la cogestion et du transfert progressif du pouvoir **Surveillance de respect de la convention et moyen de pression en cas de non respect**	Aide à la conservation et à la proximité des ressources naturelles	Protection, préservation	Protection, préservation et projet de replantation		Aide dans le règlement de conflits éventuels **Diminution de leur pouvoir par la mise en place de la cogestion**	Désir de créer une plate-forme de rencontre avec toutes les administrations
Guide de chasse	**Appui pour la limitation de leur installation et de leur culture** **Maintien de faune et donc de dégâts de gibiers**	Apport financier (projet de développement et de protection) Création d'emploi **Appui pour la LAB contre les pratiques traditionnelles** **Maintien de faune et donc de dégâts de gibiers**		Aide financier et matérielle à la conservation **Braconnage**	Aide financier à la conservation et à la replantation		Apport de capitaux et donc de pouvoir au lamido **Non considération du pouvoir du lamido**	Aide financier **Facteur de conflits**
Garde chasse	**LAB**	Aide dans la conservation des ressources naturelles **LAB** **Maintien de la faune et donc des dégâts de gibiers**	**Maintien de la faune et donc des dégâts de gibiers**	Protection, préservation				Aide à la conservation des ressources fauniques
Garde communautaire	**LAB** **Surveillance pour la coupe et la vente du bois, les feux de brousse et l'installation et activité dans les corridors**	Aide dans le respect de la convention **LAB** **Surveillance pour la coupe et la vente du bois, les feux de brousse et l'activité dans les corridors**		Protection, préservation	Protection, préservation **Coupe de bois illégale**			
Pisteurs		Distribution de la viande de brousse **Non transparence et non distribution de la viande de brousse**		**Braconnage**				
Transhumants M'Bororos	Apport de fumure des champs **Dégâts sur les récoltes**	Apport de fumure des champs Apport de dîme pour le chef Apport de viande et de lait pour la population **Dégâts sur les récoltes** **Pression sur les ressources** **Feux de brousse**	Apport de branches suite à l'émondage **Consommation d'eau**	**Transmission de maladie** **Concurrence pour l'eau et le fourrage**	**Pollution des eaux** **Feux de brousse** **Coupe de bois**		Dime	

Acteur vertical (en ligne) influence positivement puis **négativement** les acteurs horizontaux (en colonne)	SODECOTON	ONGs	Touristes/chasseurs	Conservateur du Parc	Guide de chasse	Garde chasse	Garde communautaire	Pisteurs	Transhumants
Migrants	Apport de matière première à faible coût **Flux spontané entraînant la sodecoton vers le sud**	**Difficulté de les intégrer ou de maintenir un projet dans l'espace et le temps du fait de leur instabilité**	**Compétition pour le territoire de chasse par l'augmentation de la surface de culture**	**Non respect du microzonage** **Braconnage**	**Braconnage** **Compétition pour le territoire de chasse**	**Braconnage**	**Manque de collaboration pour la surveillance** **Augmentation de la difficulté de travail par leurs infractions**	Concurrence pour les postes	Champs laissés aux éleveurs après la récolte contre fumure Troc **Cultures sur la piste de transhumance**
Autochtones	Apport de matière première à faible coût	Collaboration et soutien pour la Cogestion **Manque de transparence**	Accueil **Compétition pour le territoire de chasse par l'augmentation de la surface de culture**	Collaboration et soutien pour la Cogestion **Manque de transparence (accords illicites avec les autres acteurs)** **Braconnage**	Accueil d'après la convention, main d'œuvre **Pression pour obtenir la viande de brousse** **Braconnage** **Compétition pour le territoire de chasse** **Non entretien des sites et pistes d'accueil**	Collaboration **Braconnage** **Manque de transparence**	Main d'œuvre Collaboration **Incompréhension de leur rôle** **Braconnage** **Manque de transparence**	Main d'œuvre	Champs laissés aux éleveurs après la récolte contre fumure Troc **Cultures sur la piste de transhumance**
Femmes		Justification de projets par leur condition			Main d'œuvre		**Manque d'échanges** **Incompréhension de leur rôle**		
Faune	**Baisse de la production par les dégâts** **Limitation des territoires cultivables**	Légitimation de la présence des ONG Intérêt écologique et richesse (biodiversité, potentiel financier)	Justification de l'activité de chasse Attrait touristique	Intérêt écologique et richesse (biodiversité, potentiel financier)	Justification de la présence de l'activité de chasse Attrait touristique Apports financiers	Justification de leur emploi	Justification de leur emploi et apports motivations (argent et viande de brousse)	Justification de leur emploi et apports motivations (argent et viande de brousse)	Apport de viande **Attaque du bétail** **Compétition sur la ressource**
Ressources eau/arbres	Fertilisation de la terre Apports des éléments essentiels à la culture Maintien du climat **Compétition entre le maintien des arbres et la culture**	Légitimation de la présence des ONG	Attrait touristique	Intérêt écologique et richesse (biodiversité, potentiel financier)	Attrait touristique Aide au maintien de la faune		Justification de leur emploi et apports motivations		Apport indispensable de ressources pour le bétail
Union et comités villageois	Diminution de l'emprise de la sodécoton par la sensibilisation des villageois	Soutien et collaboration **Manque de transparence**	Accueil	Soutien et collaboration **Manque de transparence**	Accueil d'après la convention **Pression pour obtenir la viande de brousse et autres retombées suivant la convention**	Collaboration et profit de leur compétence	Emplois et motivations	Influence sur le choix des pisteurs	Information et sensibilisation **Pression pour le respect des zones** **Échanges limités**
Lamido et chefferies locales	Soutien dans l'installation de nouveaux migrants	Soutien et collaboration **Compétition des pouvoirs** **Manque de transparence**		Soutien et collaboration **Compétition des pouvoirs** **Manque de transparence**					Autorisation de passage dans les ZUM Résolution de conflits
Administrations MINFOF, MINEP, MINADER, MINEPIA	Diminution de l'emprise de la sodécoton	Soutien et collaboration **Manque de transparence**	Gestion administrative/ organisation	Vision différente selon l'administration: source financière ou de conflits	**Pression pour le respect de la convention et paiement du droit de chasse**	Paiement **Limitation des effectifs**	**Manque de confiance**		Soutien du MINEPIA **Limitation des droits par les autres services**

Acteur vertical (en ligne) influence positivement puis **négativement** les acteurs horizontaux (en colonne)	Migrants	Autochtones	Femmes	Faune	Ressources eau/arbres	Union et comités villageois	Lamido	Administrations
Migrants		Apports financiers Apports de nouvelles techniques et connaissances agricoles Augmentation du pouvoir du village **Compétition sur les ressources** **Perte d'identité (nombre de migrants > nombre d'autochtones)**	Apport de nouvelles techniques agricoles **Augmentation du temps de travail pour l'accès aux ressources...**	**Braconnage** **Compétition pour l'accès aux ressources, diminution de leur espace vital**	**Diminution des ressources** **Pollution par les engrais** **Appauvrissement du sol, érosion** **Coupe illégale de bois**		Dîme Augmentation du pouvoir	Justification de l'implication du MINAGRI dans la cogestion
Autochtones	Accueil et aide à l'installation **Jalousie et entretien d'une barrière entre les deux groupes** **Volonté de les tenir à l'écart des décisions et de la co-gestion**			Participation à la préservation **Braconnage** **Compétition pour l'accès aux ressources, diminution de leur espace vital**	Projets de replantation **Diminution des ressources** **Pollution par les engrais** **Appauvrissement du sol, érosion** **Coupe illégale de bois**	Participation Collaboration **Manque de transparence**	Dîme Source de pouvoir	Participation Collaboration **Manque de transparence**
Femmes				**Pression sur l'habitat**	Potentiel de préservation (foyers améliorés...) **Prélèvement important: participation à la dégradation des ressources**	Engagement		
Faune	Apport de viande **Dégâts de champs** **Compétition sur la ressource**	Apport de viande Potentiel économique et justification d'emplois Maintien des traditions **Dégâts de champs** **Compétition sur la ressource**			**Consommation**	Élément clé justifiant la création et le fonctionnement de la cogestion		Vision différente selon l'administration: source financière ou de conflits
Ressources eau/arbres	Apport indispensable de ressources et de retombées économiques **Compétition entre le maintien de la ressource arborée et les cultures**	Apport indispensable de ressources et de retombées économiques **Compétition entre le maintien de la ressource arborée et les cultures**	Apport indispensable de ressources	Maintien de l'habitat et survie		Attrait des touristes Retombées économiques de par les points de vente de bois		Vision différente selon l'administration: source financière ou de conflits
Union et comités villageois	Information et sensibilisation Participation à l'élaboration de projets de développement **Pression pour le respect des zones** **Refus d'implication**	Information et sensibilisation Implication directe des villageois Participation à l'élaboration de projets de développement **Pression pour le respect des zones**	Implication et sensibilisation de leur rôle dans la dégradation des ressources	Préservation et mise en valeur LAB	Préservation et mise en valeur Lutte contre les coupes abusives et les feux de brousse		**Tentative de limitation du pouvoir** **Difficulté d'intégration des représentants**	Collaboration **Pression pour percevoir les retombées financières** **Limitation des échanges avec les services autres que le MINEF**
Lamido et chefferies locales	Autorisation d'installation dans la zone Règlement des conflits **Pression pour le respect des zones**	Autorisation d'installation dans la zone Règlement des conflits **Pression pour le respect des zones**	Autorisations pour puits, forages...			Collaboration et soutien dans les conflits avec les migrants ou les transhumants **Actions du comité biaisées par leur pouvoir**		**Manque de transparence**
Administrations MINFOF, MINEP, MINADER, MINEPIA	Soutien du MINAGRI **Limitation des droits par les autres services**	Vision différente selon l'administration: source financière ou de conflits		Vision différente selon l'administration	Vision différente selon l'administration	Soutien du MINEF **Échanges limités** **Pression pour la prise en compte du point de vue des autres services**	**Tentative de limitation du pouvoir**	**Concurrence entre les administrations** **Manque de dialogue**

3.2 Résultats propres à la co-gestion

3.2.1 Synthèse des entretiens

Bien que le thème de la co-gestion ait été abordé lors de la majeure partie des entretiens, une série d'entretiens concernant la co-gestion à proprement parlé s'est étaient adressée à trois types d'intervenants :

- les gardes communautaires villageois
- les représentants des comités villageois
- les représentants des unions de comités villageois.

Pour chaque classe d'intervenants, les résultats sont présentés selon sept axes :

- le rôle et le retour des comités
- le zonage
- les transhumants
- la chasse
- le bois
- les sanctions
- l'efficacité de la co-gestion
- la satisfaction générale.

3.2.1.1 Synthèse des entretiens des gardes communautaires

Rôle des comités :

Les gardes communautaires n'ont pas beaucoup de connaissances concernant le rôle des différents comités et unions, bien que le retour des réunions que ces comités tiennent leur paraît satisfaisant. Ils demandent plus d'efforts pour expliciter le rôle des unions et de la co-ZIC ainsi que plus de transparence de leur part.

Zonage :

Bien que la délimitation des différentes zones semblent bien comprises, des confusions sur l'appellation et la réglementation dans ces zones sont fréquentes.

Transhumants :

Pour les gardes communautaires, les transhumants sont à l'origine de nombreux problèmes dans la co-gestion. D'après eux, ils n'écoutent pas les recommandations, ne respectent pas la piste de transhumance, ne sont pas fixes et règlent les conflits directement avec le chef de village sans passer par les comités.

Chasse :

Les connaissances sur la réglementation de la chasse dans les différentes zones restent assez vagues. La restitution monétaire de l'activité chasse est bien perçue alors que les retombées de viande semblent encore trop modestes.

Bois :

Les gardes communautaires quantifient et qualifient plus facilement la raréfaction ou l'augmentation de la ressource arborée, surtout par rapport à la ressource faunique. Début 2006, ils restent confiants face à cette ressource et ne sont pas alarmés par son recul. De plus, ils reconnaissent l'appui du WWF concernant les programmes de replantations. Ils sont cependant perplexes face à la vente illégale de bois par les migrants. Ils leur semblent délicat d'interdire cette pratique, certes illégale, mais de survie et ne veulent pas passer pour la police locale.

Sanctions :

Les sanctions mises en place par la co-Zic sont pertinentes mais pas assez développées. Il faudrait plus de moyens pour pouvoir les appliquer, que ce soit pour lutter contre le braconnage ou contre la coupe et la vente de bois.

Efficacité de la co-gestion :

En terme de gestion des ressources naturelles, la co-gestion est bien perçue et semble efficace. Cependant, les gardes communautaires émettent des limites sur la lutte anti-braconnage. Pour eux, il est délicat de sanctionner « leurs frères » braconniers du village. De plus, ils ne perçoivent pas suffisamment de motivation pour lutter efficacement. A ceci s'ajoute un problème de coordination et d'attente avec le MINFOF et les gardes assermentés.

Satisfaction générale :

De manière générale, la mise en place de la co-gestion leur a permis de prendre conscience de l'importance de la bonne gestion des ressources naturelles et de la richesse de leur patrimoine.

Il est intéressant de voir, à travers ces entretiens, le niveau de sensibilisation des villageois qui sont censés être les plus impliqués dans la co-gestion. Force est de constater que même les gardes communautaires ont quelles difficultés à se positionner vis à vis de la co-gestion. Ils sont tiraillés entre la bonne et honnête application des réglementations et la pression qu'ils ressentent de la part de leur « frères ». Le WWF a une véritable mission à accomplir ici. Il doit avant tout se concentrer sur la formation et la sensibilisation de ces acteurs car c'est par eux que peut passer le message de la conservation au près des populations locales.

3.2.1.2 Synthèse des entretiens de membres des comités et des unions

Les membres actifs des comités sont eux aussi des porte-parole primordiaux au près des populations. C'est pourquoi, avoir une idée de la vision qu'ils ont de la co-gestion semble tout particulièrement intéressant.

Rôle des comités :

Alors que le rôle des comités et des unions est clair, celui de la co-Zic est plus vague à leurs yeux.

Zonage :

Tout comme les gardes communautaires, les limites des différentes zones sont bien assimilées alors qu'un certain flou règne autour des réglementations qui s'y appliquent : type de coupes autorisées variant selon la zone, que veut dire « agriculture de subsistance », etc.

Transhumants :

Pour les membres des comités et des unions, les transhumants causent certes des problèmes dans les ZIC mais apportent un certain nombre de contreparties (viande, lait, etc.).

Chasse :

Le souci majeur des comités et des unions sont les retombées financières de la chasse sportive. Cependant, ils ont une perception et une action limitées vis à vis de cette pratique et ne savent pas toujours comment s'organisent les guides de chasse avec les pisteurs et autres employés du campement Bel Éland. Ceci engendre un manque de contrôle sur les retombées en viande issue de la chasse sportive, bien qu'une amélioration en 2006 se fasse ressentir grâce à une sensibilisation des chasseurs sur Garoua. L'appui du MINFOF et des ONG semble mieux perçu et plus apprécié, surtout celui du WWF.

Bois :

Afin de contrôler un minimum la vente illégale de bois, les unions ont décidé de taxer cette vente de bois : 25% du prix de la vente reviendrait aux unions.

Sanctions :

Les membres des unions ont une bonne connaissance des sanctions applicables et appliquées, surtout par le chef du village (amende, travail au champ, etc.) mais moins par le MINFOF et les délégations (mise en prison, etc.).

Efficacité de la co-gestion :

Le pouvoir attribué aux unions n'est pas encore suffisants. Il serait souhaitable, par exemple, que les présidents des unions aient accès plus facilement au registre des chasseurs qui pénètrent dans leurs ZIC.

Satisfaction générale :

Les membres des unions et des comités sont satisfaits de la co-gestion mais insistent pour que les ONG ne baissent pas les bras, qu'il y ait une meilleure collaboration avec le MINFOF et une sensibilisation plus poussée des chasseurs au niveau de Garoua.

Cette synthèse d'entretiens démontre que même les acteurs les plus concernés par la co-gestion émettent des interrogations et soulèvent certains problèmes. La co-gestion a été certes mise en place pour tenter de régler les discordances présentes dans les ZIC et permettre une meilleure gestion des ressources naturelles. Mais sa mise en place, elle-même, entraîne des conflits.

3.2.2 Conflits découlant directement de la co-gestion

Du Tableau 8, des conflits propres à la mise en place du système de co-gestion peuvent être mis en relief. Une analyse précise des conflits les plus importants est réalisée dans la partie suivante.

La gestion de la zone comme proposée dans la convention impose des règles et leur respect. Or plus il y a de lois et réglementations sur un territoire, plus il y a de risques qu'elles ne soient pas respectées et plus les personnes sont tentées de les contourner. Ceci engendre des conflits supplémentaires. Les raisons principales de ces conflits sont dues à :

- une surveillance accrue des habitants et des activités dans les ZIC par les gardes communautaires, le WWF, les gardes assermentés et les autorités traditionnelles ;
- une compétition entre les pouvoirs des autorités traditionnelles, des comités et unions, de l'administration, des délégations et des Lamidos ;
- un manque de transparence de la part de tous les acteurs ;
- un non respect de la convention (coupe de bois, lieu de culture et d'habitation, feu de brousse, braconnage) ;
- le braconnage et la lutte anti-braconnage ;
- l'insuffisance des retombées financières et en viande ;
- une pression de la part des chefs de village pour obtenir ces retombées ;
- l'exclusion des migrants et des transhumants dans la convention (aucun garde communautaire n'a été recruté parmi les migrants ou les transhumants, tous les membres des comités sont des autochtones) ;
- un manque d'implication des ministères autres que le MINFOF dans la convention ;
- des fraudes ;
- un manque d'échanges entre les acteurs et notamment entre les ministères ;
- une multitude d'accords « sous la table » entre les différents protagonistes.

4. LA CO-GESTION COMME EBAUCHE DE PLATEFORME DE CONCERTATION : ANALYSE ET DISCUSSION

L'idée clé de la co-gestion est l'intégration de la population dans la gestion des ressources naturelles et l'inscription des activités humaines dans un zonage négocié. Elle doit permettre d'une part le développement de la population, une meilleure gestion des ressources et la conservation de la faune d'autre part. Mais aux vues des nombreux acteurs, des enjeux divergents et des conflits liés à la co-gestion ou à l'environnement, il paraît nécessaire d'analyser ce système de co-gestion. L'objet de cette partie est d'identifier les points positifs de la co-gestion, d'observer et de comprendre les dysfonctionnements et de proposer quand cela est possible, des améliorations. L'analyse portera d'abord sur l'enjeu « développement de la population » puis sur l'enjeu « conservation », ces deux points constituant la trame de la convention signée entre la population et le MINFOF. Une troisième partie s'attachera à évaluer la co-gestion en temps que plateforme de concertation sur la gestion de la ressource arborée.

4.1 Co-gestion et développement de la population

Une organisation de la population a permis de rendre concret aux populations l'interlocuteur qu'est le MINFOF et de signer une convention de co-gestion dans les zones d'intérêt cynégétique 1 et 4.

Cette convention prévoit le développement socio-économique des communautés résidentes des ZIC 1 et 4 grâce aux retombées économiques de la chasse, et leur responsabilisation vis à vis de la gestion des ressources naturelles. En quoi la co-gestion favorise-t-elle le développement des communautés, et quelles sont les problèmes qui persistent, sont les points qui vont être développés ici.

4.1.1 Organisation et sensibilisation de la population

4.1.1.1 Éléments positifs

Les points positifs apportés par la co-gestion pour la population sont l'organisation des villageois et leur sensibilisation.

Entre 1998 et 2002, le projet GEF-Biodiversité a centré son travail sur l'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles. Au cours de ce projet, la SNV organise la population locale en groupes et associations. Ainsi sont créés dans chacun des villages des ZIC 1 et 4, les Comités Villageois de Faune (et dans toutes les autres ZIC). C'est la première étape d'une organisation de la population permettant l'apparition d'entités légales pouvant intervenir dans les prises de décision. Parallèlement, des groupements de femmes sont créés, souvent pour la culture, toujours grâce au projet GEF (d'après la réunion des femmes de Guidjiba) et plusieurs formations ont lieu, sur les foyers améliorés, sur le maraîchage, etc.

De plus, la présence régulière de WWF et de la SNV avant lui dans les ZIC 1 et 4 permet de mettre en œuvre une sensibilisation importante de la population tant autochtone que migrante par l'organisation de réunions, la diffusion de brochures (entretien avec migrants). La sensibilisation concerne aussi bien la co-gestion que le zonage et la dégradation des ressources naturelles. Le micro-zonage mis en place dans les ZIC 1 et 4 semble ainsi être connu de la plupart des personnes interrogées (hommes et femmes, migrants et autochtones, transhumants), de même l'importance des corridors et des zones de biodiversité arrive facilement et rapidement dans le discours des autochtones et des migrants interrogés, la sensibilisation semble donc avoir été efficace.

4.1.1.2 Éléments Négatifs

Les éléments négatifs de la co-gestion sont la non intégration des migrants et des transhumants, le formatage des réponses de la population, et la difficile prise de conscience des enjeux environnementaux.

Avant tout, il est à noter que les migrants et les transhumants n'ont pas été associés à la mise en place des Comités et Unions, ni à la négociation qui a déterminé le zonage. En effet les migrants n'étaient pas encore présents lors de l'initiation de la co-gestion (bien qu'un certain nombre soit installé depuis plusieurs années lorsque les conventions ont été signées), et les transhumants ne sont pas considérés comme population locale car ils ne sont pas sédentaires. L'objectif de WWF est de limiter leur passage au couloir de transhumance et aux ZUM.

La présence régulière d'organismes de développement, d'intervenants extérieurs apportant moyens financiers et solutions techniques a pour conséquence des effets inattendus et indésirables.

D'une part la population manque d'initiatives et aurait la fâcheuse tendance à beaucoup attendre des différentes interventions extérieures, (conservateur du parc, 2006). D'autre part les réponses de la population semblent formatées, idéalement adéquates à nos attentes : « il faut protéger les animaux, ils sont importants pour nous ». Une réponse fréquente vis à vis de la question de l'importance du patrimoine faunistique a été: « nos enfants ne verront plus ces animaux qu'en photo » (groupe de femmes autochtones, hommes migrants). On doit alors se demander si ces idées ont fait leur cheminement dans les esprits des gens (et donc si la question les importe), ou si elles sont juste affichées comme bonnes réponses à l'étudiant blanc, potentiellement porteur de projet.

Par ailleurs, la prise de conscience de la richesse faunistique chez les populations locales passe par une vision principalement économique (CELDIE et entretien population) de cette ressource. Les animaux sauvages amènent les chasseurs qui versent de l'argent aux communautés, et donnent la viande chassée. De même la pression sur la ressource arborée n'est pas ressentie comme un réel danger, les migrants n'imaginent pas que la zone puisse ressembler un jour à l'Extrême Nord (Entretien avec migrants), et les femmes autochtones n'optimisent pas l'utilisation de la ressource arborée.

Peut être que la vision écologique et pro-environnementaliste des ONG n'est pas simplement transposable chez les populations, dont les préoccupations sont bien différentes (et plus immédiates), notamment de survie.

4.1.1.3 Éléments de recommandation

Quelques points peuvent être encouragés afin d'améliorer le système de co-gestion : il serait nécessaire de faire participer les migrants et les éleveurs à la gestion de la zone au sein de la co-zic et des CVF, de même il serait opportun de renégocier le micro-zonage avec ces derniers acteurs ou au moins avoir une action spécifique vers les migrants et les éleveurs : par exemple la création de point d'eau, plantation d'arbres fourragers… Un travail de renforcement des capacités spécifiques pourrait être mis en place afin de favoriser la prise d'initiative dans la population.

4.1.2 Développement économique de la population

4.1.2.1 Éléments positifs

Les éléments positifs de la co-gestion pour le développement économique de la population sont les retombées des taxes de location journalière, les recettes des campements et d'autres revenus accessoires et emplois générés par la chasse (pisteurs, gardes, porteurs).

La co-gestion a déjà permis à chaque UCVF de toucher 1 250 000 FCFA l'année passée grâce à la location des zones, avec un potentiel de 15 000 000 FCFA pour les deux co-ZIC à long terme (soit 3 750 000 FCFA par UCVF) (source WWF, 2006). La totalité des communautés situées dans les ZIC de la Province du Nord a touché 12 millions de FCFA en 2006, 2.5 millions sont revenus aux UCVF des ZIC 1 et 4. Elle a permis aux communautés de fabriquer des bancs d'école dans la ZIC 1 et d'améliorer la case de santé dans la ZIC 4.

Cet apport financier représente donc un bon moyen pour ces populations d'acquérir une relative autonomie en encourageant la réalisation de projets dont elles seraient à la fois les instigatrices et les bénéficiaires. Elles sont alors moins tributaires des ONG et des communes, qui sont trop souvent leur seule possibilité de se développer.

Le campement Bel Éland, qui accueille et héberge les chasseurs doit être géré par les communautés qui en retirent des bénéfices. Mais les communautés ont-elles les moyens de gérer ce campement ? Dans tous les cas WWF prévoit que l'affluence des chasseurs et des touristes augmente, la construction d'un nouveau campement pour ces derniers est à l'ordre du jour. En bref, les retombées économiques pour les communautés devraient augmenter.

En plus de ces revenus, les communautés peuvent bénéficier d'une prime de 400 000 FCFA, récompensant le bon entretien des corridors, l'utilisation de foyers améliorés… D'autres retombées financières pourraient subvenir suite aux modifications de la loi des finances en redistribuant par exemple la taxe d'abattage en totalité et directement aux populations (Convention signé en 2004).

4.1.2.2 Éléments négatifs

Les éléments négatifs du développement économique de la population sont la non prise en compte des migrants et transhumants, l'absence de suivi de la gestion financière, le rôle mineur des communautés dans la gestion de l'argent et des chasseurs, et le faible niveau des retombées économiques.

Différents points sont à relever concernant les retombées économiques et le développement social des communautés. D'une part, les retombées ne concernent pas les éleveurs transhumants, les migrants quant à eux ne participent pas à la prise de décision, mais bénéficient des infrastructures construites.

D'autre part, si le MINFOF exige la réalisation d'un plan d'action avant la remise de l'argent des taxes de location de la chasse, il n'y a aucun suivi de ces plans d'action (CELDIE, 2006), il n'existe pas de contrôle ni de sanction en cas de mauvaise gestion, les communautés gèrent l'argent comme elles l'entendent.

Il faut aussi remarquer que le rôle des communautés villageoises dans la gestion de l'argent de la chasse n'est pas total : les chasseurs versent leurs taxes de location à la délégation provinciale, à Garoua, qui effectue les réservations. Les populations n'ont aucun contrôle sur l'argent qui est versé. En ce qui concerne le suivi des chasseurs par les communautés, c'est une tache dévolue aux CVF. Mais ceux ci n'ont pas connaissance des réservations (Président UCVF, 2006), et leur moyens pour gérer le campement sont limités : infrastructure réduite, pas d'électricité, pas d'embauche possible sans un apport financier régulier...

Par ailleurs les retombées actuelles sont perçues comme insuffisantes auprès des bénéficiaires. En ce qui concerne la redistribution de la viande de chasse, il apparaît que les populations (autochtones) ne profitent pas souvent du gibier (un gigot d'éland de derby pour un village cette année).

Les chasseurs ne se donnent pas la peine d'aller au village pour distribuer la viande, mais se contentent de la confier aux pisteurs qui peuvent, selon les interlocuteurs, la distribuer au village ou la revendre en ville. Les chasseurs ne se soucient guère de ce qui revient aux populations ou non, ils ne connaissent pas les particularités de la co-gestion dans les ZIC 1 et 4. Par ailleurs, ils ne tirent pas les animaux dès que l'occasion se présente. S'ils chassent l'éland de derby, il se peut qu'il ne tire aucun autre animal, le bruit faisant fuir le cervidé, et n'apportant de ce fait, aucune viande à la population (chasseurs, 2006).

De même, la gestion et les bénéfices du campement Bel Éland sont, selon la convention, cédés aux communautés. Mais celles-ci n'ont pas les moyens de s'en occuper, aussi ont-elles délégué cette charge. Actuellement l'hébergement est payé à Garoua, l'argent devant être normalement reversé aux communautés à la fin de l'année. Le campement fournit-il quand même des emplois aux communautés ?

4.1.2.3 Éléments de recommandation

Pour améliorer l'intégration des communautés et la gestion des ZIC, le CELDIE et WWF pensent qu'il serait bénéfique de mettre en place un système de suivi évaluation de l'action du MINFOF et des UCVF, avec une possibilité de sanctionner les villages ou les administrations en cas de mauvaise gestion. Le conservateur du parc suggère quant à lui, d'effectuer un audit de la co-gestion pour en évaluer les impacts positifs et négatifs. En effet dans le principe de la co-gestion, il est a noter un certain antagonisme : le MINFOF se trouve à la fois juge et partie, peut-il donc avoir un rôle de juge impartial ? Ainsi, un audit, même piloté par le ministère mais depuis Yaoundé, et assisté par un organisme neutre pourrait être pertinent.

4.2 Co-gestion et Conservation

Le deuxième axe d'action de la co-gestion est la conservation. Elles passe par un zonage des activités de chasse et de subsistance, et par la lutte anti-braconnage, lutte contre la déforestation, contre les feux de brousse, le pâturage… En quoi la co-gestion et le zonage améliore t'elle ces actions de conservation, quels en sont les limites et les biais, tels sont les points qui vont être développés dans cette partie.

4.2.1 Le micro-zonage et la délimitation des activités humaines

4.2.1.1 Éléments positifs

Les points positifs du micro-zonage sont la fixation des activités humaines dans certaines zones, et aussi une base de négociation entre le WWF et les pouvoirs traditionnels.

Un élément fondamentale de l'expérience consiste à inscrire les activités anthropiques dans des zones délimitées : la ZUM et le couloir de transhumance, afin de protéger les zones de biodiversité biologique de toute activité humaine. Les corridors sont physiquement marqués par des panneaux, et d'après les dires de nos interlocuteurs, ils sont respectés : autochtones et migrants déclarent ne pas y mettre un pied, de même que le chef des transhumants affirme que les éleveurs nomades restent dans le couloir.

Les enquêtes nous apprennent que les villageois sont satisfaits du zonage, que les autochtones ont participé à la négociation qui l'a mis en place, et qu'ils en comprennent l'utilité.

Ce zonage permet de garantir une meilleure conservation de la ressource arborée dans les zones de biodiversité dans lesquelles les activités humaines autres que la chasse sportive sont interdites.

De même les chefs de village et représentants du Lamido ayant participé à cette négociation, et ayant accepté les limites, le zonage devient pour WWF un moyen de pression pour inciter le Lamido à le faire respecter. L'exemple a été observé avec l'installation puis l'abandon d'un campement de migrants dans le couloir de Gamba suite aux différentes décisions du Lamido.

4.2.1.2 Éléments négatifs

Des éléments pouvant empêcher le bon fonctionnement du micro-zonage sont la non prise en compte des transhumants et le poids des autorités traditionnelles.

Ce micro-zonage a le défaut de trop peu prendre en compte les besoins des transhumants M'Bororos qui se retrouvent confinés sur une bande d'un kilomètre de large sur 60 kilomètres de long avec normalement l'interdiction d'en sortir. Le manque de fourrage et de points d'eau accessibles (WWF, 2006), et les transactions avec les villages, indispensables tant pour les agriculteurs (produits laitiers, viande…) que pour les éleveurs (céréales…) poussent les éleveurs vers les ZUM et les zones de biodiversité (président UCVF, directeur école de faune, WWF, 2006), parfois même jusque dans le parc de la Bénoué (WWF, 2006) ou les autorités ne savent comment les gérer. Par ailleurs, il semble que l'intégration des transhumants Peuls dans la co-gestion puisse poser beaucoup de problèmes puisque ces derniers sont habitués à n'avoir aucun droit ni sur le sol, ni dans la prise de décisions (d'après entretien avec Sarki) et que le volet sensibilisation n'ai pas été développé chez eux.

La venue des M'Bororos dans les villages est permise par les chefs de villages qui récupèrent en échange une dîme (par exemple un bœuf donné pour l'accès au pâturage), alors qu'ils devraient empêcher le passage des transhumants (Conservateur, 2006). De la même manière, les chefs acceptent d'accueillir dans leur village de nouveaux migrants, ce qui amplifie leur pouvoir, mais crée aussi une croissance démographique qui devient inquiétante pour la gestion des ressources ; les migrants pouvant être tentés d'aller ouvrir des champs dans les zones protégées, d'aller chasser, etc.…. Pourtant le micro-zonage a été négocié avec les chefs de villages et les Dogaris, représentants du Lamido.

D'une manière plus générale, le poids des autorités traditionnelles est tel que la gestion des ressources par les comités s'en trouve restreinte : le Lamido peut distribuer des terres situées en zone protégée (conservateur, 2006). L'implication des autorités traditionnelles dans la co-gestion et la conservation n'est pas claire, il n'y a pas de transparence concernant leurs actions.

Si le zonage a un effet favorable sur la conservation de la ressource arborée dans les zones de biodiversité, il semblerait qu'il ait un effet opposé sur la ressource opposé au sein des ZUM. En effet, la concentration des activités humaines dans cette ZUM, la croissance démographique, ajoutés au fait que l'abondance d'arbres aux alentour des la ZUM n'encourage pas l'économie du bois, la pression sur la ressource arborée est forte.

4.2.1.3 Éléments de recommandation

Dans la province Nord du Cameroun, il est indispensable d'intégrer les autorités traditionnelles dans la concertation afin d'obtenir plus de transparence et d'adhésion de leur part. Mais ce point n'est pas suffisant puisque les chefs et Dogaris ont accepté le zonage et les règles de la co-gestion sans pour autant les appliquer entièrement.

De même dans la co-gestion, il faut tenir compte de tous les usagers, sédentaires ou nomades, autochtones ou migrants. Il convient de bien réfléchir à l'échelle à laquelle on veut créer la concertation, et dans le cas des ZIC, il ne faut exclure aucun usager.

4.2.2 Lutte contre la déforestation, les feux de brousse, le pâturage.

La co-gestion a mis en place des règles permettant de lutter contre la déforestation, les feux de brousse et le pâturage dans les zones interdites ainsi que des gardes communautaires qui doivent assurer la surveillance.

La déforestation est un problème ressentie surtout à cause de l'activité des migrants. Ils défrichent pour cultiver des champs et revendent une partie du bois ce qui apporte des capitaux alors qu'ils n'ont encore aucun moyen de subsistance (pas de champs) . Cette activité de subsistance a été reconnu, ils doivent normalement passer par un des deux points de vente mis en place par les CVF dans les villages, ce qui doit permettre de taxer (20 %) les ventes de bois et d'alimenter les ressources des UCVF (pour motiver les patrouilles). Mais ils ont du mal à faire respecter ce système. De la formation a eu lieu auprès des femmes autochtones pour promouvoir l'utilisation des foyers améliorés. Mais peu de femmes l'utilisent quotidiennement. La préparation du bil-bil ne permet pas l'utilisation du foyer amélioré puisque les dimensions du contenant sont trop grandes. L'utilisation du bois ne paraît donc pas optimale, il y a beaucoup de pertes. Malheureusement, une utilisation plus économique du bois ne semble que peu préoccuper les femmes. Le bois est facilement accessible (15 à 20 minutes de marche du village) et la collecte ne semble pas dans cette zone être une corvée.

En ce qui concerne les feux de brousse et le pâturage, ces problèmes sont beaucoup rattachés aux éleveurs. Des feux de brousse sont déclenchés pour permettre la repousse d'une herbe dont les troupeaux pourront se nourrir. Mais si les feux de brousse sont déclenchés trop tard, ils ne sont plus contrôlables. La végétation est trop sèche, beaucoup d'arbres sont consumés, les flammes peuvent toucher les villages. Un décret préfectoral donne l'autorisation annuellement de déclencher les feux de brousse (d'octobre à fin février). Mais ce décret arrive habituellement trop tard pour permettre une bonne gestion des feux. Par ailleurs il n'est pas facile de retrouver les responsables d'un feux, aussi le lutte contre les feux de brousse est-elle difficile. Les chasseurs peuvent également pratiquer de tels feu pour favoriser la repousse, également bénéfique à la faune sauvage.

La gestion de ces problèmes devrait être favorisée par la présence des gardes communautaires dont le rôle est de contrôler l'utilisation des ressources dans les ZIC : bois, paille, or alluvionnaire…etc. Mais il semble qu'il y ait une confusion sur le rôle des gardes communautaires, et que les gardes eux-mêmes et les populations considèrent ceux-ci comme exclusivement chargés de la lutte anti-braconnage. De ce fait, les coupes et ventes de paille et de bois ne sont pas suivies, les points de vente de fagots de bois ne sont pas respectés.

4.2.3 Lutte anti-braconnage

La co-gestion a pour objectif de limiter le braconnage grâce à la formation de gardes communautaires et la sensibilisation des populations.

La mise en place des CVF permet d'améliorer la lutte anti-braconnage au sein des ZIC 1 et 4 grâce à la formation de gardes communautaires, reconnus par le MINEF et dont le rôle est d'assurer la vigilance contre le braconnage et le respect des autres règles de co-gestion dans le terroir du village (exploitation bois, agriculture, pâturage, orpaillage…). Ceux-ci ne sont pas armés ni assermentés. Ils ne peuvent pas arrêter un braconnier, ils ne peuvent qu'avertir un garde chasse ou agent assermenté. En ce qui concerne les autres activités illégales, ils doivent prévenir le chef du village qui tranche le conflit. Ils ont pour rôle de surveiller les activités humaines dans les ZIC, ils effectuent des patrouilles avec les gardes du parc de la Bénoué, ils informent ces derniers de la présence de braconniers. Ils ne sont pas rémunérés mais touchent des motivations quand ils effectuent une tournée à la demande de l'administration ou de l'UCVF.

Les membres de bureau de la co-gestion et les populations d'une manière plus générale affirment que le braconnage a fortement régressé dans la zone depuis la mise en place de la co-gestion et des gardes communautaires (chef de Sakdjé, 2006). L'intervention d'ONG telles que le CELDIE a aussi permis de proposer des activités alternatives aux braconniers identifiés, et la sensibilisation effectuée par le WWF a quant à elle permis une prise de conscience de la valeur de la faune.

Cependant la lutte anti-braconnage n'est pas efficace pour diverses raisons : manque de moyens, pas de réelle volonté politique de limiter le braconnage.

Les résultats semblent beaucoup moins satisfaisants aux yeux du conservateur du parc et du directeur de l'école de faune : peut être même y a t-il plus de braconnage qu'avant. Selon le conservateur, le braconnage concerne surtout les autochtones mais il existe aussi des filières permettant d'alimenter les villes en viande de brousse. La lutte anti-braconnage est une tâche régalienne de l'État pour laquelle les moyens existants sont très peu nombreux. Le parc de la Bénoué ne compte que 7 gardes chasse dont 2 ou 3 devraient partir à la retraite. Or pour arrêter un braconnier il faut nécessairement un agent du MINFOF pour dresser le procès verbal. Les arrestations sont donc peu nombreuses (seulement 2 en 2005).

Le chef de poste forestier de Gamba, qui a pour rôle gardien de la brousse contre les dégradations de tout ordre dénonce le fait de n'avoir aucun moyen d'assurer ses fonctions : il n'a ni agents, ni moyen de locomotion, ni arme, ni même un bureau. Le chef de poste n'est en poste que depuis 6 mois, mais même les limites de sa zone d'action sont floues.

L'autre problème vient du fait que les braconniers une fois arrêtés sont rapidement relâchés et souvent récidivent. Soit parce qu'ils agissent pour des gens hauts placés qui leur fournissent les armes et facilitent leur sortie, soit parce que la corruption est facile, les braconniers prospèrent dans les ZIC. C'est pour le conservateur du parc la principale cause d'un potentiel échec de la co-gestion.

Les populations locales aussi sensibilisées soient-elles sont suspectées de collaborer avec les braconniers venant des villes, et même de constituer une bonne part d'entre eux. La formation des gardes communautaires par l'École de Faune aurait participé à augmenter cette activité illégale (conservateur, 2006).

D'ailleurs cette suspicion pourrait conduire l'administration forestière à arrêter le processus de co-gestion, jugeant que les populations ne jouent pas le jeu.

4.3 Co-gestion et Concertation

4.3.1 La co-gestion : une plate-forme de concertation

La co-gestion est une plateforme de concertation réunissant des représentants de la population et des représentants de l'administration de la Faune et de la Forêt. Elle a été mise en place au sein des ZIC 1 et 4 pour réduire les conflits et les pressions sur les ressources.

Mais le processus est en marche depuis 8 ans et, au départ, les migrants n'étaient pas présents : le flux migratoire s'est intensifié depuis 6 ans seulement. Ils n'ont donc pas participé à la négociation qui a abouti au zonage, ils ne sont pas non plus intégrés dans les organisations villageoises. Les éleveurs nomades sont quant à eux, confinés dans un couloir. Ils n'ont traditionnellement pas de droits et aucun poids dans la prise de décision au sein de la co-gestion. Pourtant, le chef des M'Bororos a été consulté pour déterminer les limites du couloir de transhumance. La concertation est donc limitée à un nombre d'acteurs restreint, qui ne sont pas forcément les usagers qui dégradent le plus leur environnement.

Les autorités traditionnelles ont participé à la négociation sur le zonage et sont représentées dans la co-gestion. Mais comme il a déjà été exposé, leur implication dans la co-gestion et dans la plateforme de négociation reste très superficielle puisqu'ils ne jouent pas la transparence et le respect des règles mises en place.

Par ailleurs, malgré ses résultats mitigés (mais la co-gestion n'existe que depuis 2 ans), la co-gestion a beaucoup amélioré les relations entre la population et l'administration de la Faune et Foret (conservateur, 2006), et il y a toutes les raisons de croire que la communication entre la population et le MINFOF puisse s'améliorer d'avantage.

Mais un problème déjà évoqué reste prépondérant : la concertation et la coordination entre le MINFOF, le MINEPIA, le MINADER et d'autres administrations concernées par la gestion de l'espace dans le contexte de la cogestion est absent.

En effet, les objectifs de chaque ministère étant : d'assurer l'autosuffisance alimentaire du Cameroun en protéines animales pour le MINEPIA, d'assurer la conservation des aires protégées et de la faune pour le MINFOF et enfin de lutter contre la pauvreté (par le biais entre autre de la Sodecoton) pour le MINADER, ils ne peuvent alors entraîner que des conflits d'intérêts au nivaux local.

Si l'objet de la plate-forme de concertation est dans ce cas d'intégrer la population et ses différentes activités, il conviendrait alors qu'une politique nationale soit réfléchie pour concilier les intérêts des différentes filières et donc des différentes administrations.

Pourtant, deux cas seraient la preuve de cette volonté de concertation.

D'abord, au niveau national, il semblerait qu'un comité, directement rattaché au premier ministère, créé dans les années 2000 lors d'un conseil ministériel quand le MINEF, le MINEPIA et le MINADER ne faisaient qu'un et présidé alors par un cadre du MINEF, avait pour objectifs de gérer les conflits liés à la gestion des ressources naturelles.

Ce comité serait à ce jour encore en activité. Mais, sous prétextes de manquer de matériel et d'informations (pas de documentation, pas de cartes, très peu de données concrètes,…), ce comité ne se serait jamais déplacé sur le terrain et n'aurait non plus jamais précisé ce dont il avait besoin pour effectuer ses missions.

Enfin, au niveau départemental, le délégué de la forêt et de la faune du Mayo-Rey aurait comme projet, en collaboration avec Mr le Préfet, d'organiser une rencontre élargie regroupant toutes les autorités institutionnelles et traditionnelles, les Mbororos et les migrants afin de se pencher sur ce problème de gestion de l'espace.

Des initiatives pour une concertation sont donc « sous-jacentes », il serait dès lors nécessaire qu'elles émergent.

4.3.2 La concertation soutenue par une intervention extérieure

Cette plateforme n'a pas été mise en place sur une demande de la population, mais de l'administration. Le projet GEF-biodiversité, avec le WWF, soutien ce processus depuis le début. Les interlocuteurs de cette concertation ont été mis en place par la SNV, la co-gestion évolue avec le soutien continu de WWF, de même la sensibilisation des populations est effectuée par l'ONG environnementaliste…Il semble que sans cette ONG, la co-gestion n'existerait plus (ou pas).

Dans ce cadre, on peut se demander quel niveau de négociation ou de concertation existe réellement entre la population et l'administration forestière, quelle est la volonté de coopérer et de concilier des enjeux divergents pour la population et l'administration.

4.3.3 Une concertation autour de la chasse pour gérer les ressources naturelles

Alors que l'objectif final du WWF et du projet GEF-biodiversité avant elle est la contribution à la conservation des espèces menacées et l'instauration d'un cadre de protection et de gestion des ressources naturelles assurant des retombées économiques garantes de la durabilité de ces ressources (site GEF-savane), il apparaît aujourd'hui que le réel enjeu de la concertation dans le cadre de la co-gestion passe par la chasse et ses retombées économiques.

Autrement dit, la concertation n'a pas lieu à proprement parler sur la gestion des ressources naturelles mais plutôt sur la gestion des espaces qui favorisera l'activité de chasse. Ainsi, cette activité assurera des retombées financières qui, parce que les populations sont conscientes de ces retombées, limiteront donc indirectement la pression sur les ressources.

La chasse apparaît donc comme un élément central de la concertation. Mais, pour que l'activité de chasse soit pérenne, deux conditions au moins doivent être remplies.

La première est la conservation de l'habitat de la faune qui passe par la protection des zones de biodiversité et des corridors et pour ce faire, il est impératif que les populations autochtones et les migrants gèrent efficacement les ZUM.

En effet, si la ZUM permet, par une gestion raisonnée et concertée, de contenir la pression exercée sur les ressources naturelles tout en subvenant aux besoins de chacun alors, les risques d'empiètement sur les zones protégées seront limités.

Le nouvel enjeu de la cogestion serait donc, au niveau local, de mettre en place une plate-forme de concertation pour une gestion durable des ressources naturelles dans les ZUM qui puisse intégrer à la fois les autochtones et les migrants, voir même les M'Bororos. Cette plate-forme de concertation pourrait être mise en place soit sous forme de forêt communautaire, soit sous forme de GIC de la même façon qu'à Mafa Kilda ou Sirlawé ou la dégradation des ressources naturelles est encore plus avancée. Les étudiants ayant enquêtés dans ces zones ont apporté des éléments plus précis pour compléter cette idée mais une étude plus précise serait à mettre en œuvre pour s'assurer de sa faisabilité et de sa viabilité dans le contexte de la cogestion.

La deuxième condition passe par une meilleure organisation des guides de chasse, en étroite collaboration avec l'administration, pour lutter contre le braconnage, les coupes de bois et feux de brousses illégaux dans toute la province du Nord. Actuellement, vu l'ampleur de la tâche à accomplir pour un guide de chasse isolé, vu l'immobilisme de l'administration de part aussi son manque évident de moyens qu'ils soient logistiques, financiers ou humains, un groupement fort des guides de chasse, qui ont un poids socio-économique non négligeable surtout dans la province du Nord, permettrait peut-être de faire évoluer la situation.

Le syndicat des guides de chasse aurait donc tout intérêt à se mobiliser, ses objectifs de préservation de la faune et de son habitat étant les mêmes que ceux du MINFOF.

Évidemment, cette concertation autour de la chasse doit également prendre en compte le contexte global déjà évoqué précédemment. L'arrivée toujours massive des migrants qui ont besoin d'espace, l'augmentation du cheptel des M'Bororos dont les besoins en pâturages sont donc plus toujours plus importants, les changements climatiques avec l'avancée de la désertification, sans oublier les problèmes liés au foncier développés par d'autres groupes d'étudiant notamment sur Mafa Kilda, sont autant de paramètres qu'il faudra intégrer dans la concertation.

4.4 Co-gestion par rapport aux autres modes de gestion.

4.4.1 ZIC affermée

Les ZIC affermées appartiennent au domaine permanent de l'Etat. Elles sont des zones protégées dans lesquelles les activités humaines sont limitées et contrôlées.

Ces ZIC sont affermées à des guides de chasses à qui ont délègue la gestion de la chasse, mais aussi de la faune. Tous les 5 ans le droit le droit d'affermage est renouvelé par le MINFOF si le gestionnaire respecte un cahier des charges qui comprend différentes charges. Ce cahier des charges comprend :

- le maintien de la biodiversité ;
- la protection et la conservation des habitats ;
- le maintien et la conservation d'une population viable et durable ;
- la mise en place d'activités économiques basées sur les ressources naturelles (chasse, pêche) ;
- l'intégration des populations dans le plan d'aménagement. (Dr Aarhaug, 2006).

En ce qui concerne le flux financier, les taxes d'affermages sont réparties au taux de 50% pour l'État, 40% pour les communes, 10% pour les communautés. Il apparaît donc que les communautés doivent percevoir moins d'argent que dans les co-ZIC 1 et 4. Alors que la totalité des communautés situées dans les ZIC a touché 12 millions de FCFA en 2006, 2.5 millions sont revenus aux communautés des ZIC 1 et 4.

En ce qui concerne la ZIC 7, gérée par le Dr. Aarhaug, de nombreux conflits existent, ils sont quasiment les mêmes que ceux au sein des ZIC 1 et 4. Ils concernent notamment les relations hommes/faune, migrants/autochtones, agriculteurs/éleveurs, guide de chasse/administrations, les différentes administrations entre elles… Pour le Dr. Aarhaug, les conflits découlent de la complexité de la législation et l'administration camerounaises. Les principaux ennemis de la ZIC 7 sont la Sodecoton et les transhumants. Actuellement le Campement des Éléphant (Zic 7) ne sait pas si son « bail » va être renouvelé, la principale plainte des autorités administratives étant qu'il ne paie pas ses taxes d'affermage.

La gestion de ces ZIC est censée faire participer les populations locales, c'est un des points du cahier des charges. Mais il n'y a pas d'obligation de négociation ou de concertation auprès d'elles. Les populations n'ont droit qu'aux activités de subsistance. Par ailleurs, elles peuvent bénéficier de création d'emplois permis par les activités du guide de chasse : il faut des pisteurs, gardiens, cuisiniers, hôtesses…Chaque guide de chasse peut alors impliquer les villageois de la zone qu'il gère, au niveau qui l'arrange : de la simple cohabitation à la véritable coopération, tous les stades sont possibles.

Il peut donc être intéressant d'étudier comment les guides de chasses intègre les populations dans leur gestion des ressources naturelles et dans le plan d'aménagement des zones d'intérêt cynégétique.

4.4.2 Zone de chasse communautaire

Il existe deux zones de chasse communautaire dans le Nord Cameroun : Doupa et Voko Batandji. Ces zones de chasse communautaires ont été créées grâce à la loi forestière de 1994 sur les forêts communautaires. Elle concerne le domaine non permanent de l'état (zone non protégée), et tous les produits de la chasse reviennent à la population. Ce processus est aussi en expérimentation et est accompagné par l'ONG CELDIE.

La mise en place d'une entité juridique est préalable à la constitution de la zone communautaire (GIC ou association), et celle ci nécessite une concertation entre tous les usagers de la zone. Si dans certains cas la gestion est détournée par les élites (cas de Voko Batandji), il est un cas (à Doupa) ou la gestion communautaire se passe à priori bien (selon CELDIE).

La situation géographique des zones de chasse communautaire de Doupa et Voko Batandji fait qu'il y a beaucoup moins d'arrivée de migrants, et donc une pression démographique moins forte que pour les ZIC 1 et 4.

La pression sur les ressources naturelles et notamment sur la ressource arborée est de ce fait moins importante. Par contre, le problème avec les transhumants est le même que dans les Cozic, un couloir de transhumance a aussi été négocié.

Pour ce qui est de la gestion financière des zones de chasse, 50% des taxes de location de la chasse sont reversées à l'administration, 50% reviennent à la population. L'année passée, les taxes d'abattage ont été reversées directement à la population. La zone de Voko Batandje (75 000 ha) a ainsi touché 4 000 000 FCFA l'année passée (2 cantons, nombreux villages), contre 900 000 FCFA pour la Zone de chasse communautaire de Doupa.

L'entité juridique mise en place au sein de ces zones de chasse n'a pas été étudiée, de même pour la gestion des chasseurs, du flux financier et des ressources naturelles. Mais il semble pertinent de s'intéresser à ces systèmes de gestion dans lesquels la concertation entre les différents usagers de la zone en constitue la base, et dans lesquels doivent apparaître une volonté de la population de s'impliquer dans cette gestion (même si elle est initiée par un intervenant extérieur).

L'étude menée dans les ZIC 1 et 4 a permis de mettre à la lumière les multiples acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles et de la chasse dans ces zones et leurs intérêts divergents. Cette variété explique l'existence de conflits et de jeux d'influence entre les différents protagonistes. Malgré les tentatives de la convention de cogestion pour obtenir l'adhésion de la population et des autorités traditionnelles dans la gestion des ressources, et pour inscrire les différentes activités humaines dans des zones appropriées, le manque de transparence de la part de tous les acteurs tant à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale nuit considérablement à la cogestion comme plateforme de concertation. Les apports et les limites de la cogestion montrent que l'oublie de certains acteurs dans la négociation, la superposition des autorités traditionnelles et administratives, le manque de coordination des administrations au niveau national sont préjudiciables pour une concertation sur la gestion des ressources naturelles. Par ailleurs, la présence d'un intervenant extérieur, porteur de projet et financeur semble être un élément indispensable à la mise en place d'une concertation. Les différents points soulevés dans l'analyse de la cogestion permettent de donner quelques recommandations visant à améliorer le système de cogestion.

Afin d'optimiser le fonctionnement de ce système de co-gestion il pourrait être envisagé de:

- augmenter la coordination entre les différentes administrations, appuyer par exemple le développement du comité rattaché au premier ministère.
- assurer une meilleure communication et articulation entre les différentes échelles que fait intervenir ce système en tant que plateforme de concertation.
- faire participer les transhumants et les migrants à la co-gestion
- fournir plus de moyens humains, financiers et logistiques au MINFOF
- former un audit d'évaluation du respect des termes de la convention avec un système de primes (à développer) et de sanctions.
- réorganiser le syndicat des guides de chasse en coordination avec l'administration pour faciliter la lutte anti braconnage entre les ZIC.
- au niveau du micro-zonage, une négociation pour une gestion durable des ressources dans les ZUM, par un système de forêt communautaire ou de GIC pourrait être mise en place et intégrée dans la convention de co-gestion.

DISCUSSION

Le choix des trois zones d'études du projet s'est appuyé sur l'existence de deux gradients : d'une part le niveau d'accessibilité à la ressource arborée, et d'autre part, le degré d'importance du flux migratoire entraînant la diversité des acteurs, ces deux gradients étant liés.

En effet, du Sud vers le Nord, la ressource arborée se raréfie, l'extrême nord ayant subi une forte déforestation liée à la pression démographique et au développement de la culture cotonnière. De nombreux individus originaires de l'extrême Nord, à la recherche de terres à cultiver migrent vers le Sud jusque dans des zones initialement réservées à la conservation.

Cette migration explique en partie la diversité croissante des enjeux et des acteurs du Nord au Sud entre les trois terrains Sirlawé, Mafa Kilda, et Zones d'Intérêt Cynégetique (ZIC). La population de Sirlawé présente une homogénéité ethnique et socioprofessionnelle, tandis que les ethnies et activités des populations de Mafa Kilda sont très diverses. Dans les ZICs, des enjeux de conservation s'ajoutent aux enjeux de différentes filières.

Cependant, dans chacun de ces trois terrains Sirlawé, Mafa Kilda, et ZIC, des tentatives ou des ébauches de plateformes de concertation existent. L'analyse de ces expériences de concertation, dans chacun des trois périmètres, permet de discuter des effets de ces deux gradients sur la faisabilité des plateformes de concertation sur la gestion de la ressource arborée.

L'importance de l'accessibilité à la ressource arborée sur la faisabilité de plateforme de négociation sera développée dans une première partie, puis le poids de la complexification des enjeux et des acteurs sera développé.

Une troisième partie s'attachera à rappeler différents blocages à la mise en place d'un système de concertation, communs aux trois terrains. Enfin des commentaires sur la méthode et les perspectives envisagées pour de nouvelles investigations au Cameroun concluront cette partie.

1. LES PLATEFORMES DE CONCERTATION EN FONCTION DU GRADIENT D'ACCESSIBILITE A LA RESSOURCE ARBOREE

1.1 Cas de Sirlawé

Les brousses du terroir semblent déjà toutes attribuées aux habitants ou à d'autres entités : en effet dans ce village le foncier est saturé. Il parait donc qu'il n'existerait pas d'espace libre pouvant faire l'objet d'une gestion collective de la ressource.

Néanmoins l'absence de brousse non appropriée serait à vérifier lors d'une étude future. Il faudrait de même se pencher sur la question de zones arborées regroupant plusieurs propriétés, dans lesquelles les propriétaires s'accorderaient en vue d'une gestion durable en commun, de leur ressource.

1.2 Cas de Mafa Kilda

L'accès à la ressource arborée ne constitue pas, à l'heure actuelle, un facteur limitant quant à l'établissement d'une plateforme de concertation pour sa gestion, puisque toute une zone de brousse n'a pas encore été appropriée, bien que très abîmée.

Cependant les pressions exercées sur les ressources forestières s'intensifient et la réfaction de la ressource sur ce territoire pourrait représenter un blocage dans les années à venir. La zone de Mafa Kilda apparaît dans ce cadre une zone dont la coopération et la concertation devraient permettre une préservation et une meilleure utilisation de la ressource arborée, mais celle-ci doit être mise en place avant que la ressource n'ai disparue.

1.3 Cas des COZIC

La ressource arborée est, pour le moment, abondante. Néanmoins, l'existence des zones de biodiversités a pour conséquence une concentration des activités humaines et un usage intensif et non durable de la ressource arborée dans les Zones à Usages Multiples (ZUM).

Ces ZUM présentent un espace favorable à la mise en place d'une plateforme de concertation pour la gestion de la ressource arborée, bien que la population n'en comprenne pas encore l'intérêt.

1.4 Accessibilité de la ressource et concertation

Le manque d'accès à la ressource, comme un accès considéré comme très facile sont des situations dans lesquelles le processus de concertation est difficile. Soit que l'on n'ait plus d'espace suffisant pour s'organiser et coopérer comme dans le cas de Sirlawé, soit que cet espace soit considéré comme infini et que la coopération ne soit pas jugée nécessaire comme dans les ZIC, il est constaté l'importance du lien entre l'accessibilité d'une ressource et les possibilités de s'organiser pour sa gestion.

Néanmoins, il est à noter que dans le cas des ZIC, la facile accessibilité à la ressource ne constitue pas à elle seule une contrainte pour la concertation. La perception de cette ressource par les populations est fondamentale.

De plus, dans une situation où l'accès à la ressource est particulièrement difficile, la population aura développé des solutions visant l'utilisation de ressources alternatives telles que la bouse de vache ou les fibres végétales. La concertation et la coopération n'est pas un processus instinctif dans les populations étudiées.

Le facteur humain, après celui du territoire, plus précisément les acteurs concernés, représentent un critère important à prendre en compte dans l'établissement de plateformes de concertation.

2. LES PLATEFORMES DE CONCERTATION EN FONCTION DE LA DIVERSITE DES ACTEURS.

2.1 Cas de Sirlawé

Les flux migratoires étant moins importants dans la zone de Sirlawé, les acteurs sont, dans ce village, stabilisés et montrent des intérêts relativement convergents pour la gestion de la ressource. Il n'existe donc pas d'objection majeure à la mise en place d'une concertation. Ainsi, une gestion concertée de la ressource pourrait être envisagée.

2.2 Cas de Mafa Kilda

Le contexte ethnique complexe sur ce territoire et la raréfaction de la ressource engendrent des rapports conflictuels entre les acteurs. Ces divergences d'intérêts devraient elles-mêmes faire l'objet d'une négociation mais compte tenu de l'intensité des conflits, celle-ci semble difficile à mettre en place.

Dans ce cadre la réalisation d'une plateforme de négociation autour de la gestion de la ressource arborée alors même que des conflits beaucoup plus basiques tels que le territoire et la reconnaissance ethnique ne sont pas régler apparaît vraiment complexe.

2.3 Cas des COZIC

Au niveau des ZIC, la ressource arborée est une richesse qui attire de nombreux acteurs. L'arrivée de migrants au niveau de ce front pionnier, le passage des transhumants, et une volonté de conservation sont l'expression au niveau local de filières soutenues au niveau national (Sodecoton et différentes administrations). Il en découle une multitude d'enjeux locaux et nationaux, et par conséquent un intérêt particulier pour la mise en place d'une plateforme de négociation.

Cependant l'inégalité des pouvoirs des entités concernées est un frein à la mise en place d'une négociation où les plus petits pourraient perdre beaucoup. Ceux-ci ne souhaitent donc pas entamer de négociations de peur d'en ressortir affaiblit. Par ailleurs un manque d'initiatives des populations en place se fait ressentir.

2.4 Complexité des enjeux et concertation

Le facteur humain, la superposition d'enjeux contradictoires et les conflits ancestraux représentent aussi un obstacle dans chacune des trois zones pour la réalisation de plateformes de concertation. Le manque de réflexes collectifs pour la gestion des ressources et la perception du problème par la population jouent fortement pour une coopération

Les enjeux observés sur le terrain sont souvent l'expression de filières et d'enjeux nationaux, l'échelle à laquelle on doit envisager une concertation ne peut rester au niveau local et doit ainsi tenir compte du niveau national avec les politiques de conservation, de développement de l'agriculture ; mais aussi au niveau régionale avec les flux migratoires entre le Cameroun et ses pays voisins.

3. DIFFERENTES SOURCES DE BLOCAGE DES PLATEFORMES DE CONCERTATION

3.1 La nécessité d'un intervenant extérieur

Dans chacune des trois zones, il a été constaté l'importance d'un soutien exogène pour la réalisation de projets de gestion concertée. Cette aide extérieure apporte généralement des moyens techniques et/ou financiers, mais traduit un manque d'initiative des populations et de durabilité du projet.

La difficulté consiste en le maintien de l'appui de cet intervenant extérieur, il faudrait que les habitants valorisent leur territoire pour attirer des financements extérieurs, tout en conservant leurs traditions.

3.2 La superposition des pouvoirs traditionnels et administratifs

Le poids des autorités traditionnelles face aux services administratifs contribue à freiner l'efficacité de la concertation dans les ZIC et à Mafa Kilda. Les pouvoirs traditionnels bénéficient toujours dans le Nord Cameroun d'une importante considération alors que les pouvoirs administratifs, ne disposent que de peut de moyens.

Il existe aussi un manque de coordination entre les services administratifs eux-mêmes qui contribue à les affaiblir davantage.

Dans un contexte où l'organisation n'est elle-même pas stabilisée il semble difficile de proposer un nouveau mode de gestion, ou au contraire cela pourrait être accepté comme solution pour clarifier et rééquilibrer les rôles de chaque groupe.

3.3 Le besoin d'une initiative de la population

Un des freins majeurs à la concrétisation des projets de gestion concertée ou de plateforme de négociation est le fait que la demande n'émane pas directement des communautés concernées. Cela vient peut être du fait qu'elles ne ressentent pas le besoin de tels processus, ou qu'elles n'ont pas conscience de l'importance de la gestion durable des ressources.

En effet, considérant la pyramide des besoins de Maslow, ces populations se situent encore dans une position où la recherche de la sécurité et du comblement des besoins de base sont essentiels au quotidien. Elles n'ont pas de vision à long terme, il leur est donc difficile de se projeter dans l'avenir afin d'envisager une gestion quelle qu'elle soit de la ressource arborée. Un délai leur est nécessaire afin d'évoluer socialement et d'atteindre une certaine condition leur permettant d'avoir des préoccupations environnementales.

4. DISCUSSION DE LA METHODE ET PERSPECTIVES

4.1 L'importance de croiser ou de vérifier les informations

Le manque d'adéquation entre le discours de certains acteurs et les faits réels nécessiterait un éclaircissement. Dans les prochaines études, une attention particulière devrait être apportée à ces incohérences en croisant les informations et en les vérifiant sur le terrain.

4.2 Gestion concertée plutôt que plateforme de négociation

D'après ces études de terrain, il semble que l'on tende plus vers apparaît qu'une gestion concertée des ressources naturelles serait plus à même d'être mise en place plutôt qu'une plateforme de négociation. Lorsqu'une zone libre, représentant alors un potentiel pour une plateforme de négociation de la gestion de la ressource arborée, a été identifiée, comme dans les ZUM, par exemple, il faudrait alors être capable de cibler les intérêts généraux et de confronter les acteurs en mettant en avant les bénéfices d'un tel mode de gestion. Par ailleurs il semblerait que le mode de vie traditionnel favorise les groupements d'intérêts communs plus spontanément que la mise en place d'une négociation, il serait alors intéressant de cibler les études sur ce type d'organisation, de le favoriser et de s'en servir de base pour le développement de gestion concertée.

4.3 Perspectives pour les années à venir

Quelques perspectives d'action pour les groupes des années à venir peuvent être proposées :

- étudier la gestion des ZIC affermées et des zones de chasse communautaire. Pour les prochains voyages d'étude au Cameroun, une étude intéressante serait de comparer la co-gestion dans les ZIC avec les systèmes de gestion existants dans les ZIC affermées et dans les Zones de chasse communautaire. En effet il pourrait ainsi être analysée les différents modes d'implication de la population dans l'intendance des ressource et la faisabilité d'une plateforme de négociation suivant le mode de gestion ;
- une orientation possible serait de tenter une approche auprès des femmes qui sont d'une part porteuses des générations à venir et d'autre part chargées du ramassage du bois de chauffe donc souffrent ou participent au déboisement. C'est donc vers elles qu'il faut se tourner pour conscientiser les habitants sur la raréfaction de la ressource et l'intérêt de la gestion concertée pour sa préservation.
- enfin, d'un point de vue plus pratique, suivre deux problématiques distinctes afin d'éviter les problèmes de logistiques, de rédaction et de coordination survenus cette année entre les 3 groupes.

Conclusion

Le travail demandé par l'ARDESAC avait pour objectif d'initier un travail de mise en place de plateformes de négociation autour de la gestion de la ressource arborée au Nord Cameroun. Pour les étudiants de l'ENGREF, le travail est été une étude de la faisabilité de cette mise en place et des blocages potentiels par l'étude de trois zones.

Le choix des trois zones d'études du projet s'est appuyé sur l'existence de deux gradients : d'une part le niveau d'accessibilité à la ressource arborée, et d'autre part, le degré d'importance du flux migratoire et la diversité des acteurs, ces deux gradients étant liés.

La recherche bibliographique ajoutée à différentes interviews et enquêtes aux échelles locales et nationales ont permis de mettre en évidence des caractéristiques propres à chaque zone d'étude ainsi que des conclusions vis-à-vis de la réalisation de plateforme de concertation.

Ainsi, le terroir de Sirlawé ne semble pas nécessiter d'un processus de négociation entre les villageois et les différentes autorités en vue de l'amélioration de la gestion de la ressource arborée. Néanmoins, la majorité des acteurs sont favorables à une gestion concertée de cette ressource. Celle-ci pourrait permettre de développer une gestion collective forte des initiatives des uns et des autres.

Sur le territoire de Mafa Kilda, l'étude de la faisabilité de plateformes de concertation a mis en évidence qu'aucune initiative collective qui s'apparenterait à une plateforme de concertation autour de la ressource arborée n'a été mise en place. La raison principale de cette absence est le facteur humain, en effet, la diversité des acteurs en jeu sur ce territoire et leurs conflits est un frein à la spontanéité de la concertation. Enfin, la gestion collective de la ressource arborée ne semble par être une priorité sur le territoire de Mafa Kilda

Dans les zones de ZIC, les acteurs présents sont très variés, ce qui explique l'existence de conflits et de jeux d'influence entre les différents protagonistes. Malgré les tentatives de la convention de cogestion pour obtenir l'adhésion de la population et des autorités traditionnelles dans la gestion des ressources, le manque de transparence de la part de tous les acteurs tant à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale nuit considérablement à la cogestion comme plateforme de concertation.

Cette étude menée dans 3 périmètres en corrélation a pu mettre en évidence le fait qu'il n'y avait pas, pour l'instant, dans ces zones et dans le contexte actuel, de plateformes de concertation autour de la ressource arborée, seuls des groupements d'intérêts communs pour la gestion de cette ressource voient le jour et semblent pouvoir aujourd'hui être généralisés.

En effet les principales explications à cette constatation, soulevées lors de cette étude, sont le manque de coordination et de communication entre les différentes parties prenantes, le manque de moyens (humains et financiers) et de suivis des projets, et enfin le manque

d’initiative des communautés, que ce soit à l’échelle d’un village, d’un territoire ou d’un espace plus important.

D’autres obstacles sont l’oublie de certains acteurs dans la négociation, la superposition des autorités traditionnelles et administratives, le manque de coordination des administrations au niveau national. Par ailleurs, la présence d’un intervenant extérieur, porteur de projet et financeur semble être un élément indispensable à la mise en place d’une concertation.

Au final, il apparaît qu’au Nord Cameroun, l’étude de la faisabilité de plateforme de concertation autour de la ressource arborée, se réglerait par des négociations autour du foncier et de la gestion de la faune pour la chasse. Contrairement au Sud Cameroun où la mise en place de gestion concertée de la ressource arborée semble plus facile car l’exploitation du bois est un enjeu économique important. Quel autre enjeu dans le Nord du Cameroun pourrait être mis en avant pour que les différentes parties prenantes voient chacune un intérêt à gérer la ressource arborée de manière durable et concertée ?

Références bibliographiques

Blumenthal D., Jannink J. L., 2000. A classification of collaborative management methods. Conservation and Ecology (téléchargeable sur http://www.consecol.org/vol4/iss2/art13)

Bonnet B., 2001. Problématique foncière et gestion des ressources communes : regards sur quelques situations et expériences en Afrique de l'Ouest. Note, Porto Alegre, 28 janvier 2001, IRAM

Castellanet C., Rocha C., Salgado I, L'utilisation de la plate-forme de négociation entre les différents usagers des ressources naturelles : le cas du travail du PAET avec les municipalités du front pionnier amazonien.(Para Brésil) in : Castellanet C. , Granchamp L., Megevand C. et Moncorps S. Vi vre avec la forêt. Gestion locale des ressources naturelles en Amazonie brésilienne et Costa Rica, GRET/UICN. Paris, 2002, pp 113-120.

Cuny P., Gautier D., Lescuyer G., à paraître. La loi des forêts et la loi des savanes : quelle application de la forêt communautaire au sud et au nord du Cameroun ? in : Bertrand A., Karsenty A., Montagne P., L'etat et les politiques forestières en Afrique, L'harmattan, Paris

D'Aquino P., Seck S.M., 2001. Et si les approches participatives étaient inadaptées à la gestion décentralisée de territoire ? Géocarrefour vol 76 3, 2001, pp 233-239

Dongmo P., 200.. Diagnostic de l'élevage, stratégies de résolution des conflits et organisation des éleveurs M'Bororos dans la zone du parc National de la Bénoué et sa périphérie : étude réalisée en vue de la finalisation du document du plan d'aménagement. WWF, programme de conservation et de gestion de la biodiversité au Cameroun, site Savane.

Endamana D., Donfack P., 2004. Pratiques de gestion des ressources naturelles autour des aires protégées du Nord Cameroun : Etude de cas au Parc National de la Bénoué. WWF.

Endamana D., , Février 2005. Contribution à l'Elaboration des Plans Simples de Gestion des Zones de Chasse 1 et 4 à Cogestion, Synthèses des données socioéconomiques, WWF.

ENGREF, 1991. Etude de la faune et de la gestion du parc national et des zones d'interet cynégetique riveraines du parc, rapport du voyage d'étude FRT 1991, ENGREF Montpellier

ENGREF, 2003. Des arbres d'Etat dans des champs paysans. Evaluation de l'opération *Faidherbia albida* dans le terroir de Sirlawé, pays Tupuri, Cameroun. Rapport du voyage d'étude de 2003, ENGREF Montpellier.

ENGREF, 2004. Gérer les parcs à *Faidherbia albida* pour la production de bois. Quelles potentialités dans le quartier de Sirlawé 1, pays Tupuri, Cameroun. Rapport du voyage d'étude de 2004, ENGREF Montpellier.

Gautier D., Ankogui-Mpoko G., Reounodji F., Njoya A., Seignobos C., 2003. Agriculteurs et éleveurs : deux communautés, deux activités dominantes pour quelle intégration territoriale ? in : Jamin, Boukar, Floret, 2003. Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Actes du colloque, mai 2002, Garoua, Cameroun

Gautier D., Smektala G., Njiemoun A. 2003. Règles d'accès à la ressource ligneuse pour les populations rurales du Nord-Cameroun. In Jamin J.Y., Boukar L., Floret C. 2003. Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Actes du colloque, mai 2002, Garoua, Cameroun

Gnokreo N., 2004. Participation des populations locales dans la gestion des aires protégées : cas des parcs nationaux de la Bénoué et de Korup au Cameroun. Mémoire de fin de DESS, université de Dschang.

Jamin J.-Y., Gounel C., Bois C., (2003). Atlas. Agriculture et développement rural des savanes d'Afrique centrale, PRASAC-CIRAD, MOntpellier, 100p.

Kaïgama A., Rad'zou H. A., 2000. Petite monographie de la ZIC 7. Programme de conservation et de gestion de la biodiversité au Cameroun, composante Savanes, Garoua.

Lavigne Delville P. Quelle gouvernance pour les ressources renouvelables ? La gestion des ressources renouvelables dans le contexte de la décentralisation en Afrique de l'ouest, Collection Etude de l'AFD, Agence Française de Développement, 2001, 59p (téléchargeable sur le site de l'AFD)

MINEF. Recueil de textes officiels relatifs à la gestion des forêts et de la faune au Cameroun. République du Cameroun.

MINFOF ?, 2006. Rétrocession des quotes-parts des recettes de la faune aux collectivités locales riveraines des zones cynégétiques du Nord, exercice 2005

Moussa C., Mamat Z., 1998, Synthèse des données socio-économiques dans le site prioritaire du projet Gef-Savane. 54 p

Pendzich C., Thomas G., Wohlgenant T., 1994. Arbres, forêts et communautés rurales : the role of alternative conflict management in community forestry. Document de travail, FAO 152p.

Picard J., Alhadji A., 2002. Le coton, un concurrent devenu trop dangereux pour les cultures vivrières ? le débat est-il pertinent pour les paysans du Nord Cameroun ? UMR PRODIG, université de Ngaoudéré, Cameroun.

Rodary E., 2001. Perspectives territoriales et contrôle réticulaire dans les politiques participatives de conservation de la nature en Zambie et au Zimbabwe.Géocarrefour, vol 76 3 , 2001, pp 225-232

Seignobos.C, 2000. Atlas de la province extrême Nord Cameroun. IRD, 170 p.

Smektala G., Peltier R., Sibelet N., Leroy M., Manlay R., Njiti C.F., Ntoupka M., Ndjeimoun A., Palou O., Tapsou. Parcs agroforestiers saheliens : de la conservation à l'aménagement. Vertigo, la revue en sciences de l'environnement, en révision, vol 6 n° 2, 19p

Sougnabé S.P., 2002. Conflits agriculteurs-éleveurs en zone soudanienne au Tchad : une étude comparée de deux régions : Moyen-chari et Mayo-Kebbi. In : Jamin 2003. Svanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Actes du colloque, 27 31 mai 2002, Garoua, Cameroun

Teyssier A., 2003. La régulation foncière au Cameroun, entre régimes communautaires et aspirations citoyennes. In : Dugué P., Jouve P., 2003, Organisation spatiale et gestion des ressources et des territoitres ruraux. Actes du colloque international, 25-27 février 2003, Montpellier, France.

Teyssier A., Hamadou O., Bachirou S., Toukrou A., 2003. Expériences de médiation foncière entre pratiques coutumières et code foncier. In : Jamin, Boukar, Floret, 2003. Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Actes du colloque, mai 2002, Garoua, Cameroun.

Tyler S. R. chapter 14 : Policy implication of natural resource conflict management, 1999, in Alternative Approaches to conflict Management, 1999, International Development Research Centre, Ottawa, Canada (téléchargeable sur http://www.idcr.ca/minga/conflict/chap14.html)

Weber J., 1996. Conservation, développement et coordination : peut-on gérer biologiquement le social ?. in : Colloque panafricain, gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable, Harare, 24-27 juin 1996.

ANNEXES

TABLES DES ANNEXES

ANNEXE 1 : FICHE SODECOTON **118**

ANNEXE 2: FICHE PROJETS LIES A LA SODECOTON **120**

ANNEXE 3: FICHE GIC COTON **121**

ANNEXE 4 : FICHE TERDEL **122**

ANNEXE 5: EXEMPLAIRE DE LA CONVENTION DE COGESTION DE LA ZIC 1 ..... **123**

ANNEXE 6:GRILLE D'ENTRETIENS INDIVIDUELS DE FEMMES **130**

ANNEXE 7 : GRILLE D'ENTRETIENS SUR LA CO-GESTION **132**

ANNEXE 8: ARTICLES ET OUVRAGES CONSULTES **134**

ANNEXE 1 : FICHE SODECOTON

Présentation de la SODECOTON

Présentation générale :

La Sodecoton, **SO**ciété de **DÉ**veloppement du **COTON**, est un groupe dépendant de l'État qui a pour mission le développement du coton et l'accompagnement des populations migrantes. Elle est l'unique acheteur camerounais et a l'obligation d'acheter le coton à tout agriculteur si la qualité est suffisante.
Elle maîtrise toute la filière : c'est une filière intégrée (de la graine à l'huile).

Des projets de privatisation sont en cours. Actuellement, le seul but de la Sodecoton est d'équilibrer les comptes et non de faire du profit. Si la privatisation prend effet, cela pourra poser des problèmes aux paysans situés trop loin des usines et pour lesquels un déplacement ne serait pas rentable.

Elle possède sur le terrain :

- 250 agents
- 20 techniciens d'appui
- 30 zootechniciens
- 37 chefs de secteurs
- 9 chefs de région

Il y a aussi des saisonniers de mi-avril à mi-octobre. Avant, il y a avait 1 300 moniteurs sur place.

La Sodecoton est en relation avec plus de 350 000 agriculteurs, chiffre à multiplier par 5 pour avoir le nombre de personnes impliquées (femmes, enfants).
Les agriculteurs sont regroupés en coopérative et groupements de producteurs (environ 2000). Il s'agit de Groupements d'initiative Commune (GIC), mis en place par la Sodecoton pour la gestion de la distribution des intrants.

Politique de migration :

Le Nord Cameroun est une zone de migration vue les problèmes de saturation foncière dans l'extrême Nord.

Face à cette saturation, le gouvernement a lancé depuis les années 1970 des projets de migrations. Il y a 20 ans environ, le projet N-O Bénoué vers Garoua est entrepris avec le déplacement de plus de 80 000 personnes : il existe une réelle politique de migration basée sur l'agriculture, avec la création d'écoles, de puits, avec un certain encadrement agricole.

Entre 1977 et 1990, un autre projet de migration S-E Bénoué, en 3 phases, voit le jour et soutenu fortement par la Sodecoton où 30 000 personnes (30 ethnies) sont déplacées.

Rôle de la Sodecoton dans cette migration :

Au début de la migration, la Sodecoton essaie de mettre en place des bandes d'arbres entre les terres cultivées mais cela ne marche pas et les migrants rasent rapidement leurs parcelles. Ceci va entraîner un appauvrissement rapide des sols.

Avant la Sodecoton prônait la culture motorisée de vastes champs mais maintenant retour à des carrés avec essai dans certaines zones de mettre en place le travail de la terre selon les lignes de niveau. Elle conseille actuellement de laisser 5 arbres par carré mais constate que cela n'est pas respecté. Elle n'a pas de moyen de répression face à cela (pression sur achat) car elle doit acheter le coton quoiqu'il en soit.

Problème de durabilité :

Les populations n'ont pas de notion de durabilité mais uniquement de survie. La Sodecoton va récolter le coton même au Sud de Garoua, bien que cela ne soit pas rentable.

Les paysans ne sont pas formés et pas sensibilisés aux problèmes d'environnement. A travers le projet ESA, on voit une certaine prise de conscience de la part de la Sodecoton mais cela reste assez secondaire. Une présentation du projet ESA est effectuée Annexe 2.

ANNEXE 2: FICHE PROJETS LIES A LA SODECOTON

Les projets liés à la Sodecoton

Suite aux fluctuations du cours du coton, la Sodecoton a reconsidéré son rôle dans le développement rural. C'est ainsi qu'a débuté son investissement dans différents projets (Engref, 2003).

Le DPGT :

Le projet Développement Paysannal et Gestion des Terroirs (DPGT) a été initié en 1994 pour se terminer en 2002. Ce projet a été financé par un prêt de l'Agence Française de Développement et la maîtrise d'œuvre a été confiée à la Sodecoton. La direction du DPGT a assuré son éxecution. Ce projet était divisé en plusieurs volets :

- Le volet fertilité comprenant l'opération Faidherbia (sélection et protection de rejets de Faidherbia dans les champs), la mise en place de bandes anti-érosives, de jachères améliorées et d'étables fumières ;
- Le volet gestion de terroir visait à fournir des instruments pour l'organisation sociale et la médiation foncière (délimitation aires pastorales, couloirs migrants…) ;
- Le volet professionnalisation visait à structurer l'organisation des producteurs à travers la mise en place de groupements.

Ce dernier volet a permis de faire évoluer les Associations Villageoises de Producteurs (AVP) en Groupements d'Initiative Commune (GIC), eux-mêmes regroupés dans le Groupement d'Intérêt Economique « Organisation des Producteurs de Coton du Cameroun » (GIE OPCC) entité reconnue par la législation camerounaise.

ESA :

Le projet Eau Sol Arbre s'inscrit dans la logique et la continuité du projet DPGT dans le but de valoriser ses acquisitions. Il reprend l'essentiel des activités du volet fertilité et du volet gestion de terroir. Le maître d'ouvrage est l'Etat camerounais représenté par le MINAGRI et le maître d'œuvre est la Sodecoton. Les objectifs de ce projet sont la lutte contre la désertification, la stabilité politique et sociale et la bonne gestion des ressources naturelles. Il se divise également en plusieurs volets :

- Le volet opérationnel de défense et restauration des sols (protection des arbres, jachères arborées, encouragement à la fumure organique) ;
- Le volet gestion concertée des espaces (gestion des ressources naturelles, médiation foncière, définition de terroirs pilotes) ;
- Le volet recherche (travaux sur le Semis sous Couvert Végétal en collaboration avec les chercheurs de l'IRAD).

Pour assurer le lien avec les populations, des Animateurs du projet sont affectés dans les terroirs pilotes afin d'assurer la sensibilisation et de promouvoir certaines pratiques. Ils constituent des Commissions paritaires regroupant des villageois bénévoles qui s'investissent dans les activités du projet. Ils sont donc formés et peuvent transmettre leur savoir aux autres paysans.

ANNEXE 3: FICHE GIC COTON

Les GIC Coton

Les Groupements d'Initiative Commune ont été initiés par la Sodecoton afin que les producteurs soit regroupés dans une entité légale. En effet, la Sodecoton fournit aux producteurs les intrants à crédit dont la distribution devait être organisée. La Sodecoton s'assure ainsi le remboursement des crédits lors de la vente du coton.

Le GIC est dirigé par un comité directeur constitué par un Conseiller d'honneur, un Délégué, un Vice délégué, un Secrétaire général et un trésorier. Le délégué est élu pour un mandat de trois ans.

Un GIC regroupe plusieurs Cercles de Caution Solidaires (CCS) formés par affinité des membres. Ils sont composés de 3 à 25 personnes dont l'addition des terres doit faire au moins 10 Hectares. La direction est assurée par le Chef de CCS élu, en général le plus grand producteur. Ces « associations » sont dites « Solidaires » car si un producteur est défaillant pour le remboursement des intrants, les autres l'aident à payer. Lorsque, un CCS entier est défaillant l'entraide se fait au niveau du GIC.

Le bureau élargi du GIC est constitué du Comité directeur, du chef de pont et d'achat, du Comité Magasin Crédit (CMC), de l'équipe d'achat et du Chef de Cercle de Caution solidaire (CCC).

Pour se regrouper en GIC, les producteurs doivent rassembler 100 Hectares de coton et être organisés au niveau local. Ils se forment alors en Groupement de Producteurs de Base (GPB) qui peut évoluer en Groupement de Producteurs avec Mandat de gestion (GPM) si le comité directeur est assez compétent. A un niveau de maturité plus élevé, les Groupements de Producteurs Autonomes (GPA) traitent directement avec le Chef de Secteur de la Sodecoton et celle-ci n'a pas de droit de regard sur leur gestion des intrants.

Les GIC sont regroupés au sein du Groupement d'Intérêt Economique de « l'Organisation des Producteurs de Coton du Cameroun » (GIE OPCC). Les délégués des GICs élisent des représentants OPCC dans chaque secteur qui assistent à des réunions à cette échelle. Ils ventilent les informations en amont et en aval au cours des réunions de GIC qui ont lieu chaque semaine. Les représentants secteurs se regroupent en Assemblée Générale avec les membres du conseil d'administration (composé de 10 représentants, des élus et des représentants de l'administration) trois fois par an. Ces AG ont lieu au début de la collecte, au mois de mai pour arréter les prix fixés par le CA et à la fin de la récolte. A une échelle supérieure, les représentants secteurs élisent des représentants région pour chacune des 10 provinces du Cameroun.

L'objectif de cette organisation est d'aboutir à une autonomie des producteurs de coton, les agents de la Sodecoton seront alors uniquement là pour apporter leur soutien technique.

ANNEXE 4 : FICHE TERDEL

Présentation du Groupement d'Intérêt Économique (GIE) : Terdel : Territoires et Développement Local

La première phase du projet Développement Paysannal et Gestion de Terroirs (DPGT) a permis à une équipe camerounaise d'acquérir une expérience de terrain diversifiée et de mettre au point des méthodes d'intervention efficaces et originale, susceptibles d'inspirer des politiques de développement régional. Cette équipe est désormais autonome et fonctionne en GIE.

Dans un contexte d'émergence de la société civile, l'objectif de TERDEL est de mettre le savoir-faire d'une équipe fiable et reconnue, au service d'organisations professionnelles agricoles, de collectivités décentralisées , de projet de développement, des pouvoirs publics et des organismes internationaux.

L'équipe d'une dizaine de personnes est composée d'animateurs de développement local formés en sciences sociales, d'un topographe qualifié et des techniciens en génie civil et génie rural.

Domaines dans lesquels les agents de Terdel ont déjà une expérience :

- Conception et exécution de programmes de gestion d'espaces ruraux et de développement local ;
- Conception et exécution de programmes de sécurité alimentaire par la promotion du stockage au village ;
- Médiations foncières et expérimentations sociales pour un aménagement concerté du territoire ;
- Structuration des producteurs ruraux pour une meilleure maîtrise des filières ;
- Conception d'ouvrages et suivi de chantiers en hydraulique pastorale ;
- Montage de programme de désenclavement avec participation locale ;
- Conception et suivi de chantiers en Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) ;
- Mise au point de méthodes de gestion des infrastructures de développement par leurs usagers ;
- Conception et formation sur les Systèmes d'Informations Géographiques ;
- Etudes des systèmes agraires et le foncier ;
- Recherches de financement pour des micro-projets paysans.

Le siège est à Maroua mais il existe une antenne à Garoua et des animateurs dans chaque commune dans laquelle ils travaillent.

ANNEXE 5: EXEMPLAIRE DE LA CONVENTION DE COGESTION DE LA ZIC 1

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

ET DES FORETS

DELEGATION PROVINCIALE DU NORD ---------

BP 126 GAROUA Tél. : 27 – 12 – 32 Fax. : 27 – 20 – 22

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

CONVENTION DE CO-GESTION DE LA ZONE D'INTERÊT CYNEGETIQUE N° 4 DITE DE BEL-ELAND

Vu la Loi N° 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche ;

Vu le Décret N° 95/466/PM du 20 Juillet 1995 fixant les modalités d'application du Régime de la Faune ;

Vu l'Arrêté N° 0305/MINEF du 02 Août 2001 portant nomination des responsables au Ministère de l'Environnement et des Forêts ;

Vu le dossier de demande de co-gestion de la zone d'intérêt cynégétique N° 4 dite Bel Éland introduite par l'Union des Comités Villageois de la Faune des villages : Dogba, Djaba, Guidjiba, Mayo-Sala et Gouna ;

Vu les nécessités de service ;

Une convention de co-gestion de la zone d'intérêt cynégétique N° 4 dite Bel Éland d'une superficie de 40 640 ha est par la présente établie entre : l'Administration Chargée de la Gestion de la Faune, représentée par Monsieur DJOH à NDIANG, Délégué Provincial de l'Environnement et des Forêts pour le Nord d'une part, et le Responsable Chargé de l'Union des Comités Villageois de la Faune du secteur : Dogba, Djaba, Guidjiba, Mayo-Sala et Gouna d'autre part.

Les deux parties ont convenu de ce qui suit dans les domaines:

1. Des institutions de co-gestion et de participation
2. Du zonage
3. De la gestion des activités de chasse
4. De la gestion des ressources spécifiques
5. De l'emploi et du travail
6. De la migration
7. De la lutte anti-braconnage et de la surveillance de l'habitat
8. Des sanctions

1. Des institutions de cogestion et de participation

Le MINEF de la Délégation Provinciale du Nord

La Délégation Provincial du MINEF est le responsable officiel pour la gestion de la ZIC 4 et il sera le signataire de la présente convention de co-gestion. Sur le terrain le MINEF est représenté par le Conservateur du Parc de la Bénoué, qui a à sa disposition 05 gardes chasses habitant dans la ZIC 4. La Délégation Provincial du MINEF déléguera sa responsabilité de l'exécution et du suivi des actions du MINEF inscrite dans cette convention au Conservateur. Le MINEF est le premier responsable pour la lutte anti-braconnage, l'accueil des chasseurs sportifs à Garoua et la perception des taxes de location journalière de la zone et des taxes d'abattage. Il fait également des propositions pour les actions à entreprendre dans le cadre de la gestion/conservation de la ZIC 4.

L'Union des Comités Villageois de la Faune

Au niveau de la zone sera installée une association légalisée appelée **Union des Comités Villageois de la Faune (UCVF).** Elle représentera tous les villages de la ZIC 4 (Dogba, Djaba, Guidjiba, Mayo-Sala et Gouna). L'UCVF sera le principal interlocuteur et partenaire du MINEF dans le cadre de la co-gestion de la zone. Elle sera le signataire de la présente convention de cogestion et sera responsable de l'exécution et du suivi des actions de la population inscrites dans ce plan. Chaque village a cinq (05) représentants dans l'UCVF, qui se regroupent une fois par an pour une Assemblée Générale. Ils y élaborent une planification annuelle et élisent un bureau exécutif de 05 personnes (hommes et femmes) qui gèrent l'UCFV quotidiennement. L'UCVF sera le premier responsable pour :

- l'accueil des chasseurs sportifs dans la ZIC 4,
- la désignation des pisteurs et porteurs aux chasseurs sportifs de la zone,
- la répartition de la rétrocession de la viande de chasse sportive,
- la gestion du campement du Bel Elan,
- l'élaboration des propositions des actions de gestion à entreprendre dans la zone,
- la gestion des retombés financières de la chasse sportive pour les activités de développement dans la zone (50 % des taxes de location et 50% des taxes d'abattage proposés).

Du Comité Villageois de la Faune

Il sera mis en place dans chaque village de la ZIC4 un **Comité Villageois de la faune (CVF)** qui sera responsable pour la 'exécution de la présente convention au niveau villageois. Un CVF consiste en 5 personnes désignées par le village. Ses principales tâches sont :

- la représentation du village en ce qui concerne la co-gestion,
- l'entretien des contacts entre le village (Associations, GIC, chefferie) et le MINEF,
- la sélection et la gestion quotidienne des personnes dans le village qui font la surveillance de la zone (braconnage, vente de bois, feu de brousse, …),
- la sélection des pisteurs et porteurs pour accompagner les chasseurs dans la zone,
- la répartition de la viande venant des safaris.
- la gestion des groupes villageois de surveillance (lutte anti-braconnage, contrôle du respect des règles, …).
- la soumise et la défense des projets villageois de développement auprès de l'UCVF.

Du Comité de Gestion de la Zone N° 4

Il sera mis en place un **Comité de Gestion de la ZIC 4 (COZIC4)** qui regroupera l'UCVF et le MINEF. Il est constitué de 07 personnes : 02 représentants du MINEF (le conservateur et le délégué départemental du MINEF de Tcholliré), 02 représentants du bureau exécutif de l'UCVF et 03 représentants des CVF (venant des autres villages que les représentants du bureau). Le COZIC4 est le premier responsable pour la mise en œuvre de la convention de co-gestion. Il se regroupe 4 fois par an dans la zone et est responsable pour :

- la planification annuelle et trimestrielle des activités de gestion et d'aménagement dans la ZIC 4 sur la base des propositions faites par le MINEF et l'UCVF,
- le suivi et l'évaluation des activités planifiées

- la gestion de la chasse sportive dans la ZIC 4,
- la répartition de la rétrocession des taxes de location et d'abattage proposée ci-dessous entre les actions de gestion (50%, géré par le COZIC4) et les activités de développement (50%, géré par l'UCVF),
- l'harmonisation des activités de développement et de conservation dans la ZIC 4,
- la répartition du quota d'abattage en un quota sportif et un quota communautaire,
- toutes les autres tâches qui sont écrites dans cette convention et
- les changements et/ou adaptations éventuelles des règles de la convention de co-gestion.

2. Du Zonage

La ZIC 4 sera subdivisée en trois zones distinctes (cf. Carte) : Une zone de Biodiversité, une zone à usage multiple (ZUM) et un couloir de transhumance. Le MINEF, l'UCVF et les différents CVF sont responsables du contrôle du respect des limites de ce zonage.

2.1. La zone de Biodiversité

La zone de Biodiversité est une zone dont la vocation première est le développement et la conservation (utilisation durable) de la Faune et de la Flore. Elle sera subdivisée en trois secteurs :

a). Le secteur Est de la route nationale :

C'est la zone comprise entre la route nationale Garoua – Ngaoundéré et le parc de la Benoué. Elle sera exploitée exclusivement pour la chasse sportive et la recherche.

b). Le secteur Ouest de la route nationale :

C'est la partie de la ZIC qui est comprise entre sa limite ouest (ancienne route allemande) et les limites des zones à usage multiple (ZUM). Elle sera exploitée essentiellement pour la chasse sportive, mais d'autres prélèvements durables (chasse traditionnelle, bois, paille, …) y seront autorisée et réglementées.

c). Les corridors :

Afin d'assurer la continuité entre les zones de biodiversité ci-dessus cités d'une part et entre celles-ci et le parc d'autre part, il est établi entre certains villages de la zone 4, des espaces destinés au passage des animaux sauvages (corridors). Toute activité humaine est interdite dans les corridors, à l'exception du prélèvement de certaines ressources spécifiques qui sont décrites dans la chapitre 1.4.2 (la paille) et 1.4.3 (les plantes médicinales). De part et d'autre de la route goudronnée, les corridors s'étendent sur la même profondeur que les Zone à Usage Multiple (ZUM). Les limites de ces corridors le long de la route nationale, seront matérialisée par des plaques signalétiques ; à l'intérieur de la zone d'autres signes seront utilisées.

Les corridors identifiés sont les suivants :

- Entre Bouri et Guidjiba : le corridor sera dénommé « Hypotrague »
- Entre Guidj iba et Dj aba : le corridor sera dénommé « Elan de Derbi »
- Entre Dj aba et Dogba : le corridor sera dénommé « Cob Defassa »
- Entre Dogba et Bouk, une galerie forestière dénommée « Acacia (ataxacanta) » sera protégée par la population

2.2. Zone à usage multiple (ZUM)

Autour de chaque village autochtone existant dans la zone 4, il est délimité un terroir villageois destiné aux activités sylvo-agricoles et aux habitations.

Le long de la route nationale, ces zones seront limitées par les plaques signalétiques des corridors. Du coté du parc (est), elles seront limitées ainsi qu'il suit :

- pour le village Djaba, par le Mayo Gong
- pour le village Dogba, par le Mayo Ka'a
- pour le village Guidjiba et Bouri, par le parc

Du coté Ouest des villages Guidjiba, Djaba et Dogba, elle est limitée par le cours du Mayo Wani. Au sud des villages Gouna et Bouri, elle est limitée par le cours du Mayo Sala (partie Ouest)

Une cartographie de ces zones sera réalisée et les limites des différentes zones seront matérialisées en collaboration avec les autorités administrative et traditionnelle locales et portées à la connaissance du public.

2.3. Couloir de transhumance

Un couloir de transhumance de 1 Km de large sera aménagé de part et d'autre de l'ancienne route allemande. Il longera cette route de Gouna à Gamba. Le passage des transhumants sera réglementé.

N.B. *La délimitation de ces différentes zones n'a aucun impact sur les limites administratives et traditionnelles des villages préalablement reconnues comme telles.*

3. De la Gestion des activités de chasse

3.1. Les quota d'abattage

- Le MINEF fixera chaque année le quota d'abattage pour la ZIC 4 sur la base d'un inventaire effectué conjointement avec l'UCVF.
- Ce quota est composé d'un quota pour la chasse sportive et un quota pour le prélèvement communautaire/culturelle. Le COZIC4 déterminera ces quotas sportifs et communautaires sur la base du quota d'abattage total et la planification annuelle.
- Le quota pour la chasse sportive s'appliquera aux grands comme aux moyens animaux (classe A et B ?).
- Le quota communautaire ne s'applique qu'aux petit et moyen gibier (Classe B et C ?).
- La chasse ne se fera que pendant la saison officielle de la chasse.

3.2. La chasse sportive

- Le MINEF, avec l'appui de ses partenaires, aménagera le campement de Bel Elan et attribuera la gestion à la communauté (UCVF).
- Le COZIC4 a la charge de réaliser des aménagements dans la ZIC, destiné à assurer un développement optimum de la population animale dans la ZIC 4 (saline, marre d'eau, piste, etc.…).
- Le MINEF s'engage à rétrocéder une partie des fonds issus de l'exploitation de la faune dans la ZIC 4 à la communauté (taxe de location et taxe d'abattage). Un texte particulier du Ministre de l'Environnement et des Forêts fixera cette rétrocession des taxes. La moitié (50%) de ces fonds servira à financer les investissements à caractère social et économique au bénéfice des villages autochtones de la ZIC 4 et elle sera gérée par l'UCVF. La deuxième moitié (50%,) sera gérée par le COZIC4 et utilisé pour les activités de conservation des ressources naturelles de la zone.
- La totalité des revenus issus de la gestion du campement de Bel Elan sera attribués aux communautés des ZIC 1 et 4 et gérée par leurs UCVF respectives (50% - 50%). Une convention spécifique de gestion de ce campement signée par les trois acteurs (MINEF et les deux UCVF), règle les modalités de gestion et de répartition des revenus.
- Au moins 50% des carcasses d'animaux abattus par les chasseurs sportifs réguliers seront mises à la disposition de la communauté. L'UCVF déterminera les modalités de gestion de cette viande. Cependant, la vente de cette viande hors des villages de la zone 4 est interdite.
- (Les habitants de la zone 4 détenteurs d'une autorisation régulière de port d'arme et d'un permis de chasse pourront pratiquer la chasse sportive en respectant la législation en vigueur.)

3.3. La chasse communautaire

- Chaque village a identifié un à deux sites de chasse traditionnelle dans sa zone à usage multiple
- La chasse traditionnelle de subsistance est autorisée du 1er février au 30 avril de chaque année dans ces sites.
- Le COZIC 4 annoncera chaque année le début et la fin de la chasse traditionnelle

- Seule l'usage des armes traditionnelles (lance, hache, machette, bâton…) est autorisé pour cette chasse. L'utilisation des pièges est interdite
- Seul le petit gibier de la classe C sont concernés par cette chasse (le MINEF remettra chaque année à l'UCVF la liste des animaux concernés).
- Les chasseurs locaux détenteurs d'une autorisation régulière de port d'arme et d'un permis spécial de chasse et agrées par le COZIC4 pourront prélever les quotas communautaires qui sont déterminés par le COZIC4 en respectant la législation en vigueur.
- A l'occasion des cérémonies coutumières ou besoins importants (circoncision, funérailles), un « *prélèvement culturel* » sera autorisé aux communautés de la zone 4. Pour cela, les villages concernés présenteront au COZIC4 une « demande de prélèvement culturel » indiquant le ou les villages concernés et le motif de la demande. Le prélèvement se fera sous le contrôle du MINEF par deux chasseurs villageois agréés et fait partie du quota communautaire.
- La chasse aux animaux qui causent des dégâts sur les cultures est autorisée selon les textes en vigueur.

4. De la gestion des ressources spécifiques

4.1. Le bois

- Bois de feu :

  . Le ramassage du bois de feu pour la consommation personnelle des ménages est autorisé dans les ZUM. Les autochtones peuvent demander et obtenir l'autorisation de vendre du bois mort. La demande sera soumise au COZIC4.

  . Les frais de permis seront fixés par le COZIC4 et reversés dans le compte de l'UCVF.

  . Au plus deux points de vente du bois seront créés par village où ce bois peut être vendu par les personnes autorisées.

- Bois de construction et de tuteurage :

  . La coupe du bois pour la construction des maisons et des hangars et le tuteurage à but commercial est interdite dans toute la ZIC 4.

  . La coupe de bois de construction et de tuteurage à usage personnel est autorisée dans les Zones à Usage Multiple.

  . Elle est interdite dans la zone de Biodiversité est.

  . Dans la zone de biodiversité Ouest, elle est soumise à l'autorisation du COZIC4.

  . La population s'engage à planter des arbres forestiers dans les zones agricoles pour assurer ses besoins en bois de service et de tuteurage. Le MINEF lui apportera son appui (fourniture des plants, formation sur pépinière, etc.).

- Bois d'œuvre :

  . La coupe de bois d'œuvre n'est autorisée que pour l'utilisation locale (tabourets, mortiers, etc.) et aux artisans agréés détenteurs d'un permis. Le permis sera délivré par le MINEF sur proposition du COZIC4.

  . Ce bois ne peut être coupé que dans les ZUM et la zone de Biodiversité Ouest.

  . Les frais de permis seront fixés par le COZIC4 et reversés dans le compte de la UCVF.

  . Le MINEF va apporter un appui aux artisans locaux pour la plantation des espèces qui leur sont utiles. Un appui technique leur sera également apporté pour améliorer la qualité de leurs produits et leur commercialisation. A moyen terme la coupe des espèces sauvages devrait être remplacée par l'utilisation de ces plantations.

4.2. La paille

- La coupe de paille est autorisée à tous les habitants de la ZIC 4 dans les zones à usage multiple.
- La coupe du « Roseau » est également autorisée dans la corridor « Elan de Derby » de début octobre à fin novembre, sous la réglementation du COZIC4.
- Elle est interdite à toute personne ne résidant pas dans la zone.
- La vente de la paille et de ses produits est libre.

4.3. Les plantes médicinales

- Le prélèvement durable des plantes et autres racines médicinales est autorisé dans la zone à usage multiple (ZUM), la zone de biodiversité ouest et les corridors.
- L'accès à ces ressources dans la zone de biodiversité est ne sera autorisé qu'aux guérisseurs agréés détenteurs d'un permis. Le permis est délivré par le MINEF sur proposition du COZIC4.

4.4. L'apiculture

- L'exploitation du miel par la coupe des arbres, l'usage du feu ou par utilisation des produits chimiques est interdite
- L'élevage des abeilles (par ruche moderne ou traditionnelle) est autorisé à toute femme et tout homme résidant dans la zone. La pose des ruches n'est autorisée que dans les zones à usage multiple.

4.5. L'agriculture

- Elle n'est autorisée que dans la limite des zones à usage multiple.
- Les pratiques d'agriculture durable sont favorisées (diversification et intensification, agroforesterie, fertilisation organique, etc.).

4.6. Le pâturage

- Les éleveurs transhumants sont tenus d'emprunter le couloir de transhumance de 1Km de large établi le long de l'ancienne route allemande. Le pâturage hors de ce couloir leur est interdit et tout séjours de plus de trois jours dans ce couloir leur est interdit.
- Le cheptel appartenant à la population locale n'est autorisé à pâturer que dans la zone à usage multiple. Le pâturage est interdit dans les zones de biodiversité et les corridors.
- Les représentants du Lamido (Dogari), les chefs des villages et le COZIC4 sont chargés d'informer et de sensibiliser les éleveurs transhumants sur ces dispositions

4.7. Les ressources halieutiques

- La pêche pour l'auto- consommation est autorisée dans les sites suivants : Mayo Salah, Mayo Ka'a, Mayo Gong et Mayo Wani. Elle est autorisée dans les mayos qui se trouvent dans la zone de Biodiversité Ouest.
- La pêche par empoisonnement (y compris avec des produits traditionnels) est interdite

4.8. L'or

- L'exploitation de l'or est interdite à toute personne non-résident de la zone 4.
- Elle sera autorisée aux habitants de la zone 4 détenteur d'une autorisation spécifiant la période et le site d'extraction dans les zones à usage multiple.
- Ces zones d'extraction seront reconnues par le MINEF sur proposition du COZIC4.
- L'autorisation sera délivrée par le MINEF sur proposition du COZIC4. Les frais de cette autorisation seront fixés par le COZIC4 et reversés dans le compte de l'UCVF.

5. De l'Emploi et du Travail

- Pour les safaris conduits dans la zone 4 (zones de biodiversité est et ouest), les pisteurs, porteurs, etc. seront recrutés prioritairement dans les 5 villages de la zone (Gouna, Bouri, Guidjiba, Djaba, et Dogba). Chaque village devra par conséquent identifier ses pisteurs et en remettre la liste au COZIC 4. Le COZIC 4 désignera les pisteurs par tour de rôle dans chaque village.

6. De la migration

- Toute nouvelle installation d'habitation hors des zones à usage multiple (ZUM) est interdite.

- Les migrants installés après 1994 et qui se trouvent situés dans un corridor vont déménager pour s'installer près des villages existants ou hors de la zone 4.

7. De la Lutte anti-braconnage et surveillance de l'habitat

- Chaque **Comité Villageois de la Faune (CVF)** va mettre en place un groupe de personnes qui va assurer la vigilance contre le braconnage et le respect des autres règles de co-gestion dans le terroir du village,
- Les membres de ces groupe de vigilance seront reconnus officiellement par le MINEF,
- Le MINEF assurera la formation et l'équipement de ces équipes,
- Tout ménage hébergeant un braconnier sera dénoncé par la population et le comité,
- Toute présence constatée d'un braconnier armé sera portée à la connaissance des gardes du MINEF,
- La population s'impliquera dans la gestion des feux de brousse.
- Toute personne ayant été verbalisée au moins une fois pour acte de braconnage ou qui est reconnu comme braconnier par la communauté, ne peut prétendre à un permis ou une autorisation à délivrer par le COZIC4 ou MINEF.

8. Sanctions

En cas de non respect des règles élaborées dans cette convention, les procédures suivantes seront suivies :

- Une personne en infraction aux règles décrites ci-dessus habitant dans un des villages sera transmise au chef de son village,
- Une personne extérieure de la zone sera transmise au MINEF,
- Un village en infraction à la convention sera jugé par l'UCVF,
- Si l'UCVF ne respecte pas ses propres engagements dans cette convention, le MINEF peut suspendre la convention.
- Si le MINEF ne respecte pas ses propres engagements dans cette convention, l'UCVF peut suspendre la convention.
- En cas de litige entre la Délégation Provinciale du Nord et l'Union des Comités Villageois, seul le MINEF est compétent pour son règlement.

Les parties contractantes déclarent solennellement avoir pris connaissance des clauses de la présente convention et accepté sans réserve les dispositions. La présente convention prend effet à compter de la date de signature.

Fait à Garoua, le

Lu et approuvé

Responsable de la Co-gestion

Désigné par la Communauté

Le Délégué Provincial de

l'Environnement et des Forêts

ANNEXE 6:GRILLE D'ENTRETIENS INDIVIDUELS DE FEMMES

Questionnaire pour les femmes

Identité

Nom : *Activité :*
Prénom : *Village :*
Age : *Religion :*
Situation familiale : *Divers :*

I Vision des ressources

1) vision des arbres :

⇨ Accès à la ressource :
- bois de feu 1 2 3 4 5
- bois d'œuvre 1 2 3 4 5
- bois de construction 1 2 3 4 5

⇨ intérêt de la ressource : (classement de 1 à 5 par ordre d'intérêt)
- bois de feu
- bois d'œuvre
- bois de construction
- ombrage
- fourrage

⇨ vente de bois : oui – non
⇨ combien de fagots/ semaine (préciser la saison):
⇨ de la ressource : (rare 1 , très abondant 5) 1 2 3 4 5
⇨ connaissance de la réglementation : oui – non

2) vision de la faune

⇨ classement par ordre d'intérêt de ce que la faune représente pour elle
- protéines
- emblème
- nuisible - dégâts

⇨ accès à la ressource
- viande de bœuf 1 2 3 4 5
- viande de chèvre 1 2 3 4 5
- viande de mouton 1 2 3 4 5
- viande de brousse 1 2 3 4 5
- poisson 1 2 3 4 5

⇨ place de la viande (classement par ordre de consommation de 1 à 5)
- bœufs
- chèvres
- moutons
- viande de brousse
- poissons

⇨ Citer les animaux nuisibles du plus nuisible au moins nuisible (mammifères, oiseaux, insectes)
-

⇨ Connaissance des espèces protégées et classe : oui – non

3) vision de l'eau

⇨ accès à la ressource pour elle (distance par rapport à la maison, 1 très loin – 5 proche) 1 2 3 4 5
⇨ accès à la ressource pour le bétail (distance par rapport à la maison, 1 loin – 5 proche) 1 2 3 4 5

⇨ aspect sanitaire – qualité de l'eau (évaluation de 1 à 5, 1 mauvaise qualité, mal de ventre – 5 bonne qualité, eau saine) 1 2 3 4 5

II Évolution de la ressource et explications

1) Évolution de la ressource arborée :

Quelle évolution depuis les années 2000, et pourquoi ?

- augmentation, si oui pourquoi ?
- diminution si oui pourquoi ?
- stabilisation si oui pourquoi ?
- diversification, pourquoi ?

⇨ rôle de la femme dans cette évolution : si oui, lesquels ?

2) la faune

⇨ Quelle évolution depuis les années 2000, et pourquoi ?

- augmentation, si oui pourquoi ?
- diminution si oui pourquoi ?
- stabilisation si oui pourquoi ?

⇨ si changement, au niveau de quelles espèces ?

- quelles espèces abondent, et pourquoi ?
- quelles espèces ont disparu et pourquoi ?

⇨ rôle de la femme dans cette évolution : si oui, lesquels ?

3) l'eau

⇨ Quelle évolution depuis les années 2000, et pourquoi ?

- augmentation, si oui pourquoi ?
- assèchement si oui pourquoi ?
- stabilisation si oui pourquoi ?

⇨ rôle de la femme dans cette évolution : si oui, lesquels ?

4) ressource halieutique

⇨ Quelle évolution depuis les années 2000, et pourquoi ?

- augmentation, si oui pourquoi ?
- diminution si oui pourquoi ?
- stabilisation si oui pourquoi ?
- diversification, pourquoi ?

⇨ rôle de la femme dans cette évolution : si oui, lesquels ?

III Vision du futur

Conséquences de leur activité sur les ressources à long terme ?
Conséquences des activités des autres sur les ressources à long terme ?
Évolution générale de la ressource ?

IV Amélioration

Créations de projets possibles pour la préservation (pépinières…)
Associations de femmes
Qu'est ce qu'il faudrait faire pour une meilleure gestion ?

V Cogestion

Participation suffisante ?
Connaissance de la cogestion ? retombées, informations ?

ANNEXE 7 : GRILLE D'ENTRETIENS SUR LA CO-GESTION

Questionnaire co-gestion par rapport à la ressource arborée :

(à partir de la convention)

Identité de l'interrogé :

Nom : *Situation familiale :*
Prénom : *Activité :*
Sexe : *Village :*
Age : *Ethnie :*

Par rapport au Comité Villageois :

Rôle vis à vis du comité :
Niveau de connaissance du comité : 1 2 3 4 5
Participation aux élections : O / N
Qualité des retours, de la sensibilisation : 1 2 3 4 5

Par rapport à l'Union des Comités Villageois :

Rôle vis à vis de l'union:
Niveau de connaissance de l'union: 1 2 3 4 5
Qualité des retours, de la sensibilisation : 1 2 3 4 5
Existence de restitution des assemblées : O / N

Par rapport à la co-zic :

Rôle vis à vis de la co-zic :
Niveau de connaissance de la co-zic: 1 2 3 4 5
Qualité des retours, de la sensibilisation : 1 2 3 4 5

Quelles ont été les actions environnementales, sociales et économiques visibles depuis la création de la co-zic ?

Zonage :

Connaissance des 3 zones : O / N
Citez les 3 zones : - - -
Connaissance des réglementations dans chacune : 1 2 3 4 5
Connaissance des limites géographiques : 1 2 3 4 5
Satisfaction de ce zonage : 1 2 3 4 5
Propositions de déplacement, modifications :

Activité chasse :

Connaissance des droits : 1 2 3 4 5
Quelle perception de la chasse sportive : 1 2 3 4 5
Pourquoi :

Quelle valeur de la faune : Patrimoine, emblème 1 2 3
Source de protéine 1 2 3
Nuisances, problèmes 1 2 3

Efficacité de la co-gestion pour l'état de la ressource : 1 2 3 4 5
Efficacité de la lutte anti-braconnage : 1 2 3 4 5
Cohabitation avec les chasseurs : 1 2 3 4 5

Satisfaction des recrutements (pisteurs, gardes) :		1 2 3 4 5
Quelles restitutions des chasseurs après la chasse (viande, argent) ?		
<u>Le bois :</u>		
Quelle utilisation du bois :	Bois de feu	1 2 3
	Bois d'œuvre	1 2 3
	Bois de construction	1 2 3
	Autre	
Quelle connaissance des règles selon votre utilisation :		1 2 3 4 5
État de la ressource arborée aujourd'hui :		1 2 3 4 5
Qualité de l'appui du MINEF :		1 2 3 4 5
Qualité des actions de plantation :		1 2 3 4 5
Quelle vision pour le futur ?		
Présence d'un appui extérieur (ONG, …)		O / N
Précisez :		
Utilisation du foyer amélioré :		O / N
<u>Les transhumants :</u>		
Densité de transhumants :		1 2 3 4 5
Importance des conflits :		1 2 3 4 5
Implication dans la négociation de la piste :		1 2 3 4 5
Intérêt pour traiter le problème :		1 2 3 4 5
Efficacité de la solution-piste :		1 2 3 4 5
Où passent-ils ?		
<u>Les sanctions :</u>		
Quelles connaissances des sanctions :		1 2 3 4 5
Y en a-t-il déjà eu ?		O / N
Précisez :		
Pertinence des sanctions :		1 2 3 4 5
<u>Général :</u>		
Satisfaction générale de la cogestion :		1 2 3 4 5
Impact de la cogestion sur l'état des ressources (de mauvais à bon) :		1 2 3 4 5
Prise de conscience de la richesse du patrimoine :		1 2 3 4 5
Propositions d'amélioration :		
<u>Autres :</u>		

ANNEXE 8: ARTICLES ET OUVRAGES CONSULTES

(non référencés)

Blumenthal D., Jannink J. L., 2000. A classification of collaborative management methods. Conservation and Ecology (téléchargeable sur http://www.consecol.org/vol4/iss2/art13)

Bonnet B., 2001. Problématique foncière et gestion des ressources communes : regards sur quelques situations et expériences en Afrique de l'Ouest. Note, Porto Alegre, 28 janvier 2001, IRAM

Castellanet C., Rocha C., Salgado I, L'utilisation de la plate-forme de négociation entre les différents usagers des ressources naturelles : le cas du travail du PAET avec les municipalités du front pionnier amazonien.(Para Brésil) in : Castellanet C. , Granchamp L., Megevand C. et Moncorps S. Vi vre avec la forêt. Gestion locale des ressources naturelles en Amazonie brésilienne et Costa Rica, GRET/UICN. Paris, 2002, pp 113-120.

Cuny P., Gautier D., Lescuyer G., à paraître. La loi des forêts et la loi des savanes : quelle application de la forêt communaitaire au sud et au nord du Cameroun ? in : Bertrand A., Karsenty A., Montagne P., L'etat et les politiques forestières en Afrique, L'harmattan, Paris

D'Aquino P., Seck S.M., 2001. Et si les approches participatives étaient inadaptées à la gestion décentralisée de territoire ? Géocarrefour vol 76 3, 2001, pp 233-239

ENGREF, 1991. Etude de la faune et de la gestion du parc national et des zones d'interet cynégetique riveraines du parc, rapport du voyage d'étude FRT 1991, ENGREF Montpellier

Dongmo P., 200.. Diagnostic de l'élevage, stratégies de résolution des conflits et organisation des éleveurs M'Bororos dans la zone du parc National de la Bénoué et sa périphérie : étude réalisée en vue de la finalisation du document du plan d'aménagement. WWF, programme de conservation et de gestion de la biodiversité au Cameroun, site Savane.

Endamana D., , Février 2005. Contribution à l'Elaboration des Plans Simples de Gestion des Zones de Chasse 1 et 4 à Cogestion, Synthèses des données socioéconomiques, WWF.

Endamana D., Donfack P., 2004. Pratiques de gestion des ressources naturelles autour des aires protégées du Nord Cameroun : Etude de cas au Parc National de la Bénoué. WWF.

Gautier D., Ankogui-Mpoko G., Reounodji F., Njoya A., Seignobos C., 2003. Agriculteurs et éleveurs : deux communautés, deux activités dominantes pour quelle intégration territoriale ? in : Jamin, Boukar, Floret, 2003. Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Actes du colloque, mai 2002, Garoua, Cameroun

Gnokreo N., 2004. Participation des populations locales dans la gestion des aires protégées : cas des parcs nationaux de la Bénoué et de Korup au Cameroun. Mémoire de fin de DESS, université de Dschang.

Kaïgama A., Rad'zou H. A., 2000. Petite monographie de la ZIC 7. Programme de conservation et de gestion de la biodiversité au Cameroun, composante Savanes, Garoua.

Lavigne Delville P. Quelle gouvernance pour les ressources renouvelables ? La gestion des ressources renouvelables dans le contexte de la décentralisation en Afrique de l'ouest, Collection Etude de l'AFD, Agence Française de Développement, 2001, 59p (téléchargeable sur le site de l'AFD)

MINFOF ?, 2006. Rétrocession des quotes-parts des recettes de la faune aux collectivités locales riveraines des zones cynégétiques du Nord, exercice 2005

Moussa C., Mamat Z., 1998, Synthèse des données socio-économiques dans le site prioritaire du projet Gef-Savane. 54 p

Pendzich C., Thomas G., Wohlgenant T., 1994. Arbres, forêts et communautés rurales : the role of alternative conflict management in community forestry. Document de travail, FAO 152p.

Picard J., Alhadji A., 2002. Le coton, un concurrent devenu trop dangereux pour les cultures vivrières ? le débat est-il pertinent pour les paysans du Nord Cameroun ? UMR PRODIG, université de Ngaoudéré, Cameroun.

Rodary E., 2001. Perspectives territoriales et contrôle réticulaire dans les politiques participatives de conservation de la nature en Zambie et au Zimbabwe.Géocarrefour, vol 76 3 , 2001, pp 225-232

Smektala G., Peltier R., Sibelet N., Leroy M., Manlay R., Njiti C.F., Ntoupka M., Ndjeimoun A., Palou O., Tapsou. Parcs agroforestiers saheliens : de la conservation à l'aménagement. Vertigo, la revue en sciences de l'environnement, en révision, vol 6 n° 2, 19p

Sougnabé S.P., 2002. Conflits agriculteurs-éleveurs en zone soudanienne au Tchad : une étude comparée de deux régions : Moyen-chari et Mayo-Kebbi. In : Jamin 2003. Svanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Actes du colloque, 27 31 mai 2002, Garoua, Cameroun

Teyssier A., 2003. La régulation foncière au Cameroun, entre régimes communautaires et aspirations citoyennes. In : Dugué P., Jouve P., 2003, Organisation spatiale et gestion des ressources et des territoitres ruraux. Actes du colloque international, 25-27 février 2003, Montpellier, France.

Tyler S. R. chapter 14 : Policy implication of natural resource conflict management, 1999, in Alternative Approaches to conflict Management, 1999, International Development Research Centre, Ottawa, Canada (téléchargeable sur http://www.idcr.ca/minga/conflict/chap14.html)

Weber J., 1996. Conservation, développement et coordination : peut-on gérer biologiquement le social ?. in : Colloque panafricain, gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable, Harare, 24-27 juin 1996.